



Université
de Lille

Sciences Po Lille,

Année universitaire 2024/2025

Mémoire de recherche

La souveraineté alimentaire à La Réunion

Enjeux et perspectives de la souveraineté alimentaire à l'île de La Réunion : entre vulnérabilité insulaire, dynamiques locales et avenir de l'agriculture

Mayline GAUTRON

Étudiante en quatrième année

Majeure Gouvernance des Territoires Urbains

Sous la direction de François Benchendikh

Maître de conférences en droit public

Avertissement :

Sciences Po Lille n'entend donner aucune approbation ni improbation aux thèses et opinions émises dans ce mémoire de recherche. Celles-ci doivent être considérées comme propres à leur auteur.

J'atteste que ce mémoire de recherche est le résultat de mon travail personnel, qu'il cite et référence toutes les sources utilisées et qu'il ne contient pas de passage ayant déjà été utilisé intégralement dans un travail similaire.

Résumé

L'île de La Réunion, située dans l'Océan Indien est un territoire profondément marqué par son passé colonial. Historiquement, le territoire a été exploité pour l'agriculture (café, canne à sucre, etc.) ce qui a contribué à façonner son développement autour de cet enjeu. Aujourd'hui, sa géographie, ses paysages, sa culture culinaire et ses fruits et légumes réunionnais font la richesse et la renommée de l'île Bourbon. Mais le modèle insulaire, impacté par la récente pandémie du Covid-19 (2020-2021), a révélé des fragilités qui n'étaient jusque-là que peu visibles. Ces dernières années, les importations principalement alimentaire, ont atteint des chiffres sans précédents, du fait des événements liés au changement climatique qui ont engendré de nombreux dégâts certes, mais cette dépendance est aussi influencée par d'autres facteurs. Pour faire face à ces enjeux, divers acteurs locaux se sont mobilisés en vue de soutenir les agriculteurs et de leur permettre d'évoluer dans les meilleures conditions. Il conviendra donc dans ce mémoire de recherche d'étudier la perspective d'une souveraineté alimentaire réunionnaise.

Mots clés : La Réunion, souveraineté alimentaire, agriculture, politiques publiques, gouvernance locale.

Abstract :

Reunion Island, located in the Indian Ocean, is a territory deeply marked by its colonial past. Historically, the territory was exploited for agriculture (coffee, sugar cane, etc.), which helped shaping its development around this issue. Today, Reunion island's landscapes, culinary culture, fruits and vegetables make Bourbon Island rich and renowned. But the island model, impacted by the recent Covid-19 pandemic (2020-2021) has revealed weaknesses that were previously barely visible. In recent years, imports, mainly foodstuffs have reached unprecedented levels, due to events linked to climate change which have certainly caused a great deal of damage, but this dependence is also influenced by other factors. To meet these challenges, various local actors have mobilized to support farmers and enable them to develop under the best possible conditions. This thesis will therefore examine the prospect of food sovereignty in Reunion Island.

Key words: Reunion island, food sovereignty, public policy, local governance.

Remerciements

Mes premiers remerciements iront à ma famille, ma mère, mon père et mon frère, mes plus grands supporters. Ils m'ont apporté leur soutien tout au long de mon parcours académique et m'ont toujours montré qu'avec de la persévérance, tout était possible.

Je remercie Monsieur François Benchendikh de m'avoir donné ma chance au sein du master Gouvernance des Territoires Urbains et de m'avoir accompagnée tout au long de cette année.

Je tiens également à remercier Madame Caroline Clair pour ses cours de méthodologie et son accompagnement qui m'ont permis d'appréhender plus clairement et sereinement cet exercice.

Je remercie Rihana, une précieuse amie qui a répondu à mes questions incessantes sur ce mémoire, même lorsque nous faisions des « pauses ». Mais plus encore, merci de m'avoir soutenue et accompagnée durant toute cette année à Lille.

Je remercie tous mes amis qui m'ont soutenue qui m'ont encouragée et guidée durant toute la rédaction de ce mémoire.

Mes remerciements vont également à tous mes relecteurs pour leurs précieux conseils qui m'ont permis d'améliorer ce rendu.

Je remercie les personnes qui ont accepté un entretien dans le cadre ce mémoire, leurs témoignages ont certainement enrichi mon travail.

Enfin, je tiens encore à remercier mes parents qui m'ont fait naître sur le territoire réunionnais, l'île intense qui m'a appris la tolérance, le partage la mixité et tant d'autres choses. La richesse des enseignements qui ont été les miens ne peuvent être décrits, mais ils me permettront toujours de ne jamais oublier d'où je viens.

Liste des acronymes et abréviations :

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

AGRESTE : Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire

CIRAD : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement

DAAF : Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

ÉGalim : Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable

FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural

ODÉADOM : Office de Développement de l'Économie Agricole d'Outre-mer

PAC : Politique Agricole Commune

PAT : Projet Alimentaire Territorial

PEID : Petits États Insulaires en Développement

POSEI : Programme d'Options Spécifiques à l'Éloignement et à l'Insularité

PRSA : Plan Régional de Souveraineté Alimentaire

RUP : Région Ultrapériphérique

SAR : Schéma d'Aménagement Régional

Sommaire

Introduction	7
CHAPITRE I. La genèse de l’agriculture à La Réunion : de l’emprise coloniale aux défis postcoloniaux	18
I. Une dépendance imposée par le passé colonial	19
II. Une situation sociale et territoriale en difficulté depuis la départementalisation	30
CHAPITRE II. Une coopération à plusieurs échelles en vue de la construction d’un système agricole solide	42
I. Des objectifs de soutien aux agriculteurs : une politique impulsée par l’État, ses organes et ses coopérations	42
II. Une action locale indispensable au soutien des filières agricoles	53
CHAPITRE III. Des conditions de travail complexifiées : des freins majeurs à la souveraineté alimentaire	65
I. Une agriculture en grande difficulté face à un impératif d’évolution	66
II. La Réunion, un territoire insulaire en proie aux aléas climatiques	76
Conclusion	89

Introduction

En janvier 2024 en visite à l'île de La Réunion, la Présidente de l'Assemblée nationale, Mme Yaël Braun Pivet a déclaré « *Nous devons, en effet, progresser dans les pratiques alimentaires des productions locales et la restauration collective. L'autonomie alimentaire passe par la diversification de la production et le développement des filières à forte valeur ajoutée* »¹. Bien que l'île de La Réunion soit majoritairement connue pour ses fruits exotiques et sa culture culinaire unique, elle est aujourd'hui confrontée à des défis alimentaires majeurs. C'est en ce sens que les autorités locales et nationales ont mis un point d'honneur à se concentrer sur la souveraineté alimentaire de La Réunion.

Il convient tout d'abord de revenir sur le fonctionnement et la construction du système économique agricole et alimentaire afin de comprendre pourquoi une situation de dépendance s'est aujourd'hui créée. Ainsi, la théorie des avantages comparatifs² de David Ricardo a guidé l'organisation commerciale des pays. Ce courant orthodoxe prône l'échange international, c'est-à-dire qu'un pays a intérêt à se spécialiser dans la production des biens dont les coûts relatifs pour lui sont les plus bas et à échanger ceux qu'il ne produit pas, aboutissant alors à la construction du concept de libre-échange et d'économie d'échelle. Ce type de pensée a par la suite inspiré les discussions économiques au XIX^e siècle. Le Cycle d'Uruguay³, un des plus importants cycles de négociations internationales ayant eu lieu dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce a abouti aux accords de Marrakech instituant l'Organisation Mondiale du Commerce (1995). Les premières discussions internationales sur la libéralisation du secteur agricole débutent alors s'inscrivant dans le cadre du multilatéralisme. Ce courant libéral contemporain considère que les pays doivent se spécialiser dans des cultures de rente afin de tirer pleinement profit de leur avantage comparatif et importer des aliments de base provenant des régions les mieux adaptées à leur production.⁴

¹ « *La souveraineté alimentaire, une priorité pour l'avenir* » pour Yaël Braun-Pivet. (2024, janvier 11). <https://imazpress.com/conseil-general/la-presidente-de-l-assemblee-nationale-rencontre-la-filiere-agricole-reunionnaise>

² David Ricardo et les avantages comparatifs—Projet BaSES. (2013, avril 17). <https://wp.unil.ch/bases/>. <https://wp.unil.ch/bases/2013/04/david-ricardo-et-les-avantages-comparatifs/>

³ Loyat J. (2018). Face aux risques du libre-échange, des politiques agricoles nécessaires pour garantir la souveraineté alimentaire. *Agriculture Stratégies*, n° 32, p. 6.

⁴ Résilience alimentaire en milieu insulaire. Entre autonomie alimentaire et libre échange. *Économie rurale*, 382(4), 133-145. [economierurale.10828](https://doi.org/10.1080/0013758X.2018.1508288).

Toutefois, cette ambition de maximisation des profits et de coopération interétatique tend à fragiliser les systèmes locaux en rendant les pays dépendants des importations et peut, s'il y a un manque de volonté étatique, aboutir à l'abandon des producteurs locaux. De fait, malgré cette immense chaîne d'échanges, certaines populations souffrent toujours de sous-alimentation et de famine. Cela a notamment été évoqué dans les travaux de l'économiste Amartya Sen⁵, car, initialement considéré comme un manque de nourriture, il démontre qu'il s'agit plutôt d'un défaut d'accès à celle-ci. Remettant ainsi en perspective le concept, il va guider l'intégration de la notion d'accès à la nourriture en 1992 dans la définition de la sécurité alimentaire de l'Organisation des Nations unies pour l'Agriculture et l'Alimentation. C'est dans cette lignée qu'au cours des années 2000, certains pays du Sud décidèrent de revendiquer leur volonté de renverser l'hégémonie du libre-échange via le concept de *souveraineté alimentaire*. Cette définition va être davantage développée lors du Forum sur la souveraineté alimentaire organisé à Rome en juin 2002⁶. À partir de là, elle peut être considérée comme « *le droit des populations, des communautés, et des pays à définir leurs propres politiques alimentaire, agricole, territoriale ainsi que de travail et de pêche, lesquelles doivent être écologiquement, socialement, économiquement et culturellement adaptées à chaque spécificité. La souveraineté alimentaire inclut un véritable droit à l'alimentation et à la production alimentaire, ce qui signifie que toutes les populations ont droit à une alimentation saine, culturellement et nutritionnellement appropriée, ainsi qu'à des ressources de production alimentaire et à la capacité d'assurer leur survie et celle de leur société* »⁷. Désormais, on considère que le concept peut être défini comme le droit des peuples de choisir démocratiquement leur mode d'approvisionnement, et de développer comme ils l'entendent leur capacité à se nourrir conformément à leur culture⁸.

De son côté, l'île de La Réunion située dans l'Océan Indien, et découverte successivement par les Arabes (XII^e siècle), les Portugais (1507 puis 1513), les Anglais

⁵ *Ibid*

⁶ Said Alahyane. (s. d.). La souveraineté alimentaire ou le droit des peuples à se nourrir eux-mêmes Par Said Alahyane. *Cairn*, page 167 à 177. <https://shs.cairn.info/revue-politique-etrangere-2017-3-page-167?lang=fr>

⁷ *Ibid*

⁸ *Souveraineté alimentaire : Dictionnaire d'agroécologie.* (s. d.-b). <https://dicoagroecologie.fr/dictionnaire/souverainete-alimentaire/>

(1613) puis les Français a été depuis 1642 sous le joug de ces derniers et est depuis 1946 un département d’Outre-Mer⁹. Connue pour sa richesse naturelle oscillant entre montagnes d’un côté et mer de l’autre, elle a été inscrite en 2010 au patrimoine mondial de l’Unesco pour ses « Pitons, cirques et remparts ».

Son histoire est marquée par la politique colonisatrice qui a imposé la culture sucrière comme activité principale ce qui a quasiment exclu toute autre activité agricole contribuant déjà à façonner une dépendance aux imports¹⁰ à cette époque. Aujourd’hui, elle a réussi à diversifier ses cultures (maraîchères, élevages, etc.), mais elle reste tout de même excessivement dépendante avec 5,6 millions de tonnes de produits importés en 2022¹¹.

De fait, le territoire de 2 512 km² se caractérise par un relief accidenté, de fortes pentes ainsi qu’une grande diversité de microclimats. Située au sud du globe, son climat tropical est marqué par une saison des pluies (novembre-mars) et une saison sèche (mai-novembre) avec de fortes disparités de précipitations entre l’Est (auvent) et l’Ouest (sous le vent). Également, du fait des reliefs et de la nature des sols, la disponibilité du foncier est grand enjeu pour la souveraineté alimentaire. Il est assez restreint et ne peut être utilisé pour tout type de culture, les productions sont donc localisées aux quatre coins de l’île permettant nonobstant, l’échange et la coopération entre les acteurs institués en filières en circuit court. Toutefois, l’ambition agricole se confronte à l’urbanisation de l’île qui voit sa population augmenter et vieillir. Selon les chiffres de l’INSEE, la population réunionnaise augmenterait plus vite que celle de l’hexagone entre 2018 et 2050¹². Il faudra donc non seulement loger cette population mais aussi la nourrir ce qui constitue un nouveau défi qui n’avait que très peu été considéré jusqu’alors. À ce constat, il faut également ajouter que la population réunionnaise connaît une grande situation de précarité.

En 2021, le taux de pauvreté s’élevait à 36 % selon l’INSEE¹³, donc quand bien même des produits réunionnais sont disponibles, il faut également qu’ils soient accessibles

⁹ *Histoire de la réunion*. (s. d.). Habiter La Réunion. Consulté 11 mai 2025, à l’adresse <https://habiter-la-reunion.re/histoire-de-la-reunion/>

¹⁰ De la Réunion, D. (2024, 26 avril). *Bilan des importations 2014 - 2023*. DAAF de la Réunion. <https://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/bilan-des-importations-2014-2023-a3612.html>

¹¹ *Import-Export : La Réunion est toujours dépendante de l’extérieur*. (s. d.). Linfo.re. <https://www.linfo.re/la-reunion/societe/import-export-la-reunion-est-toujours-dependante-de-l-exterieur>

¹² *Une population en hausse et vieillissante, malgré des naissances nombreuses—Insee Analyses Réunion—77*. (s. d.). Consulté 11 mai 2025, à l’adresse <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6664672#:~:text=%C3%A0%20l’Ouest->

¹³ *En 2021, le taux de pauvreté s’élève à 36 % à La Réunion—Insee Flash Réunion—268*. (s. d.). Consulté 11 mai 2025, à l’adresse <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7767624>

économiquement. Ainsi, plusieurs enjeux tournés autour de l'avenir du territoire et de sa souveraineté agricole se dessinent.

Originaire de l'île de La Réunion, je suis profondément attachée à cette terre aux paysages aussi variés que magnifiques. Elle a bercé mon enfance notamment par la richesse de sa culture culinaire et de ses fruits et légumes locaux dont la saveur ne se trouve nulle part ailleurs. Néanmoins, lors de mes dernières venues sur l'île j'ai constaté une hausse significative des prix alimentaires dans les supermarchés. La crise sanitaire engendrée par la pandémie du Covid-19 a mis en lumière la forte dépendance du territoire aux importations soulignant sa vulnérabilité. Les producteurs locaux quant à eux, doivent composer avec des aléas climatiques récurrents¹⁴ (coupures d'eau, cyclones, sécheresses) qui fragilisent leur activité. Combinés au coût de la vie dans les territoires d'Outre-mer, ces facteurs représentent un lourd fardeau non seulement pour les agriculteurs, mais aussi pour l'ensemble de la population. Dans ce contexte, ce mémoire visera à identifier les freins à la souveraineté alimentaire de l'île en s'appuyant sur l'analyse des acteurs clés du secteur agricole, ainsi que sur l'étude des dynamiques de l'action (ou de l'inaction) des pouvoirs publics, afin de mieux comprendre dans quelle mesure le territoire et ses agriculteurs peuvent retrouver une pleine capacité de production.

L'enjeu est la souveraineté alimentaire, dont le premier mot est perçu en science politique comme l'affirmation d'une stricte autodétermination dans la conduite des affaires du territoire. Souvent associée à l'État, Jean Bodin¹⁵ considère qu'elle est son attribut essentiel, et bien qu'elle le soit, elle sera dans cette étude davantage associée au peuple mais aussi aux collectivités locales. Souvent utilisé à mauvais escient, l'autonomie alimentaire n'est pas un synonyme de la souveraineté alimentaire, ces deux termes étant tout à fait différents. Le premier renvoie davantage à une liberté accordée par une autorité externe et serait dans le cadre de l'alimentation¹⁶, davantage associée à une « autosuffisance ». C'est-à-dire qu'il s'agirait d'un « *pays qui consomme seulement ce qu'il produit. Sa production*

¹⁴ Julien. (2024, 19 janvier). *A La Réunion, l'agriculture dévastée après le passage du cyclone Belal*. GoodPlanet Mag'. <https://www.goodplanet.info/2024/01/19/a-la-reunion-lagriculture-devastee-apres-le-passage-du-cyclone-belal/#:~:text=Le%20cyclone%20Belal%20qui%20a,s'annonce%20tr%C3%A8s%20mal%20C2%BB>.

¹⁵ Chanteur, J. (s. d.). *La loi naturelle et la souveraineté chez Jean Bodin*. Persée. https://www.persee.fr/doc/efr_0000-0000_1991_act_147_1_4176

¹⁶ Souveraineté alimentaire : un éclairage par les indicateurs de bilan. (2023). Dans *FranceAgriMer*. https://www.franceagrimer.fr/content/download/70677/document/ETU-2023-SOUVERAINETE_ALIMENTAIRE.pdf

répond aux besoins alimentaires, actuels et futurs, de la totalité de sa population »¹⁷. Nonobstant, dans un monde globalisé, il serait complexe d'arriver à une totale autonomie hormis en modifiant la consommation quotidienne des individus et en coupant les ponts commerciaux que représentent des importations avec d'autres pays. Le cas d'étude étant l'île de La Réunion, il serait incorrect de parler « d'autonomie alimentaire ». En effet, elle n'est pas en capacité ni foncièrement, ni économiquement, ni logistiquement de nourrir seule sa population. Lorsque nous parlons de souveraineté nous ne pouvons donc pas considérer uniquement l'alimentation tant elle recouvre plusieurs dimensions : politiques, énergétiques, économiques, climatiques, etc. Dès lors, il ne s'agit pas d'une indépendance radicale notamment vis-à-vis des autres pays mais plutôt d'identifier les conditions dans lesquelles les dépendances internationales sont consenties ou subies, et envisager comment réviser voire supprimer ces dernières. La souveraineté alimentaire, ne suppose pas une autonomie absolue mais plutôt une capacité à contrôler les dépendances extérieures, en distinguant celles qui sont stratégiquement choisies de celles qui s'avèrent incontournables.

De facto, cette notion de souveraineté alimentaire va alors au-delà du fait de se nourrir par ses propres moyens, elle doit être appréhendée à une échelle plus globale telle que celle de Louis Malassis qui l'appelle « le système alimentaire »¹⁸. L'ingénieur agricole français le définit comme « *la manière dont les hommes s'organisent dans l'espace et dans le temps pour obtenir et consommer leur nourriture* »¹⁹. Ce système intègre l'ensemble du circuit d'acteurs mobilisés, la multitude des échanges et de flux physiques et financiers entre eux, des interactions avec l'écosystème, présidé par des institutions et un système normatif. Des travaux ont ainsi préalablement étudié le sujet, sous le prisme des pays du sud du globe car le concept de souveraineté alimentaire s'oppose à une pensée néolibérale du libre marché et de la mondialisation. Ainsi, lors de son introduction dans l'arène internationale avec la déclaration de la Via Campesina en marge du sommet mondial de l'alimentation en 1996, elle est présentée par certaines associations du mouvement altermondialiste comme un principe alternatif au modèle néolibéral dominant dans les politiques agricoles et

¹⁷ Autonomie alimentaire Définitions et concepts. (2020). Dans *CIRANO*. Consulté le 3 janvier 2025, à l'adresse <https://cirano.qc.ca/files/uploads/files/2020RP-33.pdf>

¹⁸ Louis Malassis, *Les trois âges de l'alimentaire. Essai sur une histoire sociale de l'alimentation et de l'agriculture*, t. 1 : L'âge pré-agricole et l'âge agricole, t. 2 : L'âge agro-industriel, Paris, éd. Cujas, 199

¹⁹ Ibid

commerciales²⁰. Ce mouvement altermondialiste est un mouvement construit politiquement et non une réaction spontanée et mécanique au processus de mondialisation selon Daniel Mouchard²¹. Il vise à montrer qu'un autre monde est possible, que celui du capitalisme n'a pas le monopole, dans une vision plutôt marxiste. Les composantes de cette pensée sont : agir global, constituer des contre-pouvoirs et construire des alternatives²², notamment pour le tiers-monde, ce qui l'a mené à penser ce concept de « souveraineté alimentaire » afin qu'il puisse s'émanciper. De fait, Said Alahyane, maître de conférences à l'Université de Cadi Ayyad au Maroc considère que l'objectif de souveraineté alimentaire ne peut être atteint sans que les priorités des dirigeants ne soient l'économie et les marchés locaux et nationaux²³, ce qui va à l'encontre d'une logique néolibérale qui prône l'insertion dans l'économie mondiale et la promotion des cultures d'exportation.

La mise en avant des particularités locales conduit à privilégier l'État souverain au détriment d'une logique de coopération internationale continue. Dans le cas de La Réunion, l'enjeu est double il s'agit d'une réaffirmation à la fois de l'État français, qui reprend sa compétence par des lois de « protectionnisme » alimentaire en développant l'agriculture nationale, mais aussi, dû au contexte insulaire, de la revendication du pouvoir des collectivités et notamment du Département et des communes. Comme le soulignait Jean Pierre Worms²⁴, la décentralisation change les « règles du jeu ». Dans ce cas de figure, les collectivités locales et les acteurs qui les composent ont le pouvoir de se réaffirmer et d'instaurer de nouveaux rapports de force par leur action sur la souveraineté alimentaire. Il constate en effet, que durant le début du processus de décentralisation²⁵, le Département a hérité de l'essentiel des attributions importantes. Aujourd'hui, suite au IIIe acte de la décentralisation incarné par les lois NOTRe (2014) et MAPTAM (2015), la Région a récupéré cette compétence économique et est considérée comme chef de file dans ce domaine. Elle sera également en charge de l'agriculture en 2028. Actuellement c'est le

²⁰ Alahyane, S. (2017) . La souveraineté alimentaire ou le droit des peuples à se nourrir eux-mêmes. *Politique étrangère*, Automne(3), 167-177. <https://doi.org/10.3917/pe.173.0167>.

²¹ Mouchard, D. (2005) . Les altermondialismes. *Critique internationale*, no 27(2), 129-130. <https://doi.org/10.3917/cii.027.0129>.

²² Plihon, D. (2008) . L'altermondialisme, version moderne de l'anticapitalisme ? *Actuel Marx*, n° 44(2), 31-40. <https://doi.org/10.3917/amx.044.0031>.

²³ Alahyane, S. (2017). La souveraineté alimentaire ou le droit des peuples à se nourrir eux-mêmes. *Politique étrangère*, Automne(3), 167-177. <https://doi.org/10.3917/pe.173.0167>.

²⁴ Worms, J. (1985). La décentralisation. Une boîte à outils simples et robustes. *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 28(1), 7-11. <https://doi.org/10.3406/aru.1985.1196>

²⁵ Transfert de compétences de l'État central vers les collectivités territoriales

Département de La Réunion qui supervise ce secteur car c'est également lui qui est en charge de la distribution des aides européennes destinées à l'agriculture dans les Régions Ultrapériphériques (RUP). En 2028, la gestion de ces aides sera transférée à la Région tout comme la compétence pour l'agriculture. Il sera donc essentiel au cours de cette analyse de considérer les dynamiques de coopération entre les collectivités territoriales.

Néanmoins, cette politique de développement du territoire peut se confronter à plusieurs obstacles, tels que l'inégalité de développement des territoires. Le milieu rural est en effet davantage sujet à une insécurité alimentaire. Selon un rapport de la Commission européenne, « *sur le milliard de personnes souffrant de la faim, la majorité vit en milieu rural. Les ruraux pauvres (petits paysans, ouvriers agricoles, sans-terre...) sont particulièrement vulnérables à l'insécurité alimentaire.* »²⁶. Cette dernière est définie par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture comme le manque à « *un accès régulier à suffisamment d'aliments sains et nutritifs pour une croissance et un développement normaux et une vie active et saine.* »²⁷. À l'occasion de sa thèse portant sur la résilience alimentaire dans les territoires d'Outre-mer²⁸, Adèle Brial considère qu'une large partie de la population réunionnaise est en situation d'insécurité alimentaire car, l'alimentation n'est pas accessible d'un point de vue économique, social et environnemental. Les habitants ont difficilement accès à une alimentation saine, et celle-ci se compose principalement d'imports.

Afin de développer la souveraineté alimentaire, Laurence Roudart, ingénieure agronome, considère également que les agriculteurs sont les acteurs principaux de ce changement²⁹ et qu'il convient de s'intéresser à leur mode de vie mais aussi à la transmission de leurs terres. Selon l'autrice, environ 70% des personnes sous-alimentées dans le monde sont des agriculteurs ou des membres de leur famille. La grande majorité d'entre eux travaille dans des exploitations familiales — unité de production agricole conduite par une famille et dans laquelle tout ou presque tout est fourni par cette famille elle-même et dans laquelle il

²⁶ Commission européenne, « Sécurité alimentaire : comprendre et relever le défi de la pauvreté », Bruxelles, octobre 2009, p. 9.

²⁷ La faim et l'insécurité alimentaire (FAO) Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. (s. d.). HungerAndFoodInsecurity. <https://www.fao.org/hunger/fr>

²⁸ La résilience alimentaire dans les Départements et Régions d'outre-mer : enjeux, conceptualisation, évaluation et application à La Réunion, <https://theses.fr/2023LARE0011>

²⁹ Roudart, L. (2018) . Nouvelles ruralités, agroécologie, souveraineté alimentaire : vers des alternatives de développement ? Introduction. Mondes en développement, n° 182(2), 7-19. <https://doi.org/10.3917/med.182.0007>.

n'y a pas réellement de salarié permanent³⁰. Il y a pourtant d'autres types d'exploitations, telles que les exploitations patronales qui utilisent à la fois du travail familial et du travail salarié permanent, tout en étant conduites par au moins un membre de la famille. Il y a celles de natures entrepreneuriales, ou capitalistes qui emploient exclusivement de la main-d'œuvre salariée et enfin les exploitations paysannes, une exploitation familiale où « *la plus grande partie de la production est destinée à l'autoconsommation familiale et où la plupart des intrants sont autofournis, ce qui lui confère une certaine autonomie vis-à-vis des marchés* ». La Réunion elle, a un passif de culture familiale qui a été conservée au fil du temps « *Pour les réunionnais, l'agriculture réunionnaise se caractérise tout d'abord par son caractère familial, dans le sens où c'est avant tout la main d'œuvre familiale qui est valorisée au sein d'exploitations dont la taille reste modeste.* »³¹

Dès lors, afin de répondre à ces différents enjeux agricoles, au niveau national, plusieurs lois ou projets politiques ont concerné ce sujet ces derniers temps. Le thème a de nouveau été inscrit à l'agenda politique depuis les grèves des agriculteurs en 2024, qui réclamaient de meilleures conditions d'exercice³². Cet évènement avait profondément marqué les actualités au vu de son ampleur inédite. Ils dénonçaient la baisse de leurs revenus et la concurrence déloyale instaurée par les accords de libre-échange et les normes excessives provenant des accords et décisions de l'Union européenne. Ainsi, les revendications des agriculteurs largement soutenues par l'opinion publique ont été entendues par le gouvernement, qui à l'époque dirigé par Gabriel Attal, avait dans la foulée annoncé des mesures « *pour assurer notre souveraineté, notre indépendance agricole et alimentaire* »³³. Mais ce que ces derniers critiquaient principalement était le non-respect de la loi ÉGalim³⁴ aussi connue sous le nom de « loi alimentation » de 2018 qui établit un revenu fixe pour les agriculteurs français afin de soutenir leur profession mais vise également à garantir l'équilibre dans les relations commerciales. Elle est en partie fondée sur des échanges qui ont

³⁰ Ibid

³¹ CIRAD. (2021, avril 28). *L'île de la Réunion en marche vers la bioéconomie circulaire*. CIRAD. <https://www.cirad.fr/espace-presse/communiqués-de-presse/2020/economie-circulaire-la-reunion-projet-gabir>

³² Afp, L. M. A. (2024, 15 février). Colère des agriculteurs : manifestations et blocages dans plusieurs villes de France. *Le Monde.fr*. https://www.lemonde.fr/economie/article/2024/02/15/colere-des-agriculteurs-des-manifestations-et-blocages-dans-plusieurs-villes-de-france_6216764_3234.html

³³ <https://www.vie-publique.fr/discours/293101-gabriel-attal-21022024-crise-agricole-et-souverainete-agricole>

³⁴ Avec AFP, F. (2024, 30 janvier). On vous explique les lois Egalim, qui cristallisent la rancœur des agriculteurs. *Franceinfo*. https://www.francetvinfo.fr/economie/crise/blocus-des-agriculteurs/on-vous-explique-les-lois-egalim-qui-cristallisent-la-ranc-ur-des-agriculteurs_6332368.html

eu lieu lors des états généraux de l'alimentation (2017) afin de concerter les différents acteurs du milieu alimentaire. À La Réunion, il a fallu attendre 2023 pour que le Plan Régional de Souveraineté Alimentaire (PRSA)³⁵, s'inscrivant dans la lignée du dispositif de Projet Alimentaire Territorial (PAT), soit signé, fixant des objectifs pour 2030. Nous constatons ainsi un retard mais également un besoin de différenciation pour l'île car ne présentant pas les mêmes caractéristiques que l'Hexagone. Elle a besoin d'une meilleure adaptation des normes. Les agriculteurs demandent de vraies « *déclinaisons locales* »³⁶. *De facto*, le dilemme dans le sujet dont il est question ici résidera dans l'étude des politiques publiques mises en place par les différentes institutions publiques, en collaboration avec les acteurs du monde agricole, afin d'assouvir l'impératif de souveraineté alimentaire.

Dès lors, il sera pertinent de se demander dans quelle mesure l'agriculture réunionnaise peut-elle répondre à l'impératif de souveraineté alimentaire de l'île ?

Plusieurs hypothèses peuvent alors être formulées afin de répondre :

Premièrement, l'un des principaux freins au développement de l'agriculture est la désaffection des jeunes générations pour ce métier. Il est délaissé depuis quelques années et les transmissions de terrains auraient du mal à s'effectuer au sein des cultures familiales.

De plus, l'île de La Réunion située dans l'Océan Indien est connue pour son climat tropical qui ne tend guère à une amélioration avec le réchauffement climatique, ce qui engendre des catastrophes naturelles. Ainsi, ces conditions complexifieraient les pratiques agricoles et exigeraient de plus en plus d'aménagements afin de garantir une sécurité pour les cultures.

À cette considération s'ajoute également celle de la raréfaction de la ressource en eau. L'or bleu suscite des rivalités de plus en plus marquées, pourtant il est aussi indispensable à

³⁵ Signature du plan régional de la souveraineté alimentaire : « *Sa ki fé ansanm pou manz péi* » - 2023. (s. d.). <https://www.departement974.fr/actualite/signature-plan-regional-de-souverainete-alimentaire-sa-ki-fe-ansanm-pou-manz-pe-2023>

³⁶ <https://la1ere.francetvinfo.fr/reunion/colere-des-agriculteurs-suite-aux-nouvelles-mesures-du-gouvernement-a-la-reunion-les-syndicats-reclament-des-vraies-mesures-locales-1462065.html>

l'agriculture. Il semblerait toutefois que peu de travaux soient effectuées afin d'alimenter de manière équitable en eau l'ensemble des régions de l'île.

Il semblerait également que la canne occupe une trop grande partie des terres, ces dernières étant déjà rares pour la culture, elle pourrait aujourd'hui être considérée comme trop envahissante et faire l'objet de mesures afin que sa culture soit réduite.

Les politiques et notamment celles adoptées au niveau national sont souvent envisagées sous le prisme hexagonal. Il s'agira alors d'étudier si leur application au niveau local est réellement adaptée en considérant les spécificités ultra marines.

Les produits chimiques étant utilisés pour l'entretien des cultures sont soumis aux mêmes réglementations que l'Hexagone et l'Union européenne. Toutefois, les spécificités climatiques pourraient engendrer une inefficacité sur les cultures réunionnaises.

Méthodologie :

Méthode qualitative : Ce travail s'appuie sur sept entretiens semi-directifs d'acteurs de nature diverse (institutionnels, privés, économiques) permettant un regard croisé afin de recueillir leurs points de vue sur le sujet de la souveraineté alimentaire et les principaux freins qu'ils identifient en fonction de leur profession et missions. Les répondants sont tous des acteurs locaux, et ont été interrogés soit en distanciel, soit en présentiel selon la date de l'entretien. Il a été très pertinent d'interroger ces acteurs, qui sont pour la plupart des représentants politiques, car tous n'ont pas le même avis, la même vision sur les priorités et les mesures à mettre en place.

Analyse de documents : Les documents officiels nous permettront d'analyser les politiques mises en place par le gouvernement et les collectivités locales afin de tendre vers l'objectif de souveraineté alimentaire. D'autres sources notamment historiques et d'autres d'actualités ont été examinés afin d'élargir au maximum le spectre et d'étudier les potentielles discordances entre les acteurs.

Nous étudierons donc l'histoire de l'île qui, au travers de la colonisation puis de la départementalisation, a vu son développement être se centrer autour de l'agriculture et des rapports de pouvoirs (Chapitre I). Aujourd'hui, la souveraineté alimentaire est considérée comme une priorité par les pouvoirs publics, mais ne pouvant agir seuls, la mise en place d'une politique effective doit se faire à plusieurs échelles en mobilisant toute la « chaîne de valeur » des acteurs (Chapitre II). Enfin, nous étudierons les enjeux et les défis auxquels La Réunion devra répondre à long terme (Chapitre III).

CHAPITRE I. La genèse de l'agriculture à La Réunion : de l'emprise coloniale aux défis postcoloniaux

« Pou sat la fé La Rényon èk zot min, zot kor, dann tan lésklavaz.

Gran monmon

Gran monmon nout péi

Aèl minm té dann karo zépiss, kafé, kann pou koupé, pou sharoyé

Aèl minm té i joué maloya dan kan, pou fé viv muzik-là en sègré »³⁷

Extrait du poème Gran monmon, gran papa, Frédéric Celestin, Poèmes Fonker³⁸

Bien que considérée comme Département français, La Réunion est avant tout une île qui a été peuplée par l'importation d'esclaves, venant principalement de plusieurs régions de l'Océan Indien et d'Afrique, et leur exploitation. Beaucoup de Réunionnais ont entendu des histoires de leurs ancêtres ayant travaillé dans les champs tel que relaté dans le poème de F.Celestin. C'est cette richesse et diversité des cultures qui a créé le « vivre ensemble » caractéristique de l'île, « *une acceptation sans frontières ni barrières, quelles qu'elles soient ethniques, religieuses, de genre ou sexuelles* »³⁹.

Pourtant, l'emprise coloniale qui a été exercée sur le territoire a laissé une trace profonde dans l'organisation économique et sociale de l'île. Exploitée principalement pour les produits « exotiques » (canne à sucre, café, etc.), La Réunion a longtemps négligé la nécessité de se diversifier et a fini par devenir dépendante aux importations des biens qu'elle ne produisait par conséquent pas (I). Profondément marquée, malgré la départementalisation qui lui octroie de plus nombreuses compétences et une certaine souveraineté, la situation sociale et territoriale pâti malgré tout des inégalités engendrées par ce système (II).

³⁷ « Pour ceux qui ont fait La Réunion avec leurs mains, au temps de l'esclavage, grand-mère, grand-mère de notre pays. C'est elle qui était dans les champs d'épices, de café, quand il fallait couper, emmener, c'est elle qui jouait le maloya dans les camps, pour faire vivre la musique en secret. »

³⁸ Rédaction, L. (2018, juillet 4). *Frédéric Célestin, Poèmes fonker*. Recours au poème. <https://www.recoursapoeme.fr/frederic-celestin-poemes-fonker/>

³⁹ *Le vivre ensemble réunionnais : Mythe ou réalité ?* (s. d.). Linfo.re. Consulté 11 mai 2025, à l'adresse <https://www.linfo.re/la-reunion/societe/le-vivre-ensemble-reunionnais-mythe-ou-realite>

I. Une dépendance imposée par le passé colonial

La canne est rapidement imposée comme la culture unique sur l'île. Sujette à des exportations valorisées par les pouvoirs coloniaux, elle instaure rapidement un rapport de domination sociale et de sur-occupation du territoire (A). Ce modèle va impacter durablement l'organisation agricole car en la structurant autour d'une seule culture dominante, la diversification s'avère complexe et engendre la nécessité d'importer afin de subvenir aux besoins alimentaires de la population réunionnaise (B).

A. La canne : une monoculture imposée sous le joug colonial

La canne à sucre est une culture qui façonne le paysage réunionnais depuis le XIX^e siècle. À l'époque La Réunion ayant le statut de colonie, sa fonction principale est de produire et d'exporter vers la Métropole les matières premières indispensables aux industries ou consommées sur le continent. Cela découle de la logique du pacte colonial⁴⁰, autrement dit une spécialisation primaire imposée qui bloque toutes perspectives d'émergence d'un secteur industriel et condamne la colonie aux tendances du marché européen et à celle des conditions environnementales. Ainsi, l'île Bourbon (ancien nom de l'île de La Réunion) devient dépendante de la demande métropolitaine qui, a commencé par la plantation d'épices, de café, de canne à sucre pour que progressivement, cette dernière supplante les autres cultures. Dès 1844, la canne envahit le territoire, on abat les autres plants, ce qui questionne Louis Maillard, qui, dans « Note sur l'île de La Réunion » se demande s'il est réellement pertinent de procéder de cette façon « *L'envahissement de la canne, qui fait maintenant la fortune de la colonie, est-il un bien, est-il un mal ?* ». Bien que le territoire soit par la suite façonné par la canne, c'est également l'exploitation de cette dernière qui engendre une importante diversification culturelle par l'arrivée de travailleurs immigrés. La population est uniquement envisagée dans une logique de main d'œuvre nécessaire au bon fonctionnement de l'économie de plantation. Si cette culture est considérée comme la plus rentable c'est principalement dû au fait qu'elle ne demande pas autant de dépenses et

⁴⁰ Brial, A.-I., Ferrari, S., Gombert-Courvoisier, S. et Hoarau, J.-F.-o. (2022). Hoarau J.-F. (2018). Un état des lieux du modèle économique réunionnais hérité de la départementalisation : entre miracle et incomplétude. La Lettre du CEMOI, n° 14, 7 p.

d'entretien que le tabac ou le café, sa transformation en sucre étant rapide. En effet, la culture de la canne demande de l'investissement dans des locaux, dans du matériel ainsi que dans des installations destinées à l'extraction du sucre afin de garantir une ampleur minimum de sorte à être rentable. Les sucreries devant être approvisionnées régulièrement en cannes fraîches, cela incite donc les colons à privilégier la culture de canne en tant que monoculture au détriment de toute autre culture moins rentable et qui demanderait davantage de supervision⁴¹. Cela rejoint alors la logique d'économie d'échelle prônée par David Ricardo et qui mène par conséquent à une forte dépendance aux importations.

Le 20 décembre 1848, suite à la proclamation de la IInde République, Sarda Garriga, alors Commissaire Général de la République, déclare l'abolition de l'esclavage de la prénommée île Bourbon, qui devient donc par la suite l'île de La Réunion. Dès les années 1850, l'agriculture vivrière de l'île ayant beaucoup diminué, la quantité de denrées alimentaires récoltée devient insuffisante pour nourrir la population engendrant une dépendance alimentaire. Les producteurs de sucre se retrouvent démunis, ils n'ont plus assez de main d'œuvre (beaucoup sont décédés suite à des épidémies de choléra puis de paludisme), des catastrophes naturelles frappent le territoire, la betterave à sucre connaît un important succès en Europe venant concurrencer les cannières. Il n'en reste pas moins qu'en 1860, sur 100 000 hectares en culture, 62 000 sont toujours consacrés à la canne à sucre⁴².

Suite à cette dégradation de la culture cannière, la filière connaît une crise qui va être marquée par l'abandon de la part de certains producteurs qui se tournent alors vers le développement d'autres produits comme la vanille qui passe à cette époque de 15 tonnes en 1861 à 200 tonnes en 1898⁴³. À la fin du XIX^e siècle, l'entretien d'usines sucrières demandait un fort investissement en capital engendrant une logique économique qui devenait industrielle. La structure économique instaurée par la plantation impacte toute l'organisation de la société. Les producteurs de canne à sucre possèdent une grande partie des terres dont

⁴¹ *La Plantation, axe de l'histoire sociale de La Réunion*. (s. d.). Société de plantation, histoire et mémoires de l'esclavage à La Réunion. Consulté 15 mai 2025, à l'adresse <https://www.portail-esclavage-reunion.fr/documentaires/societe-de-plantation/definition-2/definition/>

⁴² L'agriculture de La Réunion : évolution, chiffres clés et défis. (2021). Dans *CIRAD*. Consulté le 4 janvier 2025, à l'adresse <https://agritrop.cirad.fr/598945/2/V10%20Agriculture%20de%20La%20r%C3%A9union%20Vdef%20opt.pdf>

⁴³ Ibid

la qualité et la superficie permettent de rentabiliser les investissements et les frais d'exploitation ce qui impactera d'une part, la possibilité de diversification des cultures puis la répartition du foncier en instaurant une hiérarchie sociale de détention de ces terres. Cette dernière a été renforcée par le système d'exploitation esclavagiste qui, par nature, instaure une inégalité indéniable. Dans les îles tropicales, il s'assortit d'un contraste racial qui l'inscrit dans les corps et qui demeurera même après 1848 marquant le fondement de coupures de la société. Le groupe social qui dominait alors l'île du fait de la possession des terres cannières, se constitua en puissant porte-parole de la vie économique du fait de leur soutien d'élus. À Maurice, un morcellement des productions a été effectué au profit des petits planteurs qui ont été contraints de maintenir la production de cannes, mais à La Réunion, le colonage⁴⁴ entretenait les colons dans une situation de dépendance des propriétaires. Des conglomérats se sont créés rassemblant des surfaces considérables et organisant alors de plus grandes usines, rénovées qui, à l'ère du progrès technique, utilisaient la mécanisation du travail agricole. Ainsi la société ancienne de plantation qui avait jusqu'alors caractérisé l'île devient une activité industrielle moderne. Cette réorganisation de la société conduit à la déprise agricole et à la vente des terres en vue d'investissements dans les activités commerciales et touristiques. On ne parle désormais plus de société de plantation (Figure 1).



Figure 1 : Carte de l'occupation du sol à la moitié du XXème siècle

Source : CIRAD⁴⁵

⁴⁴ Mise en valeur d'une exploitation agricole par un colon, preneur d'un domaine pour un temps déterminé sous condition d'en assurer l'entretien, et d'en partager les bénéfices <https://www.cnrtl.fr/definition/colonage#:~:text=D%C3%89R.,Colonage%2C%20subst.,d'en%20partager%20les%20b%C3%A9n%C3%A9fices>.

⁴⁵ L'agriculture de La Réunion : évolution, chiffres clés et défis. (2021). Dans CIRAD. Consulté le 4 janvier 2025, à l'adresse

Au début de la Seconde Guerre mondiale, l'île affronte une grande pauvreté et la guerre accentue les difficultés qu'elle traverse et qui sont notamment marquées par des événements cycloniques de 1944 et 1945. À la fin du conflit, la production de canne à sucre va de nouveau s'écrouler du fait d'un blocus imposé par les Anglais à Maurice ce qui empêche l'île d'exporter son sucre et d'importer des vivres engendrant des difficultés d'approvisionnement. Les exploitations de cannes vont alors être remplacées par les plantes vivrières en vue d'assurer la survie de la population, sans pour autant créer un vrai système d'alimentation⁴⁶. Il s'agissait principalement de fournir le strict minimum. En parallèle, les élus ont jugé une évolution nécessaire au XX^e siècle. L'abolition de l'esclavage ayant été proclamée cent ans auparavant, il s'agissait désormais d'accorder un statut et une personnalité juridique aux territoires d'Outre-mer. C'est donc la loi du 19 mars 1946 qui dispose à l'article 1 que « *Les colonies de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et la Guyane française sont érigées en départements français.* ». Cette nouvelle organisation de l'île portait également en elle le remaniement de la société et une révolution du système de plantation colonial. Une occupation telle que celle qu'ont connu les colonies ne peuvent ne laisser aucune trace sur leur histoire et leur développement futur. Ainsi, la canne à sucre peut être considérée comme étant à l'origine d'une hiérarchie raciale entre maîtres et esclaves basée sur l'exploitation et la dépendance à une monoculture qui a profondément marqué la société réunionnaise et ses inégalités.

<https://agritrop.cirad.fr/598945/2/V10%20Agriculture%20de%20La%20r%C3%A9union%20Vdef%20opt..pdf>

⁴⁶ Brial, A.-I., Ferrari, S., Gombert-Courvoisier, S. et Hoarau, J.-F.-o. (2022). La résilience alimentaire en milieu insulaire. Entre autonomie alimentaire et libre échange. *Économie rurale*, 382(4), 133-145. <https://doi.org/10.4000/economierurale.10828>.

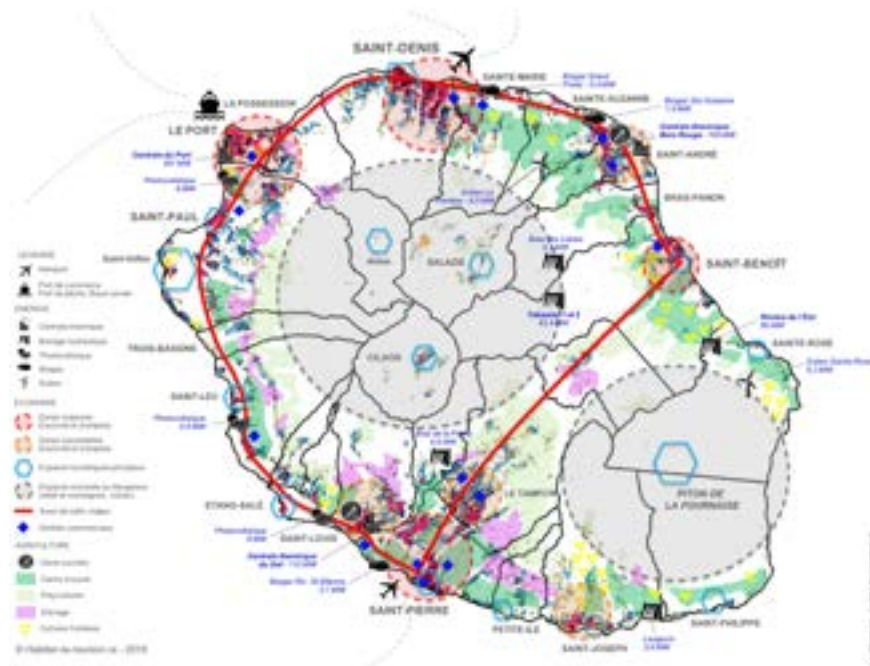


Figure 2 : Carte de l'agriculture de l'île

Source : Habiter La Réunion

Aujourd'hui encore, la culture de la canne à sucre, bien que considérablement réduite, occupe plus de la moitié de la Surface Agricole Utilisée (SAU)⁴⁷ [elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...)], les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...) (Figure 2). Elle est l'activité agricole qui produit le plus d'emplois avec 2 800 exploitations et au total 14 000 emplois qui sont liés aux différentes utilisations du produit, comprenant la canne, le sucre, le rhum, la production d'énergie et l'exportation⁴⁸. Comme elle ne participe pas directement à la souveraineté alimentaire sa plus grande utilité est tournée vers la production d'énergie (à hauteur de 10%⁴⁹) ce qui en fait la deuxième source d'énergie renouvelable de l'île grâce à la bagasse (résidu fibreux de la canne à sucre qu'on a passée par le moulin pour en extraire le jus) qui en est issue. Elle permet d'éviter l'importation de 140

⁴⁷ Définition—*Superficie agricole utilisée / SAU / SAU* | Insee. (s. d.). Consulté 5 mai 2025, à l'adresse [https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1003#:~:text=La%20superficie%20agricole%20utilis%C3%A9e%20\(SAU,%2C%20vergers...\)](https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1003#:~:text=La%20superficie%20agricole%20utilis%C3%A9e%20(SAU,%2C%20vergers...)).

⁴⁸ *Entre mer et volcans, La Réunion, une île de grande tradition agricole*. (s. d.). Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Consulté 16 mai 2025, à l'adresse <https://agriculture.gouv.fr/entre-mer-et-volcans-la-reunion-une-ile-de-grande-tradition-agricole>

⁴⁹ Economie de la réunion. (s. d.). Habiter La Réunion. Consulté 5 mai 2025, à l'adresse <https://habiter-la-reunion.re/economie-a-la-reunion/>

000 tonnes de charbon chaque année⁵⁰. La filière s'appuie sur une interprofession qui fédère des syndicats agricoles et l'État autour de la Convention canne 2022-2027, un cadre stratégique partagé qui permet des prix garantis. Pourtant, si cela est nécessaire, c'est parce que la pertinence d'une si grande dévotion à la culture cannière est questionnée par certains. Elle est désormais loin de pouvoir faire concurrence au sucre de betterave, aux productions brésiliennes ou à celles d'autres pays au sein desquels la main d'œuvre est moins coûteuse. De plus, comme toutes les plantations de l'île, elle est immensément dépendante des aléas climatiques. Ces dernières années elle a subi de plein fouet l'impact des cyclones ainsi que des intempéries. En 2024, pour la troisième année de suite, les planteurs de l'Est sont défaits, certains planteurs endettés ont même décidé d'abandonner la culture de la canne à sucre à l'instar de Christian Huet qui a cultivé la canne depuis son enfance « *Mi rappelle kan mwin té ti, mwin té déjà dans caro' cannes. Mwin té cultive déjà la canne. Dan' tan lontan, té pas comme koméla* »⁵¹. La récolte a été inférieure avec 1,3 million de tonnes. Cela fait déjà la troisième année que les mêmes problèmes perdurent, la qualité des cannes n'est plus la même, les planteurs « tirent la sonnette d'alarme », le syndicat Unis Pour Nos Agriculteurs (UPNA) estime que la campagne de 2023 a déjà été décevante et que la production de 2024 n'améliorerait pas la situation car elle « *serait en baisse de 40% à 50%* » suite au cyclone Belal⁵². La difficulté de durabilité est telle qu'ils ont longtemps investi pour maintenir ces exploitations comme l'explique Christian Clain qui a pris la décision de mettre en vente son exploitation « *Zordi, mi gayn pu. Mwin la construit tout ça, mwin la acheté le tracteur, mwin la fait le hangar, mwin la acheté le 4x4, mwin la tout acheté, mwin la investi, mais mi gayn pu entretenir tout ça* »⁵³.

Afin de soutenir les agriculteurs, le Comité Professionnel de la Canne et du Sucre a adopté un plan de relance de la production ayant pour objectif de retrouver un niveau supérieur à 1,7 million de tonnes par an, ce qui est loin d'être le niveau de ces dernières

⁵⁰ <https://agriculture.gouv.fr/entre-mer-et-volcans-la-reunion-une-ile-de-grande-tradition-agricole>, MASA, 5 février 2021, Entre mer et volcans, La Réunion, une île de grande tradition agricole

⁵¹ « *Je me rappelle quand j'étais petit, j'étais déjà dans les champs de cannes. Je cultivai déjà la canne. Dans l'ancien temps, ce n'était pas comme aujourd'hui* » - Campagne sucrière 2024 : Absence de rentabilité, certains planteurs abandonnent la culture de la canne à sucre. (2024, août 29). Réunion la 1ère. <https://la1ere.francetvinfo.fr/reunion/sainte-rose/campagne-sucriere-2024-absence-de-rentabilite-certains-planteurs-abandonnent-la-culture-de-la-canne-a-sucre-1517411.html>

⁵² Campagne sucrière 2024 : Absence de rentabilité, certains planteurs abandonnent la culture de la canne à sucre. (2024, août 29). Réunion la 1ère. <https://la1ere.francetvinfo.fr/reunion/sainte-rose/campagne-sucriere-2024-absence-de-rentabilite-certains-planteurs-abandonnent-la-culture-de-la-canne-a-sucre-1517411.html>

⁵³ « *Aujourd'hui je n'en peux plus. J'ai construit tout ça, j'ai acheté le tracteur, j'ai fait le hangar, j'ai acheté une voiture, j'ai tout acheté, j'ai investi mais désormais je ne peux plus entretenir tout cela* »

années. De fait, en 2022, le cyclone Batsiraï et la sécheresse du second semestre ont engendré une faible récolte de 1,309 million de tonnes⁵⁴, un niveau qui est quelque peu remonté en 2023 avec 1,436 million mais qui reste tout de même très faible. Ainsi, le plan s'appuie sur des aides estimées à 9,2 millions d'euros financées par les sucreries à hauteur de 6 millions, par l'État à hauteur de 3,2 millions d'euros sous formes de subventions et de garanties bancaires. Malgré ces efforts considérables de relance, la filière fait toujours face à la concurrence de grands pays producteurs et la fin des quotas européens garantissant un prix minimum d'achat jusqu'en 2017, n'a pas été suivie d'une réorganisation de la production. De fait, beaucoup d'aides sont versées au secteur cannier, ce qui pose la question de soutenabilité de ce système, mais également de sa concurrence des autres filières car elle concentre la plus grande partie des aides à l'agriculture sur le territoire (155 millions €).

De facto, bien qu'elle soit une « culture pivot », la canne à sucre héritée du système colonial est source de nombreux enjeux notamment économiques. Elle concentre la majorité des aides, mais n'aide pas à la souveraineté alimentaire. *A contrario*, elle concentre les aides, occupe la plupart des SAU du territoire et considérant les problèmes que rencontre la filière les pouvoirs publics et les agriculteurs doivent se poser la question de sa pérennisation. En monopolisant une partie des terres, elle contraint le reste des cultures agricoles à occuper des terres restreintes, et, se faisant, elle ne permet pas à l'île d'exploiter au maximum ses capacités de production alimentaire et de limitation des importations afin d'atteindre son objectif de souveraineté alimentaire.

B. Un développement réunionnais entravé par la dépendance aux importations

Premier Vice-Président de la Chambre d'Agriculture et Président des Jeunes Agriculteurs, Guillaume Sellier évoque « *une tendance inquiétante, on est loin de la souveraineté souhaitée. Nous sommes trop dépendants de ces importations. Très clairement, il y a urgence à agir mais il faut aussi avoir les moyens de le faire pour les agriculteurs* »⁵⁵. Si la souveraineté alimentaire semble lointaine, alors c'est en partie du fait de la forte dépendance aux importations.

⁵⁴ Panorama de La Réunion. (2024). Dans *IEDOM*. Consulté le 12 février 2025, à l'adresse https://www.iedom.fr/IMG/pdf/panorama_2024_vf.pdf

⁵⁵ Nouveau record d'importations agricoles : le prix de la dépendance. (2025, 2 mai). *Zinfos 974*. <https://www.zinfos974.com/nouveau-record-dimportations-agricoles-le-prix-de-la-dependance/>

Marquée par l'histoire coloniale, l'île de La Réunion s'est ainsi principalement concentrée sur l'exploitation cannière au détriment des cultures vivrières, une agriculture dont l'essentiel de la production est consommé sur place, par la famille productrice ou au moins au sein du village ou de la ville⁵⁶. Progressivement elle a pris conscience de l'importance de cultiver d'autres biens sur ses terres afin de pouvoir se nourrir, et de ne pas dépendre des variations extérieures (problèmes de transports, aléas climatiques, etc.). Toutefois, sa dépendance des imports est en quelques sortes inévitable.

Son insularité engendre de fait une dépendance économique et par ricochet, une dépendance aux transports maritimes et aériens due à l'isolement géographique et à la petite dimension du territoire qui est de 2 512 km². Cette situation est caractéristique des Petits États Insulaires en Développement (PEID), notion qui inclue également les petites économies insulaires. Du fait de caractéristiques spatiales, elles sont peu étendues et possèdent des superficies réduites ainsi que des terres arables. De plus, elles subissent des handicaps structurels avec des environnements naturels fragiles, une dépendance à l'importation des produits alimentaires et de l'énergie, un éloignement des marchés mondiaux, ainsi que dans de très nombreux cas une population souffrant de malnutrition. Pour les PEID dits « affiliés » dont il est question dans cette étude de cas (La Réunion), la situation est d'autant plus particulière car leur intégration aux ensembles nationaux des anciens colonisateurs (France) a entraîné une transformation structurelle de la société. Nous sommes passés d'une « *situation de quasi-pénurie, à un contexte d'abondance et de consommation de masse entretenue par le développement d'un important système d'import-distribution* »⁵⁷. Cette transition a permis l'émergence d'un secteur tertiaire de la vente qui propose des aliments importés de très mauvaise qualité. Ils sont hautement transformés, denses en énergie, pauvres en micronutriments et dotés d'une durée de vie plus longue. Également, cette colonisation française a influencé la dépendance alimentaire structurelle en instaurant un partenaire commercial privilégié loin de l'île. Le commerce régional ainsi que la valorisation des produits locaux ont donc été délaissés et un système de production

⁵⁶ Agriculture paysanne, agriculture vivrière. (2025, janvier). [Terme]. Géoconfluences. <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/agriculture-paysanne-vivriere>

⁵⁷ Brial, A., Ferrari, S., Gombert-Courvoisier, S., & Hoarau, J.-F. (2022). La résilience alimentaire en milieu insulaire Entre autonomie alimentaire et libre échange. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 382, 133-145. <https://doi.org/10.4000/economierurale.10828>.

structuré autour d'une logique d'exportations de produits agricoles tropicaux contre une importation de produits manufacturés a été instauré.

Selon Jean-François Hoarau, Professeur des universités en Sciences économiques, le développement économique en contexte insulaire peut revêtir plusieurs formes. La Réunion elle, suit le modèle « Tourism, Remittances, Aid and Bureaucracy » (TOURAB), variante du modèle MIRAB (« Migrant, Remittances, aid and Bureaucracy »)⁵⁸. Les transferts de fonds de la population émigrée et l'aide de l'État considéré comme « *patron dans le processus de développement de certaines petites îles* » jouent un rôle fondamental. On constate une forte dépendance par rapport aux importations résultant d'un sous-développement du secteur industriel domestique (Figure 3). La variante de ce modèle serait donc un apport supplémentaire lié à une activité touristique. *De facto*, la dépendance est profondément ancrée dans ces modèles, ils ne bénéficient pas de grands revenus et sont majoritairement tributaires des aides étatiques, ils essaient donc tant bien que mal de s'extraire de ce système, mais ne parviennent pas à faire des profits suffisants pour sortir du *statu quo*, en conséquence, ils présentent donc les moins bons résultats.

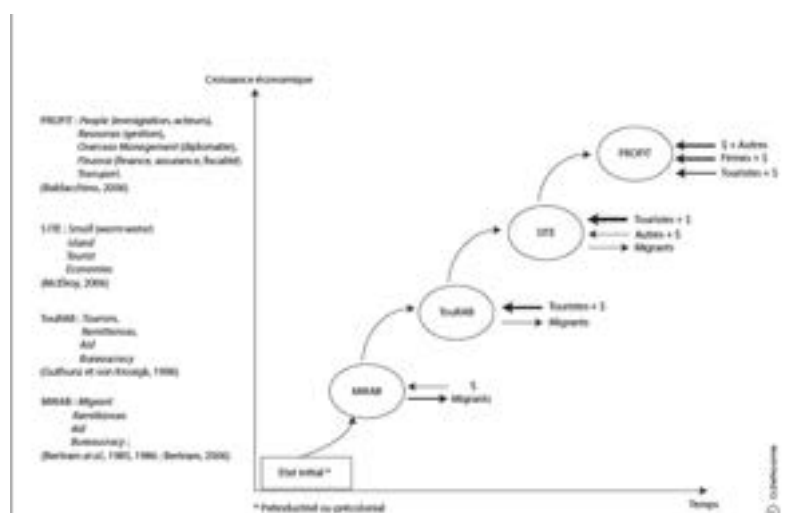


Figure 3 : La trajectoire d'évolution d'une petite économie insulaire

Source : O.DEHOORNE

⁵⁸ Brial, A.-I., Ferrari, S., Gombert-Courvoisier, S. et Hoarau, J.-F.-o. (2022). Hoarau J.-F. (2018). Un état des lieux du modèle économique réunionnais hérité de la départementalisation : entre miracle et incomplétude. La Lettre du CEMOI, n° 14, 7 p.

Ainsi, malgré une terre fertile et une richesse culturelle, les Régions Ultrapériphériques (RUP) françaises ont connu une dégradation de leur autonomie alimentaire avec l'entrée dans le commerce mondial. Durant les années 1970-1980, les exploitations familiales ont été délaissées au profit du recours à de nombreux produits importés plus concurrentiels. Progressivement, le déficit commercial n'a fait que se creuser et entre 1995 et 2011, la dépendance des Outre-mer aux importations est passée de 54% à 71%⁵⁹. Malgré les efforts déployés ces dernières années, La Réunion peine à réduire ses importations, dont le poids reste conséquent représentant environ un tiers du Produit Intérieur Brut (PIB). Pourtant, il reste inférieur à celui d'autres économies insulaires de moins de 2 millions d'habitants comme à l'île Maurice avec un poids de 54%⁶⁰. Bien qu'à l'inverse, les exportations demeurent faibles, à près de 2 % du PIB contre 17 % à Maurice, mais son taux de dépendance reste moindre que celui des autres territoires ultramarins.

La France reste son principal fournisseur conformément aux années précédentes avec 59% des importations qui sont majoritairement des denrées alimentaires, des automobiles, des produits pharmaceutiques et de l'équipement électrique⁶¹. Bien qu'elle fasse preuve d'un certain soutien par cette politique d'exportation, il peut aussi s'agir d'une sorte de politique « postcoloniale » qui permettrait au pays colonisateur de garder une manne sur l'ancienne colonie. Elle peut également être appréhendée comme un confort dans *le statu quo* des deux acteurs : l'Hexagone conserve son marché intérieur tandis que La Réunion, reste dans une position relativement statique qui lui permet de modérer ses efforts vers la quête de sa souveraineté alimentaire car elle sait qu'elle peut compter sur l'Hexagone et les subventions qui lui sont accordées. Ainsi, dans la liste des principaux fournisseurs, elle est suivie par l'Asie qui concentre 18% des importations puis l'Union européenne et le Royaume-Uni qui livrent quant à eux 14 % des biens importés par La Réunion, ce chiffre est en augmentation de 20% s'agissant de produits de produits alimentaires et de textiles, mais aussi de biens

⁵⁹ *Outre-mer : une forte dépendance aux importations alimentaires*. (2024, 23 juillet). Consulté le 10 décembre 2024, à l'adresse <https://www.vie-publique.fr/en-bref/290380-outre-mer-une-autonomie-alimentaire-limitee>

⁶⁰ Bilan des importations de produits agricoles à la Réunion. (2024). Dans *AGRESTE* (n°4). https://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/bilan_imports_2014_2023.pdf

⁶¹ *Commerce extérieur—Des importations et exportations très dynamiques en 2021 – Bilan économique 2021—La Réunion* | Insee. (s. d.). Consulté 16 mai 2025, à l'adresse <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6451824?sommaire=6324763#:~:text=Comme%20les%20ann%C3%A9es%20pr%C3%A9c%C3%A9dentes%2C%20la,9%20%25%20entre%202020%20et%202021.>

d'équipement (voitures, machines, équipement de communication) dont les importations augmentent⁶². (Figure 4)

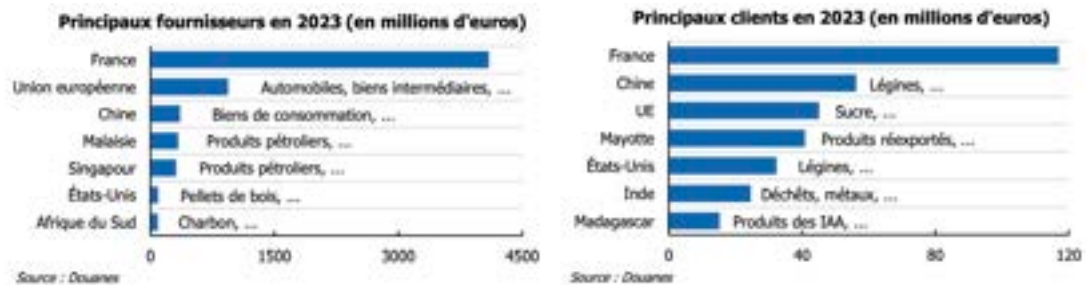


Figure 4 : Balance commerciale structurelle déficitaire

Source : IEDOM

L'année 2024 a été marquée par une augmentation extrêmement importante des importations, « *La Réunion n'a jamais importé autant de produits agricoles qu'en 2024* »⁶³. Bien que les cyclones Belal et Garance en soient l'une des causes, ce n'est pas le facteur prédominant. Le Département reçoit quasiment autant d'argent pour soutenir la production agricole qu'il n'en dépense pour importer des agrumes, oignons, ails, carottes et autres viandes venus des différentes régions du monde. Sachant que La Réunion perçoit environ 245 millions d'euros d'aides chaque année en provenance de l'État et de l'Europe, la valeur douanière des produits importés étant de plus de 257 millions d'euros, on peut constater que le système actuel dysfonctionne. Dans le bilan annuel de l'AGRESTE (DAAF), on observe une hausse de 50 tonnes concernant les importations de fruits et légumes par rapport au précédent record de 2022 et de 12 % par rapport à 2023. Les commandes de légumes elles ont augmenté de 9 % en un an⁶⁴.

Cette analyse met en évidence que La Réunion est aujourd'hui confrontée à une réelle servitude vis-à-vis des imports. Bien que sa situation de PEID le lui impose, elle n'en reste pas moins maître de son destin en la matière. Ces dernières années, La Réunion ne s'est pas réellement détachée de ses fournisseurs. Plusieurs enjeux interviennent dans cette quête de

⁶² Panorama de La Réunion. (2024). Dans IEDOM. Consulté le 12 février 2025, à l'adresse https://www.iedom.fr/IMG/pdf/panorama_2024_vf.pdf

⁶³ Nouveau record d'importations agricoles : le prix de la dépendance. (2025a, mai). Zinfo974. <https://www.zinfo974.com/nouveau-record-dimportations-agricoles-le-prix-de-la-dependance/>

⁶⁴ Billen, G., & Garnier, J. (2024, octobre 3). *L'île de La Réunion pourrait-elle atteindre la souveraineté alimentaire ?* The Conversation. <http://theconversation.com/lile-de-la-reunion-pourrait-elle-atteindre-la-souverainete-alimentaire-237529>

souveraineté alimentaire, mais, l'impératif est de quitter cet état de dépendance, qui lui permettra de subvenir à ses besoins et de redynamiser le commerce local qui ne survivra pas si la concurrence sur place est trop attractive.

II. Une situation sociale et territoriale en difficulté depuis la départementalisation

Cette dépendance créée par la monoculture durant la période de colonisation a engendré un système de dépendance aux importations très fort. C'est à partir de la départementalisation que l'on constate d'autres conséquences tout aussi dangereuses pour l'avenir de la société réunionnaise. L'organisation foncière qui découle du système de culture cannière a rendu complexe la répartition des terres post départementalisation tout en créant un rapport de force entre les propriétaires de ces dernières et les autres (A). La souveraineté alimentaire est donc complexe avec ce manque d'espace, d'autant plus que la population réunionnaise est en situation de grande précarité donc pour atteindre cet objectif il faut également que les prix soient accessibles (B).

A. Le foncier : un dilemme de répartition et d'occupation

Au préalable, il convient de définir deux termes relatifs aux terres. Souvent utilisé dans le vocabulaire agricole, la Surface Agricole Utile (SAU) est considérée comme « *la somme des surfaces des champs appartenant à l'exploitation agricole comprenant des terres labourables, des surfaces toujours en herbe, des cultures permanentes (vignes, vergers, ...) ou des cultures spéciales (maraîchères).* »⁶⁵. *A contrario*, il peut également s'agir de friches, définies dans le code de l'urbanisme (Article L. 111-26) : « *On entend par « friche » tout bien ou droit immobilier, bâti ou non bâti, inutilisé et dont l'état, la configuration ou l'occupation totale ou partielle ne permet pas un réemploi sans un aménagement ou des travaux préalables* ». ⁶⁶

⁶⁵ Surface agricole utile. (s. d.). Eaufrance. Consulté 5 mai 2025, à l'adresse <https://www.eaufrance.fr/glossaire/surface-agricole-utile>

⁶⁶ *Quelle est la définition d'une friche ?* | Banque des Territoires. (2022, décembre 20). <https://www.banquedesterritoires.fr/questions-reponses/friche-definition>

Les enjeux de développement agricole à la Réunion sont nombreux et celui de la protection des terres agricoles est crucial. Il est essentiel que les outils existants de maîtrise de l'étalement urbain soient appliqués et qu'éventuellement de nouvelles réglementations soient instaurées afin d'éviter l'accaparement et l'enfrichement de terres agricoles. En effet, la mise en culture des surfaces utiles et l'installation de nouvelles exploitations grâce à un foncier accessible sont à considérer sérieusement dans la transition agricole réunionnaise vers des systèmes diversifiés et agro-écologiques.

Durant les quinze premières années qui ont suivi la loi de départementalisation du 19 mars 1946, les efforts des pouvoirs publics à La Réunion se portaient davantage sur les problèmes de santé et les problèmes sociaux. Il a fallu attendre les années soixante pour que les politiques publiques se tournent vers des mesures concernant l'aménagement du territoire et l'agriculture. C'est en 1966 que la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) Réunion entre en activité. Elle est chargée d'appliquer la politique foncière définie en 1961⁶⁷. Il s'agit alors de rompre avec l'ancien ordre social inégalitaire, qui accordait de fait une supériorité aux propriétaires des plantations, dans le but de promouvoir une nouvelle économie d'entreprise. L'objectif était de transformer les structures agricoles héritées de la période coloniale en exploitations agricoles familiales. L'article 1 de la loi du 2 août 1961, dispose donc que « *La présente loi a pour objet de développer rationnellement l'économie agricole des départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane, compte tenu de la double nécessité de faire face aux besoins créés par l'expansion démographique et de remédier aux inconvénients résultant d'une production insuffisamment diversifiée* ». Elle entend mettre en valeur des terres incultes, des terres laissées à l'abandon ainsi que des terres insuffisamment exploitées, avec pour finalité l'implantation et le développement de nouvelles cultures. Elle a donc pour ambition de créer de nouvelles exploitations agricoles et de favoriser l'accession de l'agriculteur à la propriété rurale, notamment par l'aménagement des superficies des exploitations et propriétés agricoles. Enfin « *d'une manière générale, augmenter l'importance de l'emploi en agriculture et améliorer le revenu des agriculteurs, grâce au concours d'organismes spécialisés disposant des moyens techniques et financiers appropriés* » une mission qui sera donc incarnée par la SAFER, société anonyme, sans but lucratif. Pour mener à bien sa

⁶⁷ *L'histoire*. (s. d.). SAFER Réunion. Consulté 16 mai 2025, à l'adresse <https://www.safer-reunion.fr/l-histoire>

mission, la SAFER procède à l'acquisition de grands domaines qui ont subi des travaux d'amélioration foncière sur une trentaine d'années (épierrage, création de chemin d'accès et autres interventions destinées à valoriser ces terres). Jusqu'à 2007, elle constituait un service d'encadrement des attributaires. Elle les conseillait, les orientait, principalement pendant leur phase d'installation puis les années suivantes également, car souvent, les agriculteurs qui s'installaient n'étaient pas formés. Cette société représente une véritable avancée dans la politique de transformation foncière car en restructurant près de la moitié des terres agricoles, ce sont environ 3 000 agriculteurs qui ont pu accéder au statut de chef d'exploitation⁶⁸, considéré comme la personne physique qui assure la gestion courante de l'exploitation. *A contrario*, le statut d'ouvrier agricole qui était davantage la norme à l'époque était caractérisé par un manque d'autonomie et une superficie cultivée de faible dimension, environ 1 hectares. Par cette évolution professionnelle, les agriculteurs peuvent vraiment vivre de leur travail et développer leur production, une avancée dans la quête de souveraineté alimentaire.

Un outil vient également soutenir cet aménagement en 1992. L'AGRESTE, Service de la statistique et de la prospective du ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, a mis en place « Terruti-Lucas », une enquête reconduite tous les ans qui permet d'obtenir des informations sur l'occupation et l'utilisation des sols. Ainsi de 1966 à 1996, 40 % de la surface agricole de l'île, soit 24 000 hectares a été réattribué, ce qui fait que les exploitations de plus de 100 hectares ne forment plus que 13 % de la SAU en 2000 et la nouvelle génération représente 60 % de l'effectif total des exploitants cultivant plus de 2 hectares⁶⁹. Cette politique démontre donc la volonté des responsables locaux et de l'État d'opérer à un réel changement dans le territoire d'outre-mer et de permettre aux familles, car il s'agissait notamment d'exploitations familiales, de cultiver leur savoir-faire en redynamisant l'emploi. Cette réforme foncière a donc permis d'accroître la productivité et la production d'environ 15%. Les acquisitions de la SAFER représentent à ce jour plus de 40 386 hectares soit plus de 1 260 actes qui ont bénéficié à 4 000 agriculteurs ayant ainsi pu s'installer ou agrandir leur exploitation⁷⁰. La politique s'est par la suite tournée vers de

⁶⁸ *Définition—Chef d'exploitation agricole et coexploitants* | Insee. (s. d.). Consulté 6 mai 2025, à l'adresse <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1326#:~:text=Le%20chef%20d%27exploitation%20est,autres%20%C3%A9tant%20d%C3%A9finies%20comme%20coexploitants>.

⁶⁹ *L'histoire*. (s. d.). SAFER Réunion. Consulté 16 mai 2025, à l'adresse <https://www.safre-reunion.fr/l-histoire>

⁷⁰ *Ibid*

nouvelles terres en friche et à faible potentiel agricole, car durant la période de 1992 à 2014, La Réunion a été confrontée à un besoin d'urbanisation et de construction de logements, ce qui a empiété sur les surfaces planes et les littorales et de bonne qualité.

De facto, cet objectif ambitieux de réattribuer les terres se heurte aux problématiques environnementales et sociétales. Les grandes propriétés étant désormais distribuées, la SAFER se consacre à des petites et moyennes parcelles dans un marché de plus en plus contraignant. Les terrains redistribués sont en termes de potentiel agricole, de « médiocre qualité » et la mécanisation y est difficile (pentes, fossés, etc.). La canne à sucre est souvent imposée et les faibles rendements ne permettent pas une rémunération suffisante. Le métier agricole est de ce fait souvent délaissé au profit du secteur tertiaire en plein essor, qui offre des revenus stables. Plusieurs réformes ont tenté d'améliorer cette situation comme en 1975 avec le Plan d'Aménagement des Hauts qui vise à sortir cette zone de la pauvreté par la mise en valeur de leur potentiel économique, rééquilibrer les échanges en réduisant la dépendance alimentaire de l'île et prévenir l'exode rural vers les Bas. Toutefois, les politiques manquent d'ambition et le processus d'attribution des terres se confronte à deux impératifs théoriquement antagonistes : la protection des terres et la création de logements. La structure de l'île rend elle-même la chose complexe car « environ 21 % de sa surface a des pentes inférieures à 10 % et 25 % des pentes seulement sont inférieures à 15 % »⁷¹. Au sens de l'article D113-14 - Code rural et de la pêche maritime, la totalité du territoire de La Réunion est classé en zone agricole défavorisée. « La zone de montagne majoritaire avec 22 800 ha et représente 53 % de la SAU ; le reste est classé en zone de piémont, ce qui rend la mécanisation difficile et exposant les sols à une forte érosion. Ce classement en zone défavorisée se justifie en partie par la pente importante des terres agricoles, installées sur les flancs du volcan. Par ailleurs, la compétition avec l'urbanisation, repousse les terres agricoles vers les zones inappropriées pour l'aménagement urbain, à cause de leur éloignement ou de leur accessibilité. Près de 30% des terres agricoles ont une pente supérieure à 17,5 %. »⁷². Plusieurs terres sont aujourd'hui inaccessibles pour les agriculteurs

⁷¹ L'agriculture de La Réunion : évolution, chiffres clés et défis. (2021). Dans CIRAD. Consulté le 4 janvier 2025, à l'adresse <https://agritrop.cirad.fr/598945/2/V10%20Agriculture%20de%20La%20r%C3%A9union%20Vdef%20opt..pdf>

⁷² La protection du foncier agricole à La Réunion. (2015). Dans AGRESTE. Consulté le 8 mars 2025, à l'adresse https://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Protection-foncier-La-Reunion_cle8a8933.pdf

La SAU réunionnaise se divise donc en trois tiers et à quelque peu évolué depuis l'enquête réalisée en 2020⁷³, qui toutefois, démontre la faible disponibilité du foncier agricole ainsi que l'omniprésence de la canne sur tout le territoire (Figure 5). Premièrement 38 %, soit 69 000 hectares, sont des surfaces dédiées aux productions végétales hors canne et banane, à vocation locale (y compris les jardins et vergers familiaux des non-exploitants). Ensuite pour ce qui est des surfaces fourragères⁷⁴ et des surfaces en herbes 35% de la SAU, soit 65 000 hectares y est dédié. Enfin, 48 000 hectares (27%) sont consacrés à la culture de la canne et aux bananiers. Ainsi, les cultures maraîchères occupent une place prépondérante en termes de superficie, ce qui témoigne de leur rôle stratégique dans la quête de souveraineté alimentaire. Pourtant, elles sont très vulnérables, il est sérieusement nécessaire de leur accorder davantage de terrain. Malgré l'étroitesse du foncier agricole, les quantités de terres manquantes pour couvrir 100 % des besoins n'apparaissent pas pharaoniques. Pour M. Arnaud Martrenchar, membre du Conseil général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux, il est possible d'atteindre une autonomie alimentaire dans les Outre-mer en augmentant les surfaces des activités agricoles qui peuvent permettre des augmentations sensibles de la production, notamment pour le maraîchage. Certaines quantifications ont été effectuées, par exemple pour les fruits et les légumes, la surface en production manquante pour couvrir l'ensemble des besoins en produits frais varie. Selon une « fourchette haute », il manquerait entre 12 540 et 27 050 hectares selon les estimations, soit entre 7 et 15 % de la surface agricole ultramarine. Selon la « fourchette basse » issue d'une étude menée par le Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), elle serait seulement 2 049 hectares si on se base sur une bonne maîtrise des cultures et d'absence de problèmes phytosanitaires⁷⁵. Pourtant, le foncier diminue de plus en plus comme en témoignait le Directeur de la DAAF : « *On est encore avec des pertes*

⁷³ Réunion, D. de la. (2024, avril 19). *Part de la SAU des petites régions agricoles sur l'ensemble de la SAU régionale en 2020*. DAAF de la Réunion | Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la Réunion. <https://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/carte-sau-pra-a3578.html>

⁷⁴ « La surface fourragère correspond à la somme de toutes les superficies supportant des plantes fourragères en culture principale (maïs fourrage, plantes désherbées fourragères, prairies, superficies toujours en herbe). », [https://www.ffe.com/system/files/Pre%CC%81server%20les%20surfaces%20fourrage%CC%80res.pdf#:~:text=La%20surface%20fourrag%C3%A8re%20correspond%20%C3%A0,%2C%20superficies%20toujours%20en%20herbe\).](https://www.ffe.com/system/files/Pre%CC%81server%20les%20surfaces%20fourrage%CC%80res.pdf#:~:text=La%20surface%20fourrag%C3%A8re%20correspond%20%C3%A0,%2C%20superficies%20toujours%20en%20herbe).)

⁷⁵ *Foncier agricole outre-mer*. (s. d.). Sénat. Consulté 16 mai 2025, à l'adresse <https://www.senat.fr/rap/r22-799/r22-799.html>

agricoles, mais sur la décennie 2010-2020, on a perdu quasi 4000 hectares de terres agricoles. ».

Plusieurs leviers d’actions ont été identifiés, nous en citerons deux. Il s’agit dans un premier temps de diminuer les surfaces insuffisamment cultivées ou laissées en friche malgré leur potentiel agricole. Il faudrait pour cela lever certains verrous juridiques (indivision, occupations illégales, etc.) et favoriser de nouvelles installations ou les agrandissements d’exploitation en particulier dans les secteurs de diversification. Toutefois, cette proposition peut se heurter à plusieurs obstacles notamment la pression exercée par les dynamiques d’urbanisation, elles-mêmes contraintes par les exigences de l’objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Ensuite, il faudrait favoriser les rotations et associations de cultures sur des surfaces actuellement uniquement dédiées aux productions d’exportations (canne et banane). De tels procédés agronomiques permettraient d’augmenter les quantités produites et commercialisées localement. Certains outils sont mis à disposition des collectivités pour résoudre ce problème de terrain notamment le Schéma d’Aménagement Région (SAR)⁷⁶. Ces schémas sont des outils de planification qui « *fixent la stratégie, les objectifs et les règles dans différents domaines de l’aménagement du territoire et de protection de l’environnement en Guadeloupe, en Guyane, à la Réunion, à la Martinique et à Mayotte.* ». La loi du 2 août 1984 ayant transféré aux Départements et Régions d’outre-mer des compétences notamment dans le domaine de l’aménagement, les DROM sont compétents pour les adopter et les appliquer. La loi Élan (loi portant Évolution du Logement de l’Aménagement et du Numérique) de 2018, entrée en vigueur en 2020, a réaffirmé l’importance des SAR en tant que spécifique aux territoires ultramarins. Cependant, dans les objectifs adoptés par la Région, il s’agit principalement de mesures relatives au logement et peuvent empiéter sur les terres potentiellement adéquates pour l’agriculture.

Dès lors, la disponibilité du foncier réunionnais est un enjeu crucial dans la problématique de la souveraineté alimentaire. Initialement restreint du fait de l’insularité, certains efforts de redistribution des terres ont permis à la fois de rétablir une certaine égalité sociale et patrimoniale ainsi que de rendre disponibles de nouvelles surfaces, jusque-là en état d’enfrichement. Néanmoins, il apparaît évident que dans les prochaines années la

⁷⁶ *Schéma d’aménagement régional (Sar).* (2024, juillet). [Terme]. Géoconfluences. <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/schema-damenagement-regional-sar>

situation tendra à se complexifier en raison de la croissance de la population qui accentue la pression sur la demande de logements.

B. La population réunionnaise : entre augmentation démographique et précarité

« La lutte contre la vie chère est au cœur des préoccupations des populations ultra-marines. En effet, nul n'ignore que les écarts de prix entre la Métropole et les Outre-mer sont importants, parfois astronomiques, et toujours incompris. [...] Ce qui est paradoxal lorsque l'on sait qu'environ 40% des Réunionnais vivent sous le seuil de pauvreté contre 14% en Métropole ! »⁷⁷. La situation que décrivait l'ancienne députée Nathalie Bassire en 2019 est malheureusement toujours d'actualité en 2025.

Au 1^{er} janvier 2024, la population est estimée à 885 700 habitants, soit le double de son niveau de 1970 selon l'INSEE. Bien que la croissance démographique ralentisse par rapport aux décennies précédentes, (+1,4 % par an dans les années 2000 et +1,8 % par an dans les années 1990), elle reste tout de même dynamique (+0,5 % en moyenne par an sur les dix dernières années). Avec 353 habitants au km², La Réunion est la troisième région la plus densément peuplée de France. C'est un département jeune avec un âge moyen de 39 ans. Pour autant, sa population vieillit rapidement, 6% de la population réunionnaise est âgée de plus de 75 ans contre 3% vingt ans plus tôt. Sa population n'a cessé d'augmenter depuis 1954 et cette tendance ne semble pas ralentir.⁷⁸ (Figure 6)

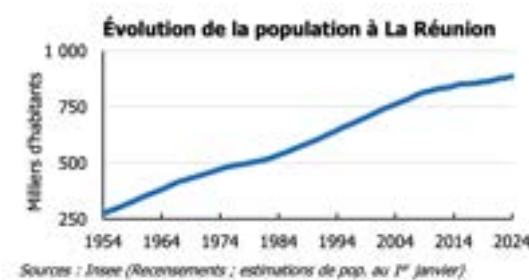


Figure 6 : Évolution de la population à La Réunion

Source : Insee

De plus, la situation de précarité dans laquelle se trouvent les Réunionnais est particulièrement préoccupante. Au sein de l'île, des disparités se forment en fonction des

⁷⁷ Nathalie Bassire, député de La Réunion, communiqué sur Freedom.fr, octobre 2019

⁷⁸ Panorama de La Réunion. (2024). Dans IEDOM. Consulté le 12 février 2025, à l'adresse https://www.iedom.fr/IMG/pdf/panorama_2024_vf.pdf

lieux d'habitations. Dans l'Est de l'île, seules 41 % des personnes en âge de travailler (15-64 ans) occupent un emploi, contre 49 % dans le Nord⁷⁹. De plus, La Réunion est considérée comme le deuxième département le plus inégalitaire de la France en matière de répartition des revenus juste après Paris et largement au-dessus de la moyenne métropolitaine. Les 20 % les plus riches accaparent 42 % des revenus distribués et les 20 % les plus pauvres seulement 7% dans le cas réunionnais. Selon l'indice de Gini, sans la politique étatique de redistribution la situation serait d'autant plus critique. Ce dernier est « *un indicateur synthétique permettant de rendre compte du niveau d'inégalité pour une variable et sur une population donnée. Il varie entre 0 (égalité parfaite) et 1 (inégalité extrême). Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé {...}. Les inégalités ainsi mesurées peuvent porter sur des variables de revenus, de salaires, de niveau de vie, etc.* »⁸⁰.(Figure 7)

Figure 12. Répartition des revenus à La Réunion et en métropole, année 2014

	Indice de Gini		Part des revenus détenus par	
	Après redistribution	Avant redistribution	les 20% les plus pauvres	les 20% les plus riches
Réunion	0,36	0,53	7	42
France	0,28	0,31	9	36

Source : INSEE

Figure 7 : Répartition des revenus à La Réunion et en Hexagone (2014)

Source : INSEE

L'écart des prix constaté entre l'Hexagone et La Réunion est de 37 %, un taux qui contribue davantage à creuser les inégalités sociales. Ce chiffre peut être expliqué par divers facteurs notamment les frais de transports, trop de taxes, trop d'intermédiaires. Ainsi, la moitié des habitants de l'île vit avec moins de 1420 euros par mois et par unité de consommation contre 26% en France entière. Un montant très insuffisant pour avoir un mode de vie décent comme en témoignait le Maire de Bras-Panon dans un entretien, « *La réalité de la famille, si elle a 1 000 euros pour la vie, elle ne pourra pas acheter des produits sains* ».

⁷⁹ Brial, A.-I., Ferrari, S., Gombert-Courvoisier, S. et Hoarau, J.-F.-o. (2022). Hoarau J.-F. (2018). Un état des lieux du modèle économique réunionnais hérité de la départementalisation : entre miracle et incomplétude. La Lettre du CEMOI, n° 14, 7 p.

⁸⁰ Définition—Indice de gini / coefficient de gini / coefficient de gini | insee. (s. d.). Consulté 6 mai 2025, à l'adresse <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1551>

Cette situation de précarité profonde entraîne ce qu'on appelle le « triple fardeau »⁸¹ de la malnutrition : dénutrition, carences en micronutriments et obésité au sein de la population. Le régime alimentaire des Réunionnais ne cesse de se dégrader et la différence entre les classes sociales se reflète de manière marquée dans leurs habitudes de consommation. Cette situation résulte majoritairement des importations massives d'aliments transformés, riches en sucre, en sel et en matières grasses. Le territoire étant très exposé à l'inflation du fait de sa dépendance aux imports, l'équilibre financier est très fragile. Ainsi, les ménages réunionnais consacrent 18 % de leur budget à l'achat de produits alimentaires. Ces derniers sont en grande partie (79%) effectués en grandes surfaces. Ils font face à des contraintes logistiques comme l'expliquait la Présidente de l'association AGATHE : « *Les personnes en situation de précarité, ont des moyens de logistique qui sont faibles ou presque inexistants et du coup, c'est un lieu où tu trouves. Tu n'as pas plusieurs allers-retours à faire.* »

À La Réunion, les habitudes alimentaires varient fortement en fonction des niveaux de vie et certains produits constituent de véritables marqueurs sociaux. Les ménages réunionnais les plus modestes ont une alimentation caractérisée par une consommation élevée d'huile et de riz et une un déficit de fruits et légumes. Ces derniers ont tendance à consommer de façon plutôt récurrente des « carris », « *un plat traditionnel composé d'une base de curcuma, de piment, d'ail et de thym servant à préparer de la viande, du poisson, des oeufs, etc. Par extension. Repas constitué de cet unique plat, accompagné de riz et de féculents (grains)* »⁸². Considérés désormais beaucoup trop riches sur le plan nutritionnel, les plats traditionnels réunionnais restent par essence des préparations de qualité. Anciennement, beaucoup de racines étaient à la base de l'alimentation (manioc, songe, etc.), elles ont été abandonnées avec la mondialisation et la valorisation des produits transformés induisant également une augmentation de la consommation de viande. Comme l'expliquait la Présidente de l'association AGATHE, ce ne sont pas les carris qui posent un problème : « *La sociologue, Laurence Tibère, avait dit que le carri est nutritionnellement bon. C'est en fait tout ce qu'on a apporté à côté. Toutes les boissons sucrées, tous les desserts, tous les gâteaux, tous les snacks etc.* »

⁸¹ Résilience alimentaire en milieu insulaire. Entre autonomie alimentaire et libre échange. Économie rurale, 382(4), 133-145. economierurale.10828.

⁸² Larousse, É. (s. d.). *Définitions : cari, cary, carry* - Dictionnaire de français Larousse. <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/cari/13291>

Également les ménages aux revenus moyens, ont une alimentation plutôt traditionnelle, accompagnée toutefois d'une consommation élevée de produits et de boissons sucrés. Enfin, les ménages plus aisés ont un type d'alimentation plutôt « méditerranéen » (légumes, huile d'olive, fruits). Mais ils consomment aussi beaucoup de boissons sucrées. Ce qui est davantage nocif dans le régime alimentaire des Réunionnais, c'est donc la consommation de produits sucrés et transformés, non pas le « carri ». L'alimentation est donc marquée par un excès de consommation d'aliments aux apports nutritifs relativement pauvres et une sous-consommation de fruits et légumes, notamment pour les ménages les plus modestes⁸³. De fait les nombreux ménages précaires voient leur accès à une alimentation variée et de qualité restreinte. Ils sont contraints de privilégier des produits alimentaires moins chers, souvent au détriment de la qualité nutritionnelle. Les dépenses alimentaires représentant une part importante du budget des ménages modestes, cela peut conduire à des choix alimentaires moins sains ou à une réduction de la quantité consommée. La consommation très importante de riz, céréales, féculents et légumes secs (65%) démontre l'importance du régime alimentaire dans le choix des importations, mais aussi dans l'analyse des objectifs à atteindre pour la souveraineté alimentaire. Cette céréale qui est à la base de l'alimentation réunionnaise, ne pourra jamais être produite en assez grande quantité pour répondre aux besoins des Réunionnais. Cette analyse met en exergue l'impossible accomplissement d'une « autonomie alimentaire » sur l'île, sauf en changeant le régime alimentaire, alors que cela s'avère parfois nécessaire comme le soulignait Le Maire de Bras-Panon (Est) confiait lors d'un entretien :

« Ce n'est pas simple, parce que l'habitude alimentaire, c'est le plat de riz comme ça, avec tout le grain et tout. Et donc, je regarde des fois, sur Facebook, les gens font un petit brèdes chouchou, le riz et 5 saucisses. C'est-à-dire que la personne va manger 5 grandes saucisses. Ce n'est pas gagné, parce que l'habitude. ».

Les considérations ne peuvent être séparées, si les classes populaires consomment moins d'aliments produits localement, c'est aussi car ils sont considérés comme chers. Au fil des entretiens effectués, le fait que les ces produits apparaissent moins accessibles que d'autres

⁸³ Fréquence des consommations alimentaires. (2022). Dans *ORS la Réunion*. Consulté le 13 février 2025, à l'adresse https://www.ors-reunion.fr/IMG/pdf/4_ors_frequeunces-de-consommation_mars2022.pdf

au quotidien est revenu à de nombreuses reprises. Aussi, cela affecte durablement leur santé, le riz blanc en trop grande quantité augmente le risque de diabète. Par ailleurs, les ménages réunionnais (modestes et moyens) consomment nettement moins de fruits que leurs homologues métropolitains (-52%) et un peu moins de légumes (-6%). Or ces aliments sont essentiels : ils apportent des fibres, des vitamines et des minéraux, indispensables au bon développement et à la prévention des maladies cardiovasculaires.

De facto, ces comportements alimentaires induisent un risque d'obésité et de diabète qui sont un enjeu majeur de santé publique à La Réunion. La population est de plus en plus vieillissante et précaire. La fondatrice de l'association AGATHE, qui a pour but de lutter contre le gaspillage alimentaire et de venir en aide aux personnes dans le besoin à La Réunion, affirmait qu'elle avait observé une forte augmentation du nombre de personnes qui venaient lors des maraudes qu'elle organisait. Elle souligne également que les tentatives d'aide mises en place par la Banque alimentaire au travers de ne correspondent ni aux besoins nutritionnels ni aux habitudes alimentaires de la population locale.

« Ils vont importer l'aide alimentaire d'Hexagone et d'Europe. Donc, c'est le FEAD, c'est le Fonds Européen d'Aide aux Plus Démunis. Mais ils importent des produits que les Réunionnais et Réunionnaises ne mangent pas. J'ai déjà vu des colis alimentaires arriver dans les familles que je suivais. Le riz, ce n'est pas le bon. Il y a beaucoup de gâteaux, beaucoup de produits sucrés. Quand tu sais qu'il y a de grosses problématiques de diabète et de sucre à la Réunion. Et en fait, ça ne répond pas à ça. Bien que l'initiative soit complètement louable »

In fine, dans un contexte de croissance démographique continue et de précarité persistante impactant directement l'alimentation et par conséquent la santé de la population, la quête de la souveraineté alimentaire ne saurait aboutir sans une revalorisation du pouvoir d'achat et une amélioration concrète et significative de l'accessibilité des produits réunionnais. Encourager la consommation et renforcer l'attractivité de ces derniers est essentielle d'autant plus qu'ils sont plus sains que les produits importés.

La Réunion est aujourd'hui confrontée à divers enjeux qui se sont au fur et à mesure constitués. Si elle veut parvenir à atteindre son objectif de souveraineté alimentaire, plusieurs efforts sont à faire, elle doit repenser l'organisation du foncier et mettre un point d'honneur

à réduire ses importations tout en garantissant une accessibilité accrue de ses produits aux Réunionnais. Tout ce travail doit se faire en collaboration avec les pouvoirs publics qui doivent axer les politiques vers une souveraineté alimentaire à portée de la population. Il est également nécessaire de travailler sur la publicité de l'agriculture réunionnaise et sa valorisation auprès des habitants.

CHAPITRE II. Une coopération à plusieurs échelles en vue de la construction d'un système agricole solide

« Le Gouvernement détermine et conduit la politique de la nation. »

Article 20, Constitution 1958

Selon la Constitution de la V^e République, l'orientation qui sera prise au travers des lois dépend du gouvernement. Les priorités découlent donc d'une volonté politique. Pour assurer sa mise en œuvre, les différents acteurs impliqués doivent étroitement collaborer afin de garantir l'application effective des lois.

La souveraineté alimentaire nécessite une action sur plusieurs terrains, elle ne peut être envisagée que sous un seul prisme au péril d'échouer. Ainsi, l'État et les différentes entités se doivent d'agir pour l'intérêt général et d'agir sur le terrain législatif et technique pour soutenir les agriculteurs ainsi que les différents acteurs à l'échelle locale. Une gouvernance efficace doit associer tous les acteurs pour accompagner la transition, mutualiser les moyens et surtout valoriser les produits locaux.

La politique étatique de ces dernières années en termes d'alimentation et de soutien à l'agriculture peut être qualifiée d'ambitieuse. Le pouvoir central a affirmé sa volonté d'instaurer une vraie souveraineté agricole française (I). Toutefois, l'action des collectivités territoriales n'est pas à négliger, car proches des acteurs et des filières, c'est en travaillant de concert que des dispositifs efficaces ont aussi pu être mis en place (II).

I. Des objectifs de soutien aux agriculteurs : une politique impulsée par l'État, ses organes et ses coopérations

En matière d'écologie, d'agriculture, d'alimentation, si l'on souhaite des évolutions il faut une vraie volonté politique. Les gouvernements successifs ont ainsi œuvré à instaurer un cadre réglementaire pour développer l'agriculture responsable et souveraine en France, mais aussi à l'île de La Réunion (A). Pour ce faire, les administrations, services et établissements publics ont joué un rôle majeur, partageant une plus grande proximité avec le territoire. Leur coopération a permis une cohérence de l'action au niveau local (B).

A. Une politique étatique de soutien et de développement du territoire ambitieuse

En 2020, le Président de la République Emmanuel Macron affirmait que *« ce que révèle cette pandémie, c'est qu'il est des biens et des services qui doivent être placés en dehors des lois du marché. Déléguer notre alimentation, notre protection, notre capacité à soigner, notre cadre de vie (...) à d'autres est une folie. Nous devons en reprendre le contrôle, construire plus encore que nous ne le faisons déjà une France, une Europe souveraine, une France et une Europe qui tiennent fermement leur destin en main. »*⁸⁴

Bien que dans cette acception du terme de souveraineté, les valeurs défendues (souveraineté du pays, autonomie politique), semblent très différentes de celles avancées dans la définition de la souveraineté de la Via Campesina. Il n'en reste pas moins qu'on perçoit une réelle volonté de ne plus dépendre des importations en provenance des autres pays. Très tôt le président de la République a affirmé son ambition sur le sujet. Au début de son mandat le 26 septembre 2017 déjà, dans son discours à la Sorbonne il confiait son ambition de bâtir une souveraineté européenne, clé selon lui d'une puissance politique⁸⁵. Il traduit cette volonté en 2022, lorsque le ministère de l'Agriculture se voit donner un nouveau titre : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire. Le concept s'impose donc jusqu'à être le thème en 2023, de l'évènement phare en domaine d'agriculture, le Salon International de l'Agriculture. Cette politique gouvernementale est en grande partie guidée par la Politique Agricole Commune qui pendant longtemps a été la seule politique commune de l'Union européenne. Au cours des années 1950, elle a permis d'affirmer l'objectif de

⁸⁴ Adresse aux Français, 12 mars 2020. (2020, mars 12). elysee.fr. <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2020/03/12/adresse-aux-francais>

⁸⁵ Elysee. (2024, 24 avril). Discours sur l'Europe. [elysee.fr. https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2024/04/24/discours-sur-leurope](https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2024/04/24/discours-sur-leurope)

souveraineté alimentaire centré sur une dynamique productive, via des mécanismes de soutien des prix tournés vers la production de biens agricoles afin d’approvisionner les populations des États membres.

Ainsi, plusieurs éléments « symboliques » ont démontré la volonté du Président de mettre en avant l’agriculture française et de tendre vers la souveraineté alimentaire. Au niveau législatif, plusieurs orientations avaient préalablement tracé le chemin vers la valorisation des produits locaux. Les politiques en ce sens ne datent donc pas d’hier. L’une des promesses de campagne de François Hollande qu’il a ensuite appliquée est le Bouclier Qualité Prix (BQP)⁸⁶. Consacré par la loi du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique outre-mer, aussi connue sous le nom de « loi contre la vie chère », le BQP est négocié chaque année entre l’État et les acteurs économiques locaux, sur le fondement d’un avis préalable publié par l’Observatoire des Prix, des Marges et des Revenus (OPMR). C’est un dispositif de lutte contre la vie chère dans les territoires ultra-marins, qui permet de garantir un rapport qualité/prix pour une liste de produits de grande consommation. Le montant maximal des paniers est fixé par un arrêté préfectoral. Cela permet de revoir chaque année le montant en fonction de l’inflation et de garantir le prix le plus accessible pour les Réunionnais. Depuis 2013, le panier contient des produits variés, de qualité, de marques nationales, locales et de distributeurs, au prix plafonné par l’État, sans augmentation excessive. Ils sont disponibles dans plusieurs enseignes de supermarchés. Le principe est donc de garantir un accès à l’alimentation mais aussi aux produits d’hygiène corporelle et d’entretien de la maison à des prix corrects, tout en priorisant les produits locaux qui constituent la moitié ou plus du panier. Dans une volonté d’assainir les habitudes de consommation, l’alcool, les sodas, les produits trop gras et trop sucrés ont été écartés. Cette décision est d’ailleurs essentielle, car nous avons constaté que l’alimentation des réunionnais est en grande partie constituée de ces produits. Le BPQ étant très sollicité par les individus, en promouvant des produits sains et locaux, cela permet en partie de changer les habitudes de consommation et de valoriser la production réunionnaise.

⁸⁶ *Le Bouclier Qualité Prix 2024 reste à 348 euros pour 153 produits, un nouveau panier créé pour l’entretien auto.* (2024, mars 18). Réunion la 1ère. <https://la1ere.francetvinfo.fr/reunion/le-bouclier-qualite-prix-2024-reste-a-348-euros-pour-153-produits-un-nouveau-panier-cree-pour-l-entretien-auto-1473120.html>

Dans la période de 2019 et 2022, cet outil a évolué pour correspondre davantage aux attentes des consommateurs. La liste des produits n'est plus fixée unilatéralement par les distributeurs, industriels et importateurs. Pascal Gauci, secrétaire général aux affaires régionales à la préfecture de La Réunion, pilote du dispositif soulignait que « *Le panier est passé de 109 à 153 produits et il a été déterminé à partir d'études indiquant les produits les plus prisés des Réunionnais. L'idée est que producteurs, importateurs et distributeurs fassent un effort sur leurs marges.* ». Aujourd'hui, le panier disponible dans les grandes et moyennes surfaces contient 153 produits pour un prix maximal de 348 €. Il revient globalement aux grandes surfaces, de choisir les produits à inclure et après des négociations. Pour la quatrième année consécutive, l'enseigne Leclerc propose un « *panier péi* »⁸⁷. Des fruits et légumes issus de la production locale sont donc accessibles à des prix bas. Cette initiative est une avancée majeure dans la quête de la souveraineté alimentaire considérant que 79% des Réunionnais effectuent en grande surface et n'ont que des revenus très faibles, ce panier avantage les agriculteurs et incite les Réunionnais à consommer sain et surtout local. Bien que ce dispositif ait été institué il y a plusieurs années, il reste un outil incontournable pour les Réunionnais et les acteurs locaux encore aujourd'hui.

Au niveau national, d'autres orientations sont dictées par deux grands ensembles de lois : les lois ÉGalim et les lois d'orientation agricole. Les lois « pour l'Équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous » (ÉGalim) s'inscrivent dans le cadre d'une concertation avec les représentants des parties prenantes de l'alimentation et des différentes filières agricoles appelée « États généraux de l'alimentation » (2017). Votée pour la première fois le 30 octobre 2018 (Égalim I), cette loi ambitionne d'améliorer les conditions des agriculteurs tout en garantissant des conditions respectueuses de l'environnement et des animaux. Ainsi, elle vise à assurer un « revenu décent » aux agriculteurs et encadre les négociations tarifaires entre distributeurs et fournisseurs. Les conditions sanitaires et environnementales de production sont améliorées par le biais de l'interdiction des néonicotinoïdes pour protéger les abeilles. L'une des mesures phare de cette loi, qui impliquera de grands changements est l'obligation pour la restauration collective de s'approvisionner avec au moins 50% de produits de qualité ou locaux. Ainsi, elle renforce le lien entre les citoyens et les agriculteurs

⁸⁷ « Panier pays », un panier composé de biens produits localement

locaux et favorise les circuits courts dans de nombreux cas, moyen indispensable pour parvenir à une souveraineté alimentaire. Par la suite, ce texte a été complété par la loi du 18 octobre 2021 visant à protéger la rémunération des agriculteurs (ÉGalim II). Elle vise à garantir une plus juste rémunération des agriculteurs en rééquilibrant les relations commerciales entre les acteurs de la chaîne alimentaire et agroalimentaire. Enfin, la dernière loi de ce grand ensemble est celle du 30 mars 2023 tendant à renforcer l'équilibre dans les relations commerciales entre fournisseurs et distributeurs (ÉGalim III), qui prolonge l'encadrement des promotions jusqu'en avril 2026, « *les promos choc* » étant « *destructrices de valeur pour des centaines de PME françaises* »⁸⁸. La fixation des prix aujourd'hui est du ressort des acteurs privés. Pour rééquilibrer les rapports de force lors des négociations commerciales avec les industriels, la loi EGalim de 2018 impose de partir du coût de production des agriculteurs pour fixer le prix auquel seront vendus les produits d'origine agricole. De leur côté, les organisations professionnelles établissent des « indicateurs de référence » pour ces coûts de production. Ainsi, les lois ÉGalim permettent d'améliorer les conditions dans lesquelles évoluent les agriculteurs et d'encadrer les rapports de force auxquels ils seraient confrontés afin que les accords trouvés ne les désavantagent pas économiquement. Nous pouvons saluer l'ambition et les évolutions permises par ces dispositions législatives. Toutefois, il convient de souligner que ces lois ont été introduites en trois volets à quelques années d'intervalles. En ce sens, elles manquaient de cohérence et ne ciblait pas les enjeux clairement.

En complément interviennent les lois d'orientation agricole, qui se divisent en plusieurs volets, et ont pour but d'organiser l'agriculture et les orientations agricoles en France. La plus ambitieuse loi "d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture" a été votée en 2024. Elle permet d'inscrire dans le code rural et de la pêche maritime l'objectif de souveraineté alimentaire. Ce dernier affirme désormais le caractère d'intérêt général majeur de la protection, de la valorisation et du développement de l'agriculture et de la pêche. Ils garantissent la « *souveraineté alimentaire de la Nation ainsi que leur « intérêt fondamental » pour la Nation en tant « qu'éléments essentiels de son potentiel économique* » ». En répondant à la demande de la Fédération Nationale des

⁸⁸ (S. d.). Consulté 7 mai 2025, à l'adresse <https://www.vie-publique.fr/loi/287878-grande-distribution-relation-fournisseurs-loi-descrozaille-30-mars-2023>

Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA)⁸⁹, le gouvernement a su entamer un dialogue avec les acteurs du monde agricole. Une grande avancée considérant que cela intervient dans un contexte tendu où les exploitants ne se sentaient pas écoutés et soutenus.

Plusieurs orientations ont été fixées notamment celles en faveur d'une transition énergétique et climatique et l'objectif d'atteindre à 21% de surfaces agricoles biologiques d'ici 2030. Conscient du manque d'attractivité et d'appétence pour les métiers agricoles, le gouvernement ambitionne également de former les professionnels de demain afin de garantir la relève et la pérennité du secteur. Ainsi, *« l'État, les régions et les autres collectivités locales volontaires devront établir un programme national d'orientation et de découverte des métiers agricoles et des autres métiers du vivant. »*. À cela s'ajoute la création d'un « Bachelor Agro », diplôme national de niveau bac+3. En complément de l'action de la SAFER, la loi ambitionne de faciliter les transmissions et les installations. L'objectif est que d'ici à 2035 au moins 40 000 exploitations et 500 000 agriculteurs devront être établis dans le pays. La Chambre d'Agriculture mettra en place de façon complémentaire, « France Services Agriculture », un guichet unique d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des personnes qui souhaitent s'engager dans une activité agricole ou celles qui désirent céder leur exploitation. Les lois d'orientation agricole font souvent l'objet de débats animés tant elles touchent à des enjeux économiques, sociaux, sociétaux et environnementaux majeurs.

Le gouvernement a réinscrit dans l'agenda politique la souveraineté alimentaire à l'île de La Réunion au cours d'une visite sur le territoire en mars 2025. Le Président était accompagné de trois ministres : Annie Gènevard, Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire de la France, Yannick Neuder, Ministre de la Santé et de l'Accès aux soins de France et Manuel Valls, Ministre des Outre-mer. Cette délégation de taille inhabituelle pour un déplacement en Outre-mer témoigne de l'engagement politique pris en faveur du soutien au système agricole réunionnais, particulièrement après le passage du cyclone Garance qui a ravagé de nombreuses plantations et terres d'élevages. Cette considération pour les territoires ultramarins est d'autant plus importante du fait de l'actualité qui a marqué les esprits. Lors d'une prise de parole le Premier ministre François

⁸⁹ La FNSEA demande la reconnaissance de l'agriculture comme étant « d'intérêt général majeur ». (2024, février 23). BFM BUSINESS. https://www.bfmtv.com/economie/la-fnsea-demande-la-reconnaissance-de-l-agriculture-comme-etant-d-interet-general-majeur_AV-202402230317.html

Bayrou ayant sous-entendu que Mayotte ne faisait pas partie du « territoire national », un certain ressenti avait été perçu chez les habitants ultramarins. Ainsi, en mai 2023, Elizabeth Borne alors Première ministre avait déjà annoncé lors de sa visite 10 millions d'euros pour soutenir la souveraineté alimentaire et pour compenser les surcoûts liés à la crise énergétique. Alors que la France traverse une crise budgétaire, la loi de finance de 2025 confirme les mesures de soutien au secteur agricole, afin d'alléger les charges sociales qui pèsent sur les jeunes chefs d'exploitation et pour le recrutement de travailleurs saisonniers. Nous observons ainsi une réelle volonté de construire, dans les prochaines années, une agriculture à la fois robuste et durable.

Par cette analyse, nous comprenons que la souveraineté alimentaire se doit d'être soutenue par le gouvernement. Elle découle d'une volonté politique affirmée et permet grâce aux différentes mesures adoptées, de tendre vers plus d'égalité pour les agriculteurs dans leurs négociations avec la grande distribution, atténuant le déséquilibre de ce rapport de pouvoir. Les dispositifs législatifs ont permis d'améliorer les conditions dans lesquelles ils évoluent et de leur garantir un cadre juridique stable et qui est susceptible de s'améliorer au cours des évolutions sociétales et environnementales. Toutefois, l'État central n'est pas le seul à se mobiliser dans ce but, il est présent sur les territoires au travers de différentes institutions ce qui lui permet d'agir localement.

B. Administrations, services et établissements publics : une action complémentaire

Dans le cadre de la déconcentration, l'État central transfère des compétences à ses représentants au niveau territorial. Diverses instances sont présentes sur le territoire de La Réunion, ce qui s'inscrit dans une démarche de rapprochement des réalités locales. Sur l'île, la coopération est efficace et le travail est effectué de concert entre divers acteurs : la DAAF, la SAFER, la Chambre d'agriculture, et l'ODEADOM.

L'enjeu de la souveraineté est tellement crucial que le gouvernement a donc demandé au préfet d'élaborer, en coopération avec la DAAF et la SAFER, un Plan Régional de Souveraineté Alimentaire. Il comprend trois aspects principaux qui sont d'établir une trajectoire de production d'ici 2030 en fixant des taux de couverture des besoins alimentaires de la population. En identifiant les projets structurants qui aideraient à atteindre ces objectifs,

ce dernier établit un plan d'action permettant aux acteurs de pouvoirs s'y référer. Le PRSA⁹⁰ comprend six axes (Figure 8) qui visent à promouvoir un modèle agricole résilient et circulaire ainsi qu'à pallier les difficultés de recrutement dans la filière sachant que d'ici quinze ans, deux tiers des agriculteurs partiront à la retraite. Aussi, en collaboration avec la SAFER, le but est de préserver le foncier et reconquérir les friches. La problématique est urgente, car les terres se font de plus en plus rares, en 10 ans, ce sont 4.000 hectares de SAU qui ont été perdus. Concernant le volet environnemental, le PSRA comprend des propositions afin de construire un modèle phytosanitaire efficace et durable et de lutter contre la propagation des maladies qui pourraient toucher les élevages. Son but est donc d'offrir aux Réunionnais une alimentation saine et locale, produite selon des méthodes écologiques et durables. Il est le fruit d'une concertation des différents acteurs de l'agriculture sur le territoire dans le but d'identifier des pistes d'amélioration et d'entendre leurs points de vue sur les enjeux actuels.



Figure 8 : Axes du PRSA

Source : PRSA

Cet accord vise principalement à l'amélioration des taux de couverture. Pour ce qui concerne la canne, bien qu'elle ne soit pas directement liée à la souveraineté alimentaire, elle est considérée comme une culture pivot, un socle à partir duquel les agriculteurs peuvent développer un atelier de diversification (élevage ou fruits et légumes). Pourtant, la filière est en profonde difficulté structurelle, le PRSA prévoit de trouver des leviers techniques et

⁹⁰Plan régional de souveraineté alimentaire de la Réunion. (2023). Dans *Préfet de la Réunion*. Consulté le 24 novembre 2024, à l'adresse https://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/20231010_plan-regional-souverainete-alimentaire974_vdsignee.pdf

économiques afin de redresser la production. À l'inverse la filière maraîchère, elle, se porte plutôt bien. Il est toutefois nécessaire de gagner des parts de marché sur les productions locales qui sont de fait, fortement concurrencées par les produits importés notamment en ce qui concerne la pomme de terre (qui n'est quasiment pas produite à La Réunion), la carotte, l'oignon et les agrumes. Le maire de Petite-Île et Vice-président du Département en témoignait : « *Mais on a encore beaucoup de part de marché à prendre, et la situation dans laquelle on se trouve aujourd'hui, nous avons une production qui a plutôt tendance à stagner en volume* » Ce qui pose problème dans la filière maraîchère, c'est le manque d'infrastructures (stockage) et de semences : « *si on produit en grande échelle et qu'on stocke, on peut avoir de l'oignon sur toute l'année. Si on n'a pas de stockage, on jette l'oignon parce que ça pourrit et ça ne peut pas durer sur toute l'année.* ». Le PRSA affiche un objectif de hausse de 9 points du taux de couverture pour les fruits et légumes, ce qui est atteignable considérant que la production de fruits et légumes est assez avancée à La Réunion. La situation des produits animaux elle est plutôt hétérogène selon l'élevage. Les marges de progrès sont en apparence très fortes pour les volailles, mais certaines difficultés structurelles viennent entraver son avenir (gestion des déchets, gouvernance collective). L'élevage bovin (lait et viande) lui connaît une dynamique de croissance modeste qui souffre néanmoins de la leucose, une maladie qui limite la production. Enfin en ce qui concerne les œufs, le territoire est quasi-autonome et devrait consolider sa situation d'ici 2030, les perspectives sont réjouissantes pour ce bien. Plus globalement, les filières hors-sol affichent un taux de couverture supérieur à 90 % de viande fraîche (porc, volaille, lapin), mais encore une fois le manque d'infrastructures permettant de congeler ces produits ou de les transformer vient noircir le tableau (Figure 9).

Les objectifs des filières sont synthétisés dans le tableau suivant¹, et repris dans les indicateurs de la politique prioritaire du gouvernement (PPG) « déployer les plans d'autonomie alimentaire en outre-mer » :

	2020 (t)	2030 (t)	TC 2020 (%)	TC 2030 (%)
Canne	1 526 082	1 900 000	100 %	100 %
Légumes	60 400	70 000	68 %	77 %
Fruits	39 800	47 000	67 %	76 %
Bovins	1 809	2 120	21 %	24 %
Porcins	11 675	12 200	36 %	36 %
Volailles	19 926	24 100	40 %	47 %
Lait	17 200	20 500	17 %	20 %
Œufs	130 M œufs	175 M œufs	98 %	100 %

Figure 9 : Objectifs des filières

Source : PRSA

Dès lors, plusieurs actions ont été pensées en vue d'atteindre ces objectifs, en concertation avec les différents acteurs, à l'instar de la révision du Schéma d'aménagement régional (SAR) engagée en 2021 par le Conseil régional et qui va se poursuivre en 2026. Elle vise la protection des espaces naturels et agricoles inscrits dans le SAR de 2011. Ce dernier devra proposer une trajectoire vers l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) de 2021. L'emploi agricole devra être rendu plus attractif et être davantage valorisé. Pour ce faire, des campagnes de communication seront mises en place pour promouvoir l'attractivité des métiers dans la durée. Pour y parvenir des investissements structurants sont nécessaires et doivent faire l'objet de financements adaptés en s'appuyant sur le soutien des collectivités, des dispositifs nationaux et des guichets européens. D'autres dispositifs d'aides sont mis en place dans le cadre du Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (POSEI)⁹¹.

Les paiements relatifs à ce programme sont essentiellement gérés par l'Office de Développement de l'Économie Agricole en Outre-mer (ODEADOM)⁹². Cet établissement public administratif est sous la tutelle des Ministres chargés de l'agriculture et de l'Outre-mer. Il est destiné à accompagner le monde agricole ultramarin vers son développement durable. Créé en 1984, il est organisé autour de trois services : contrôle, production de diversification et grandes cultures. La DAAF concourt à l'accomplissement des missions qui lui sont confiées et le préfet en est le représentant sur le territoire réunionnais. Si le territoire est éligible à ces aides c'est parce qu'il possède le statut juridique de Région Ultrapériphérique (RUP). La Réunion est ainsi bénéficiaire des aides distribuées dans le cadre de la PAC au POSEI et aux fonds structurels européens (FEADER). Le POSEI propose des aides qui ont pour but de compenser en partie les contraintes liées au contexte insulaire et structurelles à l'instar des risques climatiques ou des coûts de production élevés. Il se compose de mesures en soutien à l'approvisionnement de certains produits destinés aux productions locales et d'aides en soutien aux agriculteurs incarnées dans le Régime spécifique d'approvisionnement (RSA) et les Mesures en Faveur des Productions Agricoles Locales (MFPAL). Ces interventions sont à hauteur de près de 261 millions d'euros par an,

⁹¹ L'Europe, R. T. (2019, février 24). *Le POSEI, une aide européenne pour l'agriculture d'outre-mer*. Touteurope.eu. <https://www.touteurope.eu/l-europe-en-region/le-posei-une-aide-europeenne-pour-l-agriculture-d-outre-mer/>

⁹² *Rôle de l'ODEADOM – ODEADOM, Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer*. (s. d.). Consulté 16 mai 2025, à l'adresse <https://www.odeadom.fr/presentation/>

les interventions nationales elles comptent pour plus de 84 millions d'euros par an. Ainsi, l'ODEADOM est le premier organisme payeur de ces aides et assure le suivi et le bilan de l'ensemble des mesures par le biais de son observatoire de l'agriculture ultramarine et d'un rapport annuel d'exécution du POSEI. Dans le cadre de ses missions, il « *soutient principalement les investissements dans les exploitations agricoles et les industries de transformation, l'encadrement en faveur des organisations de producteurs, et la recherche et l'expérimentation et participe à l'organisation d'actions de promotion de produits agricoles ultramarins de qualité pour favoriser leur mise en marché* »⁹³. In fine, l'Office de Développement de l'Économie Agricole en Outre-mer permet de centraliser les aides aux productions agricoles tout en collectant les données et de cette façon, apporte sa pierre à l'édifice que représente la souveraineté agricole.

Enfin, parmi les divers acteurs que nous avons abordés, la Chambre d'Agriculture vient clore ce thème sur les actions des représentants de l'État au niveau territorial. Incarnées en institutions professionnelles reconnues par la loi ou en établissements publics, les Chambres d'Agriculture disposent d'une autonomie certaine afin de conduire au mieux des projets et des analyses qui bénéficient aux agriculteurs. Le réseau des Chambres d'Agriculture contribue à « *l'amélioration de la performance économique sociale et environnementale des exploitations agricoles et de leurs filières et accompagnent, dans les territoires, la démarche entrepreneuriale et responsable des agriculteurs ainsi que la création d'entreprises et le développement de l'emploi* ». Elles sont chargées de représenter les intérêts de l'agriculture auprès des pouvoirs publics et des collectivités territoriales. Elle peut donc être un intermédiaire clé dans certaines négociations et revendications des acteurs agricoles. La difficulté très souvent abordée de la charge administrative des dossiers et du manque d'information est facilitée par cette dernière. La Chambre d'Agriculture de La Réunion est en charge de la transmission d'informations aux agriculteurs sur la réglementation nationale et européenne et l'appui à la demande d'aides, mais aussi les dossiers de création ou de cessation d'activité agricole. Les sessions des élus occurred de façon récurrente (deux à quatre fois par an) ce qui leur permet d'aborder les problématiques du moment. Ces dernières années elle est principalement intervenue en soutien aux agriculteurs qui ont traversé des difficultés financières et morales suite aux cyclones qui ont frappé le territoire. Elle a

⁹³ *Ibid*

participé à plusieurs réunions de crise en 2025 avec le Département et les organisations agricoles afin d'en évaluer les dégâts et d'organiser la relance. Suite à cette concertation, trois dispositifs d'aides ont été décidés : une aide à la relance des productions, un renforcement de la trésorerie et la reconstitution du potentiel de production⁹⁴. Son action, légitimée par sa proximité avec les acteurs du champ politique et agricole, lui permet de s'imposer comme un acteur clé de la souveraineté alimentaire.

Ainsi, l'État, les administrations, services et établissements publics concourent à atteindre l'objectif de souveraineté grâce à leur coopération. Plusieurs actions et outils juridiques ont été réalisées et mis à disposition des acteurs afin de soutenir les producteurs locaux et leurs produits tout en respectant l'environnement.

L'agriculture ne bénéficie pas uniquement du soutien de l'État et de ses institutions. Les collectivités locales jouent un rôle fondamental dans la quête de souveraineté alimentaire. Leur proximité des acteurs leur permet d'avoir une meilleure connaissance des réalités locales. De plus, elles travaillent en étroite collaboration avec les filières agricoles, une véritable force sur le territoire réunionnais car elles sont parmi les plus développées dans les territoires d'outre-mer.

II. Une action locale indispensable au soutien des filières agricoles

« La France a eu besoin d'un pouvoir fort et centralisé pour se faire. Elle a aujourd'hui besoin d'un pouvoir décentralisé pour ne pas se défaire », François Mitterrand, Conseil des ministres, 15 juillet 1981⁹⁵

À partir de 1982, les lois Defferre déclenchent un processus de décentralisation qui durera sur plusieurs années et est encore en réflexion aujourd'hui. L'État est encore trop

⁹⁴ *Le Département pleinement mobilisé aux côtés des agriculteurs après le cyclone Garance—2025*. (s. d.). Consulté 7 mai 2025, à l'adresse <https://www.departement974.fr/actualite/departement-pleinement-mobilise-aux-cotes-des-agriculteurs-apres-cyclone-garance-2025>

⁹⁵ *La décentralisation, un processus en mutation*. (s. d.). Fondation Jean-Jaurès. Consulté 16 mai 2025, à l'adresse <https://www.jean-jaurès.org/ressource/la-decentralisation-un-processus-en-mutation/>

éloigné des citoyens, il reste cette « grosse machine » administrative dans l’imaginaire collectif. Ce processus de transfert de compétences aux collectivités territoriales permet de déléguer du pouvoir aux acteurs présents sur le terrain afin qu’ils puissent agir au mieux, il est fondamental comme le constatait François Mitterrand. De ce fait, les Régions sont missionnées du développement économique et de l’aménagement du territoire, le département quant à lui est compétent pour l’action sociale et à La Réunion, chef de file dans le domaine agricole. Enfin, les communes elles bénéficient premièrement de la clause de compétence générale, et s’intéressent à l’environnement et à l’urbanisme. Dès lors, les Collectivités Territoriales s’avèrent être des acteurs clé pour le développement de l’agriculture en vue d’une souveraineté alimentaire de l’île. Ce développement ne peut toutefois se faire au détriment des filières. Très développées à La Réunion, les filières regroupent l’ensemble des acteurs engagés autour d’une même matière première agricole. Elles sont indispensables pour l’organisation des activités et concourent à l’intelligibilité des revendications des acteurs de leur secteur.

Leurs actions sont complémentaires et leur coopération indispensable afin de parvenir à une souveraineté alimentaire effective.

A. Les collectivités locales au premier plan dans la quête de la souveraineté alimentaire

Le Département s’affirme aujourd’hui comme un acteur majeur dans l’orientation des ambitions agricoles de l’île. À cet effet, des « Chartes de développement agricole » ont été développées et signées par la Chambre d’Agriculture, le Conseil départemental, la Région Réunion, la commune concernée et l’État⁹⁶. Il s’agira de faire évoluer les chartes afin que les communes qui souhaitent y adhérer puissent créer un diagnostic ciblé sur une ou plusieurs problématiques ; rédiger un programme d’actions spécifiques ; élaborer des tableaux d’indicateurs clairs et précis et communiquer régulièrement sur le suivi des chartes par commune. Actuellement, onze communes sont signataires de ces chartes. Comme l’exprimait Frédéric Vienne, Président de la Chambre d’Agriculture, « *sur certaines communes c’est l’arrivée de l’eau, sur d’autres communes ce sont des pôles agricoles qui*

⁹⁶ *Chartes agricoles communales : État des lieux et perspectives—2019*. (s. d.). Consulté 16 mai 2025, à l’adresse <https://www.departement974.fr/actualite/chartes-agricoles-communales-etat-des-lieux-perspectives-2019>

sont créés. On a vu aussi sur certaines communes une antenne nouvelle de la chambre qui est installée. Donc tout ça c'est travailler en cohésion pour justement développer, apporter de la plus-value par l'agriculture sur les territoires des communes signataires des chartes »⁹⁷. Les acteurs travaillent concrètement et de concert pour faire face aux difficultés que traverse le territoire dans une dynamique de valorisation de l'agriculture. Cet outil aspire à faciliter la cohérence concrète entre les orientations agricoles définies au niveau communal ou intercommunal et les directives générales départementales, telles qu'établies par les acteurs économiques locaux. Depuis plusieurs années, le Département a augmenté son budget pour soutenir le monde agricole comme en témoignait le Vice-président lors d'un entretien : « Il faut savoir que le département est passé d'un budget de 8 millions d'euros en 2015 pour le volet agriculture et irrigation à un budget de 40 millions aujourd'hui. Depuis une dizaine d'années, le département a changé de braquet sur son soutien au monde agricole et sur ses efforts sur la problématique de la gestion de l'eau. ».

Dans cette même dynamique, le Département a engagé dès 2018 une concertation avec les différents acteurs de la profession agricole aboutissant à l'élaboration du plan AGRIPéi 2030⁹⁸, définissant le modèle agricole envisagé pour le territoire. Ce dernier fixe deux objectifs principaux : établir une politique de développement agricole à l'échelle du département à l'horizon 2030 et la structuration d'un plan d'action afin de préparer le Programme de Développement Rural de La Réunion (2021-2027). Bien que l'objectif « d'autonomie alimentaire » soit cité dans le document, et est comme nous avons pu le constater irréalisable, nous convenons toutefois d'une réelle volonté de parvenir à une souveraineté alimentaire dans un futur proche. Cinq axes sont ainsi cités : le foncier, la diversification agricole, le développement des outils de la production et de l'emploi, la transition écologique et enfin, une amélioration du taux de couverture des produits locaux (Figure 10).

⁹⁷ *Ibid*

⁹⁸ *Agripéi 2030 : Un modèle agricole ambitieux pour La Réunion*. (s. d.). Consulté 16 mai 2025, à l'adresse <https://www.departement974.fr/actualite/agripei-2030-un-modele-agricole-ambitieux-pour-reunion>



Figure 10 : Axes du plan Agripéi 2030

Source : Plan Agripéi 2030

Parmi les mesures phare annoncées nous retrouvons quatre mesures centrales : considérer comme fondement de l'aménagement du territoire la préservation de l'espace agricole, développer des unités de transformation, la promotion des métiers agricoles et agro-alimentaires ou encore la généralisation du principe d'économie circulaire aux déchets de l'agriculture. Le Département agit donc comme chef de file, et propose de réelles actions. Il intervient en amont de la chaîne de production et soutient le développement des activités agro-industrielles en mobilisant le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) dont 100 millions d'euros sont consacrés tous les ans à ce secteur.

Nonobstant, ces actions ne peuvent être menées sans impliquer les communes. Lorsqu'il y a une volonté politique forte, elles mobilisent les outils à leur disposition afin d'aménager au mieux leur territoire et de mettre en avant leurs atouts. En termes de valorisation de l'agriculture, et de sensibilisation au « manger local » le Projet d'Alimentation Territorial (PAT) est incontournable, bien que sur l'île, il n'y ait que 10 communes sur 24 qui y ont pris part (Figure 11). Ils ont pour ambition de fédérer les différents acteurs d'un territoire autour de la question alimentaire. Cela inclut la prise en compte des diverses dimensions sociales, environnementales, économiques et sanitaire de ce dernier. Ce projet s'appuie sur un diagnostic partagé de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire communal. Il définit des actions opérationnelles s'inscrivant dans une démarche descendante. Le PAT devient un outil incontournable suite à la pandémie du Covid-19 ayant alors démontré son efficacité

dans le domaine de la souveraineté alimentaire. Une révision du dispositif de reconnaissance des PAT a introduit deux niveaux de labélisation, le niveau 1 qualifie les PAT en phase d'émergence et le niveau 2 ceux qui sont en phase opérationnelle. La Réunion avec ses 10 PAT et son réseau Inter PAT (dispositif d'appui à la mise en œuvre des PAT et à l'animation inter territoriale pilotée par le Parc national de La Réunion, en collaboration avec le CIRAD, la DAAF et l'ADEME), est le territoire le plus dynamique. Parmi les départements et régions d'Outre-mer, 50 % des PAT sont réunionnais. Le Département intervient dans le dispositif afin de coordonner et de soutenir l'ensemble des initiatives pour une stratégie globale et organisée sur l'île. Dans ce cadre, il a d'ailleurs organisé les premières assises territoriales de l'alimentation auxquelles il a convié les producteurs, transformateurs, distributeurs et acteurs associés aux PAT. Des ateliers ont été organisés sur les thèmes du bien manger, de l'accessibilité à l'alimentation digne et respectueuse de l'environnement et les a consultés sur les perspectives d'actions à mettre en place pour atteindre la souveraineté alimentaire.



Figure 11 : Les projets alimentaire territoriaux (PAT) à La Réunion

Source : DAAF

La commune de Bras-Panon, est considérée comme un emblème en termes

d'agriculture et de production locale. Elle accueille chaque année la foire agricole qui connaît un succès certain et dont le thème en 2024 était justement : l'agriculture durable et la résilience. Son PAT⁹⁹ « Produits de la Kaur Tout Zarlou¹⁰⁰ » est le plus abouti. Il a pour *« ambition de rendre à la terre sa fonction de nourrir ses habitants. La commune souhaite ainsi relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'agriculture, les circuits courts et les produits locaux dans la cantine »*. Ce projet qui s'inscrit dans une démarche partenariale impliquant les habitants, les consommateurs et les producteurs définit 6 axes d'intervention associés d'actions : la valorisation du patrimoine (fruit à pain) nouveaux modes de commercialisation et réduction du plastique, éducation alimentaire, lutte anti-gaspillage, réserves foncières, paniers alimentaires locaux. Des collaborations intercommunales ont même été décidées notamment pour atteindre l'objectif de 50 % de produits de qualité et 20 % de produits bios fixé par la loi Égalim. Le Maire de Saint-Benoît a également pris en compte le sujet de l'éducation alimentaire et de l'accessibilité aux produits :

« Je pense que pour aller vers l'autonomie alimentaire, il faut qu'on soit capable de modifier les habitudes alimentaires des Réunionnais. Et donc, le comportement alimentaire, l'éducation alimentaire restent quand même la base de notre projet d'autonomie aussi.

Manger moins de riz, d'ailleurs, c'est mieux pour la santé. Je mange moins de viande. C'est le message que moi-même, je fais passer à chaque fois dans le cadre de mon contrat local de santé, que nous déployons sur le territoire de la ville de Bras-Panon, et dans le cadre des outils que je mets en place de notre PAT, Projet Alimentaire Territorial, dans lequel Bras-Panon s'est efforcé à sortir un nombre de chiffres intéressants »

Il désire se tourner vers les publics les plus éloignés des dispositifs institutionnels en délocalisant des actions organisées initialement dans l'école de cuisine municipale (qui a été créée dans le cadre du PAT), en bas d'immeubles : *« Là, nous, on a une école municipale de cuisine, par exemple, qui est une des premières à la Réunion, et on va travailler notamment sur la nouvelle génération, les enfants, pour les former à considérer différemment l'alimentation »*.

⁹⁹ Réunion, D. de la. (2024, décembre 13). *Pat de bras-panon*. DAAF de la Réunion | Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la Réunion. <https://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/pat-de-bras-panon-a3779.html>

¹⁰⁰ « Les produits du jardin sont tous des trésors »

Les produits locaux sont mis à l'honneur lors d'atelier autour de la nutrition et de la cuisine, des ateliers dédiés aux jeunes parents pour les sensibiliser aux produits du terroir et apprendre à faire des petits pots pour leurs nouveau-nés. Cette action met non seulement l'agriculture locale au centre du quotidien populaire, mais elle se concentre aussi sur les besoins de ces derniers. Ces dispositifs s'avèrent utiles pour préserver leur santé, mais elle permet aussi d'inclure les populations ostracisées habituellement comme avait pu le constater la fondatrice de l'association AGATHE, en les imposant au centre des priorités des pouvoirs publics.

En complément, la Ville a engagé une procédure de récupération de terres en friches, une action qui implique également la SAFER, la Chambre d'Agriculture, le Parc National de La Réunion, les associations de producteurs ainsi que les citoyens. En 2020, un recensement a permis d'identifier 253 hectares qui pourraient servir à l'agriculture. Parallèlement, la Ville a proposé de mettre à disposition un foncier communal inutilisé de 5000 m² afin d'aménager cet espace pour du maraîchage.

D'autres communes ont donc choisi de mettre en place un PAT qui résonne avec leurs particularités locales (Figure 12). Mafate¹⁰¹, dans ce cadre, développe l'animation un réseau de gîteurs et producteurs et souhaite diffuser les savoirs agricoles et alimentaires. Le cirque est une destination touristique incontournable pour les visiteurs et les Réunionnais également. Garder et entretenir ce savoir-faire tout en faisant vivre les producteurs locaux est une action forte et nécessaire. Cilaos, elle aussi destination touristique souhaite réaliser un diagnostic sur la précarité alimentaire et approvisionner les structures d'accueil touristiques avec des produits locaux également. La Plaine des Palmistes a elle plutôt tourné son PAT vers des infrastructures avec notamment la mise à disposition de serres anticycloniques communales de Grand Bras Piton, ainsi qu'une pépinière d'installation et de mise à dispositif de serres maraîchères communales. Enfin sur le volet éducation, c'est sans doute Saint-Joseph qui est le plus avancé ayant sur sa commune le Lycée Agricole et prévoit de développer les partenariats avec l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles¹⁰².

¹⁰¹ Dépend administrativement de la commune de Saint-Paul et de La Possession

¹⁰² Réunion, D. de la. (2024, décembre 13). *Les pat à la réunion*. DAAF de la Réunion | Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la Réunion. <https://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/les-pat-a-la-reunion-r1163.html>



Figure 12 : Les projets alimentaires territoriaux à La Réunion

Source : DAAF

Enfin, la Région est elle aussi impliquée, d'autant plus qu'en 2028, elle reprendra la compétence agricole conformément à la loi NOTRe¹⁰³. Jusqu'ici, La Réunion faisait exception car le Département était en charge de l'agriculture et des FEADER. Ce transfert viendra assurer une certaine cohérence d'action car elle possède déjà le développement économique, l'innovation, l'aménagement du territoire ou la formation, domaines étroitement liés à l'agriculture. Toutefois il faudra qu'elle se mette en action car pour l'instant de gros progrès restent à effectuer notamment en termes de formation professionnelle et de développement de l'agriculture dans les établissements d'enseignement secondaires supérieur. Comme le confiait le maire de Bras-Panon, qui a déjà beaucoup développé la commune, il a des projets mais « *ce n'est pas de la compétence du maire* ». Il y a une carence de l'action régionale dans ce domaine. Néanmoins, elle peut se mobiliser efficacement à l'occasion de la révision du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) voté cette année, qui « *fixe les orientations fondamentales à moyen terme en matière de développement durable, de mise en valeur du territoire et de protection de l'environnement* ». Le Conseil Régional a souhaité pour cela associer les individus dans le cadre d'une Convention Citoyenne¹⁰⁴. Il permet donc de définir des orientations pour

¹⁰³ Réunion, R. L. (2022, 19 novembre). *L'agriculture deviendra compétence régionale en 2028*. Leader Réunion. <https://www.leaderreunion.fr/lagriculture-deviendra-competece-regionale-en-2028/>

¹⁰⁴ *Le Schéma d'Aménagement Régional prêt à être révisé par la Convention Citoyenne*. (2024, mai 25). Réunion la 1ère. <https://la1ere.francetvinfo.fr/reunion/le-schema-d-amenagement-regional-pret-a-etre-reviser-par-la-convention-citoyenne-1491131.html>

soutenir la souveraineté alimentaire comme le disait la Chargée de mission de la Région : *« Aujourd'hui, la Région intervient de façon indirecte dans l'agriculture, puisqu'en fait, elle a les leviers sur lesquels elle agit déjà. Alors premier levier, l'aménagement du territoire et le schéma d'aménagement régional, donc le SAR, qui est en révision actuellement et pour lequel la région s'est gardée en objectif de conserver 55 000 hectares de sol agricole. »*. Par le passé, ce schéma a permis de maintenir une politique de préservation de la surface agricole, car il fixe comme priorité la réduction du rythme de consommation des espaces agricoles, ainsi que la poursuite de l'augmentation des surfaces agricoles par la mise en culture des espaces de reconquête agricole (friches, coupures d'urbanisation, zones sous-exploitées, création de pâturages dans les Hauts), tout en préservant les surfaces dans les Bas. Il fait office de support pour le Plan Réunionnais de Développement Durable de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (PRAAD), qui lui aussi aspire à la protection des sols.

Ainsi, la coordination des acteurs locaux est indispensable pour un succès de la souveraineté agricole. Toutefois, il existe un déséquilibre de mobilisation entre les acteurs, certains maires et le département qui ont tendance à se mobiliser activement sur le sujet tandis que la Région n'a pas de politique de programmation avec une vision globale et systémique en ce sens. À l'horizon 2028, lorsqu'elle récupérera la compétence agricole, peut-être que la situation sera améliorée. Heureusement, les politiques ne sont pas les seuls à se mobiliser, les agriculteurs eux-mêmes, rassemblées en filières permettent de revendiquer les besoins du secteur et par leur mobilisation, permettent une réelle évolution vers la souveraineté alimentaire.

B. Les filières, coopératives et associations : des acteurs clés dans l'organisation et le soutien aux agriculteurs

La filière agricole, telle que définie en amont, s'articule autour de trois axes principaux. Elle fédère les agriculteurs en les aidant à se regrouper, permet de mieux défendre leurs intérêts et mutualiser la vente de leurs produits ainsi que de leurs achats. Elle entend promouvoir le commerce équitable, un *« partenariat commercial fondé sur le dialogue, la transparence et le respect, dont l'objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le*

commerce »¹⁰⁵ en assurant un prix stable et un revenu correct au producteur. Enfin, s'inscrivant dans l'ADN de l'agriculture, elle souhaite intégrer des pratiques respectueuses de l'environnement en préservant l'eau et les sols. Elle peut être constituée de coopératives¹⁰⁶, d'association ou d'agriculteurs seuls. La structuration en filière longue, de la production au stockage et à la transformation, voire à l'exportation, permet de garantir un revenu pour les producteurs et un approvisionnement régulier des transformateurs.

C'est en 1975 que débute une réelle structuration des filières. L'organisation commence avec l'élevage et s'opère selon un modèle coopératif et interprofessionnel unique en France. Plus de 90 % des productions locales en porc, bœuf et lait sont regroupées au sein de l'Association Réunionnaise Interprofessionnelle du Bétail (ARIB), de la Viande et du lait (ARIBEV). Il y a également l'Association Réunionnaise Interprofessionnelle de la Volaille et du lapin (ARIV)¹⁰⁷. Le Plan de Modernisation de l'Économie Sucrière (PMES)¹⁰⁸ vient restructurer le paysage en incitant à une diversification des productions. Il définit plusieurs objectifs tels que l'aménagement foncier, la mécanisation des opérations culturales, ainsi que la modernisation de l'outil industriel pour la transformation de la canne. Dès lors, l'élevage s'installe sur des terres auparavant destinées au géranium et aux acacias ainsi que sur les prairies de la plaine des cafres du Tampon et de Notre Dame de la Paix. L'Ouest et le Sud de l'île quant à eux voient s'installer de nouvelles productions de fruits et légumes car le climat y est plus favorable. Aussi, depuis 2012, l'ARIFEL¹⁰⁹ a rejoint la démarche de structuration pour représenter les producteurs de fruits et légumes. Comme le soulignait le Directeur de la DAAF Réunion les filières constituent un avantage considérable pour l'île :

« On a la chance d'avoir des filières qui sont assez bien structurées, notamment en élevage, peut-être un peu moins en végétal, mais des filières qui sont bien structurées à La

¹⁰⁵ Monde, A. du. (2015, novembre 12). *Définition*. Artisans du Monde. <https://artisansdumonde.org/definition>

¹⁰⁶ L521-1 Code rural et de la pêche maritime : Les sociétés coopératives agricoles ont pour objet l'utilisation en commun par des agriculteurs de tous moyens propres à faciliter ou à développer leur activité économique, à améliorer ou à accroître les résultats de cette activité.

¹⁰⁷ Réunion, D. de la. (2025, mars 12). *Présentation par fiches filières*. DAAF de la Réunion | Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la Réunion. <https://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/presentation-par-fiches-filieres-r883.html>

¹⁰⁸ *Filière canne : Un plan de relance pour rehausser les niveaux de production à La Réunion*. (2023, octobre 13). Réunion la 1ère. <https://la1ere.franceinfo.fr/reunion/filiere-canne-un-plan-de-relance-pour-rehausser-les-niveaux-de-production-a-la-reunion-1435598.html>

¹⁰⁹ L'association réunionnaise interprofessionnelle des Fruits et légumes

Réunion. Et ça, il faut les préserver, ces structurations des filières, ce travail en commun qui se fait depuis le fabricant d'aliments, l'éleveur, le transformateur, le distributeur, y compris la grande distribution, et y compris les importateurs. Tout ça, est sur des filières longues. C'est un peu une spécificité de La Réunion. Et c'est un très gros avantage, ça, pour développer la souveraineté alimentaire. ».

Le Vice-président du CESER, également maraîcher, considérait qu'elles engendraient une organisation très efficace :

« Quand on est en coopérative, on a chacun un planning de production qu'on respecte. Mais imaginez-vous qu'on ne serait pas organisé et un matin, 50 % des gens décident de plonger de la courgette et 50 % d'autres qui décident de planter de la tomate. Ce serait très compliqué. ».

Plusieurs projets sont aujourd'hui portés par ces organisations. En 2024, un couvoir a été inauguré à Saint-Joseph¹¹⁰ à l'initiative de la Coopérative des fermiers du Sud. Les promoteurs du projet entendent donc faire reculer voire supprimer les importations d'œufs à La Réunion, car la filière est quasiment autonome sur ce sujet. Le taux de couverture de diverses productions s'est de fait amélioré ces dernières années grâce à la structuration des filières. L'ARIBEV s'enorgueillissait par exemple d'atteindre 100 % d'autonomie sur les produits lactés frais. La filière des fruits et légumes peut faire de même car elle a un taux de couverture de 70 %¹¹¹. Elle bénéficie de différents marchés d'écoulement qui sont bien établis. Réunissant 500 à 600 agriculteurs liés à une coopérative, elle est susceptible de pouvoir couvrir 100 % des besoins de la population. Les conditions sont réunies avec un ensoleillement une grande partie de l'année dans certaines zones, avec la mise en place de systèmes de culture sous abri et une mise à disposition de terrains, elle peut y parvenir. Selon Serge Hoareau, en comptant large, mille hectares supplémentaires de cultures maraîchères sous serre permettraient de couvrir les besoins de la majorité (sinon de la totalité) de la

¹¹⁰ Réunion, R. L. (2024, 9 juin). *Eclocéa, un couvoir pour le Sud*. Leader Réunion. <https://www.leaderreunion.fr/eclocea-un-couvoir-pour-le-sud/>

¹¹¹ Billen, G., & Garnier, J. (2024, octobre 3). *L'île de La Réunion pourrait-elle atteindre la souveraineté alimentaire ?* The Conversation. <http://theconversation.com/lile-de-la-reunion-pourrait-elle-atteindre-la-souverainete-alimentaire-237529>

population réunionnaise¹¹². Les filières porcines et volailles elles, assurent une couverture du frais quasiment totale. Dans la commune de l'entre-deux, des petits agriculteurs se sont réunis pour former une coopérative avec le soutien de la Chambre d'Agriculture et du Département. La Charte pour une Organisation Solidaire de la Production Agricole et Alimentaire Locale (OSPAAL), leur permet de se réunir et de « *créer une économie sociale et solidaire, évoluer, renforcer leur production en gardant des exploitations à taille humaine* »¹¹³. L'important pour ces agriculteurs est surtout le dernier point abordé, l'agriculture à La Réunion est principalement de type familiale, c'est en ce sens qu'elle est aussi très particulière et qu'elle doit être conservée et soutenue.

En créant ce groupement, les agriculteurs trouvent du soutien auprès des pouvoirs publics ainsi que des leurs, partageant les mêmes ambitions. Cette structuration leur permet d'être aussi davantage en lien avec les distributeurs et leur assure un revenu plus stable. Des groupements tendent d'ailleurs vers des modèles spécifiques tel que le Groupement des Agriculteurs Biologique de La Réunion fondée en 2005 qui agit pour promouvoir et développer l'agriculture biologique grâce à une collaboration avec les divers acteurs territoire insulaire (agriculteurs, consommateurs, élus-élues, collectivités, entreprises, associations...). Il aspire à accompagner les producteurs vers des démarches de maintien et conversion à l'Agriculture Biologique, ainsi qu'à l'introduction de produits bio « *péi* » dans la restauration collective et la sensibilisation sur les enjeux d'une agriculture biologique et locale. Ainsi, les coopératives peuvent également participer à des projets ou entreprises tel que le projet « *RBI Fruit et Légumes* » porté par l'entreprise Royal Bourbon Industries et qui associe cinq des principales coopératives agricoles de l'île de la Réunion en 2021. Alors qu'une partie de la production locale n'était pas valorisée. 90 % des fruits et légumes transformés sous forme de conserves, jus, confitures, compotes ou encore surgelés sont importés. Par le biais de Royal Bourbon Industrie les acteurs participent à accroître la souveraineté alimentaire de la Réunion en augmentant la quantité de produits transformés et en élargissant la gamme proposée réduisant alors la dépendance aux importations.

¹¹² France relance : 47 nouveaux projets de filières agricoles et agroalimentaires lauréats. (2021, 20 décembre). [Communiqué de presse]. Consulté le 25 avril 2025, à l'adresse <https://www.odeadom.fr/wp-content/uploads/2021/12/201221-CP-47-nvx-laureats-AAP-Structuration-filieres.pdf>

¹¹³ Psm, J. /. (2023, 14 décembre). De petits exploitants de l'île se regroupent en coopérative pour évoluer. *Réunion la 1ère*. <https://la1ere.francetvinfo.fr/reunion/entre-deux/de-petits-exploitants-se-regroupent-en-cooperative-a-l-entre-deux-1450673.html>

In fine, la structuration des acteurs agricoles permet une meilleure organisation des productions et l'établissement d'un lien avec les différents acteurs qui structurent la chaîne de production et de commercialisation. Les filières sont conscientes de l'enjeu et revendiquent d'ailleurs leur production locale unique, comme en 2024 au Salon International de l'Agriculture où elles s'étaient regroupées sous la bannière de « Production Locale Réunion ». Plusieurs médailles avaient d'ailleurs été décernées aux produits péi à cette occasion.

Toutefois, il est nécessaire que les filières développent la production de certains produits, notamment ceux qui sont parmi les plus importés (70 %¹¹⁴) entre autres, les pommes de terre, les oignons, les carottes et l'ail. Mais les difficultés sont aussi plus structurelles car pour ce qui est de la pomme de terre, si l'île souhaite atteindre une réelle souveraineté, elle doit développer des infrastructures de semences au niveau local la majorité restant à ce jour importée.

Dès lors, les différents acteurs ont tous à leur échelle mobilisé les moyens à leur disposition afin de renforcer l'agriculture française et plus particulièrement, celle de La Réunion. Il est essentiel de consolider le pouvoir d'achat des Réunionnais et de renforcer l'information relative à la consommation des produits locaux, ces derniers représentant le dernier maillon de la chaîne de consommation. Les divers dispositifs ont alors permis d'améliorer les conditions d'exercices des agriculteurs et de les soutenir. Pourtant, il va falloir redoubler ces efforts, car dans les prochaines années, plusieurs défis, notamment environnementaux dont devoir être relevés.

CHAPITRE III. Des conditions de travail complexifiées : des freins majeurs à la souveraineté alimentaire

¹¹⁴ Arriver à la souveraineté alimentaire pour ne plus dépendre (Presque totalement) des importations. (2024, mai 13). <https://imazpress.com/actus-reunion/arriver-a-la-souverainete-alimentaire-pour-ne-plus-dependre-presque-totalement-des-importations>

L'agriculture est indéniablement l'une des plus grandes richesses de l'île. La culture réunionnaise centrée autour du partage, de la famille, des produits des ancêtres « *dan tan lontan* »¹¹⁵, mais surtout de la cuisine. Et elle est constituée d'aliments réunionnais. Pourtant aujourd'hui, bien que la culture culinaire soit entretenue, ses premiers contributeurs, les agriculteurs rencontrent de grandes difficultés. Entre la pénibilité du métier qui en décourage plus d'un (I), et des conditions environnementales de plus en plus contraignantes (II), la situation de l'île est complexe. Les enjeux actuels sont multiples et appellent une grande attention afin de garantir la souveraineté alimentaire de La Réunion.

I. Une agriculture en grande difficulté face à un impératif d'évolution

Malgré la mobilisation des acteurs publics pour redynamiser l'emploi agricole, on constate une désaffection généralisée pour ce dernier. Considéré comme difficile, les jeunes ne veulent plus intégrer ce milieu et reprendre les exploitations de leurs aïeux (A). De plus, les agriculteurs eux-mêmes peinent à *boucler leurs fins de mois*, ils dénoncent un niveau de vie trop faible et une politique d'importations hypocrite, qui ne respecte pas les normes qui leurs sont imposées (B).

A. L'emploi agricole : une perte d'attractivité marquée par la pénibilité du métier

Comme nous avons pu le constater, il apparaît clairement que les divers acteurs s'engagent désormais de manière concertée en faveur de la relance de l'emploi agricole. Mais si tel est le cas, c'est parce que la situation est alarmante. D'ici une quinzaine d'années deux tiers des agriculteurs partiront à la retraite et leur relève n'est pas assurée. Un signal d'alarme a été donné dans un communiqué des Jeunes Agriculteurs de l'île, « *si l'agriculture péi*¹¹⁶ *meurt, ce ne sont pas que des produits qui disparaîtront. Ce sont des champs remplacés par des immeubles. Ce sont des paysages défigurés. Ce sont des familles effacées. Ce sont des libertés perdues.* »¹¹⁷. L'agriculture fait indéniablement partie intégrante de

¹¹⁵ Les produits de l'ancien temps, d'il y a longtemps

¹¹⁶ Pays

¹¹⁷ *Lettre ouverte aux consommateurs réunionnais : « ce que j'ai à vous dire sur notre agriculture péi ».* (2025, avril 15). <https://imazpress.com/courrier-des-lecteurs/lettre-ouverte>

l'histoire et du développement de l'île. Aujourd'hui on compte 488 exploitations et 6 800 agriculteurs sur l'île¹¹⁸.

La première difficulté aujourd'hui est celle de la qualité de vie des agriculteurs. Peu sont ceux susceptibles de s'engager dans une telle carrière lorsqu'on sait qu'à travers le monde 70 % des personnes sous-alimentées sont de agriculteurs et les membres de leur famille¹¹⁹. Selon l'OIT (Organisation Internationale du Travail), la grande majorité des agriculteurs travaille dans des exploitations familiales, c'est-à-dire des unités de production agricole conduites par une famille et dans laquelle tout ou presque tout est fourni par cette dernière. En 30 ans, le nombre d'exploitations agricoles a diminué de 60 % dans toute la France tandis que le revenu net de la branche agricole a baissé de près de 40 %¹²⁰. À La Réunion c'est 40 % des ménages agricoles qui se trouvent dans une situation de pauvreté en 2024 d'après une étude de l'AGRESTE (DAAF). Alors qu'une grande partie des Réunionnais (36 %) vit en dessous du seuil de pauvreté, 42,7 %¹²¹ des personnes qui vivent dans un ménage réunionnais sont considérées comme pauvres alors que le taux de pauvreté monétaire est limité à 16,2 %. Ce dernier atteint 62 % quand un exploitant agricole vit seul. Dans le premier cas, la situation est de 16,2 % en Hexagone, un fossé qui démontre encore une fois les différences de développement entre les territoires et les inégalités prégnantes qui règnent sur le territoire réunionnais¹²². Les agriculteurs sont donc en proportion plus pauvres que les réunionnais alors qu'ils sont indispensables au tissu économique. Ce constat peut être principalement expliqué par le type d'exploitations majoritaire sur l'île à savoir le modèle familial, qui ne permet pas une grande rente, mais plutôt une petite récolte de qualité, et à la faiblesse du montant des retraites. La pauvreté monétaire est moins présente parmi les ménages dont une personne est non exploitante et qui représentent huit ménages sur dix. Elle comprend des revenus salariés qui sont plus stables que les bénéfices agricoles ainsi que des revenus patrimoniaux importants représentant 16 % du revenu disponible moyen. Chez ces

¹¹⁹ Roudart, L. (2018). Nouvelles ruralités, agroécologie, souveraineté alimentaire : vers des alternatives de développement ? Introduction. *Mondes en développement*, 182(2), 7-19. <https://doi.org/10.3917/med.182.0007>.

¹²⁰ *Ibid*

¹²¹ (S. d.). Consulté 16 mai 2025, à l'adresse <https://www.vie-publique.fr/questions-reponses/292775-la-crise-agricole-en-10-questions>

¹²² Plus de 40 % des ménages agricoles réunionnais sont pauvres. (2024, 24 juillet). *Clicanoo*. <https://www.clicanoo.re/article/economie/2024/07/24/plus-de-40-des-menages-agricoles-reunionnais-sont-pauvres-66a05e46c536d>

derniers, la pauvreté monétaire est tout de même de 41,8 %. Toutefois, il ne faut pas négliger les agriculteurs vivant seuls avec éventuellement des personnes à charges, car leur revenu n'est pas compensé, ils sont environ 15 % sur l'île.

De plus, l'orientation agricole joue un rôle majeur dans la situation économique des exploitants. Les canniens et maraîchers connaissent un niveau de vie inférieur à la moyenne des ménages agricoles de l'île quand bien même ils en représentent plus de la moitié 60 %. Du fait des difficultés que connaît la filière, les canniens sont ceux qui connaissent le plus d'écart de répartition des revenus. *« Leur distribution est concentrée avec 80 % des personnes qui ont un niveau de vie compris entre 6 000 et 33 800 euros par unité de consommation et par an, soit un rapport de 5,7 entre le niveau de vie des 10 % les plus modestes et celui des 10 % les plus aisés »*¹²³. Un cannier établit à Sainte-rose exprimait d'ailleurs sa détresse, lui qui boucle difficilement les fins du mois avec parfois moins que le Revenu Solidaire d'Activité (RSA) *"Si j'arrive à vivre ? C'est très compliqué, ou va pas sortir out carte*¹²⁴ *pour n'importe quoi, il faut réfléchir à tout avec l'argent qui arrive au compte-gouttes, quand tout est payé je n'arrive pas à un SMIC, c'est un rêve ! »*¹²⁵. Pourtant, c'est la filière qui bénéficie du plus grand soutien tant en termes de montant, que de régularité. L'avenir de cette filière est un vrai sujet et peu veulent réellement s'y intéresser. Bien qu'elle concentre une part importante des aides et contribue à la souveraineté énergétique de l'île, elle participe encore trop peu, de manière directe à sa souveraineté alimentaire.

De leur côté, les maraîchers approchent des 50 % de personnes vivant sous le seuil de pauvreté monétaire, alors que la filière n'est pourtant pas soutenue à la même intensité. Renforcer le circuit court et la valorisation des produits via une diversification des activités et des infrastructures est l'une de pistes à approfondir pour redynamiser cette filière et permettre aux agriculteurs de pouvoir vivre convenablement de leur travail.

Cette précarité est d'autant plus forte lors des événements climatiques destructeurs ou des maladies qui touchent les élevages. Dans leur lettre ouverte les Jeunes Agriculteurs soulignaient que la vie des agriculteurs s'est construite autour de leur élevage, ils y passent

¹²³ *Ibid*

¹²⁴ *« Tu ne vas pas payer avec ta carte bleue »*

¹²⁵ Plus de 40 % des ménages agricoles réunionnais sont pauvres. (2024, 24 juillet). *Clicanoo*. <https://www.clicanoo.re/article/economie/2024/07/24/plus-de-40-des-menages-agricoles-reunionnais-sont-pauvres-66a05e46c536d>

toutes leurs journées, ils dépassent souvent les 35 heures de travail règlementaires par semaine et ils vivent pour leur production. Dès lors « *quand un cyclone passe, certains perdent leur maison. Nous, lorsque ça arrive, on perd notre maison et notre emploi.* »¹²⁶. L'emploi est en lui-même précaire. Le collectif OASIS Réunion soutien lui l'accompagnement des agriculteurs et une revalorisation à l'horizon 2030 avec un Paiement pour Service Environnemental de 1500 euros par mois ainsi que l'attribution d'une Sécurité Sociale Alimentaire Durable de 130 à 150 euros par personne par mois.

C'est d'ailleurs pour cette même raison que les agriculteurs ont du mal à trouver de la main d'œuvre, il n'y a pas réellement de salarié permanent. Cela est en partie dû à la difficulté de recrutement comme le soulignait Fabienne Law-Dune, « *Il y a une pénurie de main-d'œuvre à La Réunion. C'est un travail harassant et pénible* », la pénibilité du travail décourage les jeunes. Le Directeur de la DAAF témoignait lors d'un entretien que le métier agricole en lui-même n'était plus attractif :

« Alors il y a une vraie demande, puisqu'au niveau de l'enseignement agricole, on la ressent très nettement, pour deux choses. Une, la plupart des jeunes qui sont en enseignement agricole voudraient devenir des futurs exploitants. Deux, il y a une demande importante de formation pour les métiers d'accompagnement dans l'agriculture. Par contre, il y a une vraie désaffection – on peut le dire comme ça – pour les métiers d'ouvriers agricoles. »

La situation est aussi due au fait que le métier agricole n'est pas valorisé, les jeunes sont orientés par défaut selon le maire de Petite-Île :

*« Parfois, j'ai l'impression que quand on met un jeune dans le parcours de formation agricole, on le met par défaut. Comme à une époque un peu plus lointaine où quand on ne savait pas quoi faire d'un élève à la sortie de la troisième, on lui dit, toi, tu as fait un CRP mécanique. Et là, on va lui dire, va faire un BPREA. »*¹²⁷.

¹²⁶ Lettre ouverte aux consommateurs réunionnais : « ce que j'ai à vous dire sur notre agriculture péi ». (2025, avril 15). <https://imazpress.com/courrier-des-lecteurs/lettre-ouverte>

¹²⁷ Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole

De plus, être agriculteur ou travailler dans les champs nécessite une formation et des outils particuliers en fonction du type d'aliment récolté. Mais cela demande une certaine implication et surtout du temps. Comme le confiait Frédéric Pinot au journal Zinfo 974 « *les gens ne sont pas qualifiés. Cueillir des letchis, ce n'est pas comme passer un balai ou simplement regarder l'arbre. Il faut former ces personnes et c'est à nous de le faire* »¹²⁸. Les pratiques sont particulières en fonction des produits et ils n'ont pas le temps de former des jeunes même lorsque ces derniers sont motivés. Mais cela découle aussi de la suspension des prestations sociales, les saisonniers lorsqu'ils commencent à travailler voient leurs prestations être suspendues et parfois 3 mois passent avant de pouvoir les retrouver. Le Département vient en partie à leur secours en proposant une aide complémentaire à condition d'avoir un contrat d'au moins trois mois. Mais cela constitue un vrai frein, lorsqu'on prend en compte le niveau de vie des Réunionnais

De plus, il est un mal qu'il ne faut pas oublier : la santé et en particulier la santé mentale. En mars 2023, le Président du Syndicat Agricole Unis pour nos agriculteurs tirait la sonnette d'alarme, "*On compte déjà deux suicides dans la profession en ce début d'année, c'est assez inquiétant pour un petit département comme La Réunion*". Selon un rapport de 2017, le suicide est la troisième cause de mortalité des agriculteurs (après le cancer et les maladies cardiovasculaires¹²⁹), quand bien même la situation est loin d'être celle de l'Hexagone qui a enregistré 259 décès depuis 2016. Un point d'honneur doit être mis à l'accompagnement du personnel agricole qui est confronté à de nombreuses difficultés.

Autre sujet de santé, les produits phytosanitaires, en 2025, La Réunion est le département ultramarin qui utilise le plus de pesticides (Figure 13). Bien que depuis 2019 l'utilisation de produits phytosanitaires ait commencé à diminuer, les agriculteurs locaux ont tout de même acheté 67,7 tonnes de pesticides dont plus de 20 tonnes de glyphosate, classé comme probable cancérigène par l'Organisation Mondiale de la Santé. Les producteurs de canne à sucre sont également ceux qui dépendent le plus de l'usage de l'herbicide.

¹²⁸ Job dating agricole : La pénurie de saisonniers met les employeurs sous pression. (2024, 29 octobre). Zinfo974. <https://www.zinfos974.com/job-dating-agricole-la-penurie-de-saisonniers-met-les-employeurs-sous-pression/>

¹²⁹ Bénis, O. (2013, octobre 11). Le suicide, troisième cause de mortalité chez les agriculteurs. France Inter. <https://www.radiofrance.fr/franceinter/le-suicide-troisieme-cause-de-mortalite-chez-les-agriculteurs-4387616>

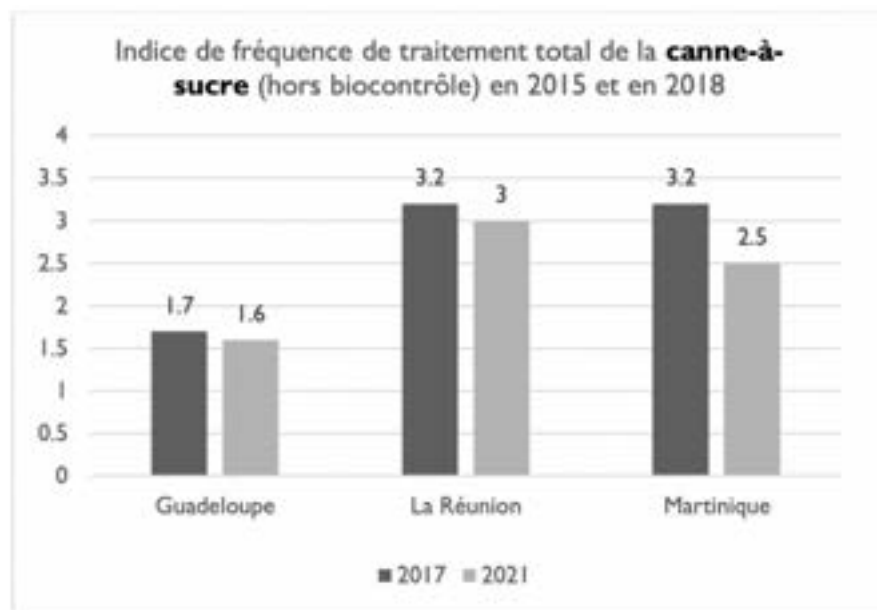


Figure 13 : Enquête Pratiques phytosanitaires en grandes cultures (2017 et 2021)

Source : Agreste

Ainsi, en plus d'être victimes d'une précarité extrême, les producteurs et en particulier les canniéristes sont aussi exposés à des produits cancérogènes et dangereux pour leur santé. Le plan Écophyto 2030 s'inscrit dans cette volonté de réduire les produits nocifs utilisés pour protéger les agriculteurs, mais aussi pour les consommateurs. Bien que suspendu temporairement suite à la mobilisation des agriculteurs en janvier 2024, ce plan a tout de même été publié en mai de la même année et maintient un objectif de réduction de 50 % de l'usage des pesticides à l'horizon 2030 et prévoit que des études visant à trouver et à promouvoir des alternatives moins nocives aux produits utilisés actuellement¹³⁰. Néanmoins, avant d'interdire certains produits, il faut mettre un point d'honneur à trouver des alternatives pour ne pas handicaper les agriculteurs.

Être agriculteur aujourd'hui n'est plus attractif ni rentable. Alors que la génération d'agriculteurs encore en poste aujourd'hui prévoit de partir à la retraite d'ici peu, sa succession pose un vrai problème. Encore vu comme un métier peu rémunérateur et difficile, les jeunes se désintéressent de l'emploi d'ouvrier agricole. Ils ne veulent plus travailler dans les champs pour « recevoir un salaire de misère ». Ceux encore en poste abandonnent parfois

¹³⁰ (S. d.). Consulté 16 mai 2025, à l'adresse <https://www.vie-publique.fr/questions-reponses/292775-la-crise-agricole-en-10-questions>

au vu des conditions dans lesquelles ils évoluent et qui rend leur quotidien bien trop dur à supporter. Ainsi, il faut les accompagner et redynamiser ce métier en cultivant l’histoire et le savoir-faire local. Mais ce qu’il faut également développer, ce sont les infrastructures qui permettront de diversifier les produits vendus et de pouvoir apporter un revenu supplémentaire.

B. Le dilemme des normes d’importations inadaptées et des infrastructures insuffisantes

Si la souveraineté alimentaire reste un sujet aujourd’hui, c’est en partie parce que l’île souffre encore d’un manque de développement. Elle prêche dans plusieurs domaines notamment normatifs en n’établissant guère une adaptation des règles décidées à l’Élysée et au Parlement. Également, sur le territoire lui-même, certaines infrastructures essentielles à la production de matières premières dans le domaine agricole ne sont pas présentes, engendrant une importation de ces produits. On peut citer à ce titre, les intrants, qui sont des apports à une parcelle agricole destinés à augmenter ses rendements¹³¹, ou encore les semences, des graines que l’on sème ou toute partie de végétal que l’on met en terre pour la reproduction.¹³²

Ainsi, les normes dictées par l’Hexagone ne sont pas adaptées à la situation de l’île et sont dénoncées à de nombreuses reprises. De fait, ils dénoncent « *l’application mécanique de règlements décidés à Bruxelles et à Paris en fonction d’une réalité qui n’est pas celle de La Réunion. Ceci a des conséquences dramatiques pour notre agriculture. L’interdiction de certaines molécules a pour effet de menacer la survie de nombreuses exploitations agricoles* »¹³³. Ils regrettent la mauvaise prise en compte des spécificités locales, La Réunion étant une île tropicale, des produits efficaces sont interdits car ils contiennent des molécules nocives, pourtant, il n’y a pas de produits de remplacement qui sont pensés, comme en témoignait le Vice-président du CESER, également maraîcher : « *Disons qu’il faut qu’elles tiennent compte que nous ne sommes pas ni l’Hexagone ni le Vieux Continent. [...] Toutes*

¹³¹ École normale supérieure de Lyon. (s. d.). *Intrants (engrais, pesticides. . .)* — *Géococonfluences*. 2002
Géococonfluences ENS de Lyon. <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/intrants>

¹³² SEMENCE : définition de SEMENCE. (s. d.). <https://www.cnrtl.fr/lexicographie/semence>

¹³³ *L’agriculture réunionnaise en danger*. (2023, mai 9). <https://imazpress.com/courrier-des-lecteurs/l-agriculture-reunionnaise-en-danger>

les recherches qui sont établies ne sont pas faites pour les tropiques, c'est-à-dire les grandes, toutes les grosses firmes. »

Les agriculteurs se retrouvent alors impuissants et se sentent éloignés des pouvoirs publics qui imposent des décisions top-down. Par ailleurs, des événements de dégradation, motivés par la colère et le ras-le-bol des agriculteurs ont même eu lieu lors d'un rassemblement devant la DAAF en 2024 pour protester contre l'instauration d'une nouvelle norme concernant les plans d'épandage et les hausses de cotisation. Alain Dambreville, Président de la Fédération Réunionnaise des Coopératives Agricoles, s'indignait alors « *qu'on veuille [leur] imposer des normes encore plus draconiennes qu'en métropole. [Ils] en [ont] ras-le-bol de cette superposition de règles faites par des fonctionnaires locaux qui décident de laver plus blanc que blanc* ». Cette « *accumulation de normes* »¹³⁴, est ressentie comme un poids et les emprisonne dans une situation toujours complexe. Pourtant, les obligations juridiques ne s'appliquent pas à tous les domaines. Les produits importés contiennent justement des traces de pesticides et herbicides interdits en France. Jean-Max Payet, Directeur du marché de gros à Saint-Pierre s'indignait également car il considère qu'il est hypocrite d'interdire à La Réunion d'utiliser certaines molécules alors que « *ça ne dérange personne de manger des oignons d'Inde désherbés chimiquement* »¹³⁵. À ce titre, Bernard Astruc, co-initiateur d'Oasis Réunion dénonçait un « système pervers » qui importait des produits de mauvaise qualité nutritionnelle dont plus de la moitié est ultra transformée.

Mais le développement de l'île n'est pas uniquement enrayé par les normes, il l'est aussi par le manque d'infrastructures essentielles. Au cours du processus de production, les agriculteurs utilisent de nombreux produits (intrants, semences, engrais), ont besoin de stocker et souhaitent avoir la possibilité de transformer leurs biens afin d'offrir davantage d'options de consommation de leurs produits aux Réunionnais.

¹³⁴ Mobilisation des agriculteurs : œufs, lisier et revendications devant la DAAF de Saint-Pierre. (2024, 5 décembre). *Zinfo974*. <https://www.zinfos974.com/mobilisation-des-agriculteurs-oeufs-lisier-et-revendications-devant-la-daaf-de-saint-pierre/>

¹³⁵ *Arriver à la souveraineté alimentaire pour ne plus dépendre (Presque totalement) des importations*. (2024, mai 13). <https://imazpress.com/actus-reunion/arriver-a-la-souverainete-alimentaire-pour-ne-plus-dependre-presque-totalement-des-importations>

Aujourd'hui, semences et intrants sont importés. Toutes les semences viennent de l'Hexagone, excepté pour les semences paysannes (produits lontan, racines, lentilles de Cilaos). La Cour des comptes chiffrait sur la période de 2018 à 2020 et sur la période de 2021-2023, à respectivement 327 455,50 € et 296 975, 81 €¹³⁶ le montant des semences importés ce qui représente une dépense démesurément importante. Le manque d'infrastructures locales dans ce domaine impacte donc fortement à la fois les finances des établissements et des agriculteurs, mais aussi leur dépendance.

« On n'a pas le droit d'acheter de la semence, par exemple, dans l'hémisphère sud. C'est-à-dire qu'on n'a pas le droit d'acheter de la semence à Maurice, on n'a pas le droit d'acheter en Afrique du Sud et on n'a pas le droit d'acheter, par exemple, en Australie. Alors même que, si vous voulez, ce type de semence est plutôt adapté à nous, puisqu'on est dans l'hémisphère sud »¹³⁷

À cela s'ajoutent les intrants et en 2018 c'étaient 32 000 tonnes d'engrais minéraux qui ont été importées alors que l'île dispose d'un potentiel important de résidus organiques qui pourraient être valorisés sur place. En 2020, la CIRAD dressait un état de lieux et identifie 2,1 millions de tonnes brutes de biomasse qui sont utilisables, car le contexte insulaire nécessite urgemment une valorisation de ces matières¹³⁸. Le Directeur de la DAAF considérait d'ailleurs que cela constituait un frein à la souveraineté alimentaire de l'île :

« Le développement de certaines filières, en particulier la filière avicole, c'est le traitement des déchets. Parce qu'aujourd'hui, on ne sait plus traiter les déchets de l'abattoir de volailles, par exemple. On a du mal à traiter les effluents de la vache. Donc, le facteur limitant, c'est aussi la transformation de déchets en produits utiles qui peuvent être réutilisés. »

Le PRSA a d'ailleurs fait de la création d'une réserve locale de semences une priorité afin de réduire en partie les importations dont elle représente une part importante. Agathe

¹³⁶ Observations définitives Chambre d'Agriculture de la Réunion. (2024). Dans *Cour des Comptes*. Cour des comptes. Consulté le 10 avril 2025, à l'adresse <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2024-07/20240712-S2024-0447-Chambre-agriculture-La-Reunion.pdf>

¹³⁷ Maraîcher, Vice-président du CESER

¹³⁸ CIRAD. (2021, avril 28). *L'île de la Réunion en marche vers la bioéconomie circulaire*. CIRAD. <https://www.cirad.fr/espace-presse/communiqués-de-presse/2020/economie-circulaire-la-reunion-projet-gabir>

Deulvot, chargée de mission Gestion et valorisation des matières organiques à la DAAF déclare qu'ils ont pu mesurer « *que le gisement local de résidus organiques que l'on pouvait substituer aux engrais importés était d'environ 600 000 tonnes* ». Le potentiel de l'île à ne plus dépendre des importations dans ce domaine est donc important, encore faut-il que les acteurs agissent rapidement et efficacement car cette servitude peut être fragilisée par le contexte. La crise sanitaire du Covid-19 et la guerre en Ukraine ont relancé le débat sur cette dépendance des produits importés, encouragée par la pénurie de certaines semences lors de blocage dans le canal de Suez. Près de 150 000 tonnes de déchets verts sont collectées annuellement auprès des particuliers réunionnais. Cependant, le broyat et compost qui en sont faits sont mal écoulés, et posent des problèmes de stockage.

Mais ce problème de stockage et de transformation est assez récurrent dans le domaine agricole. Il n'y a pas d'infrastructures pour résoudre ce problème, pas de frigos, d'entrepôts ou de silos. La Chargée de mission autonomie alimentaire à la Région soulignait toutefois, qu'un appel à projet pour une ferme semencière avait été lancé par le Département

« Le Département a lancé d'ailleurs un appel à produire sur les fermes semencières, parce que ça intervient dans le cadre de leur politique agri-pays, comme un levier est forcément nécessaire à la production locale. Donc aujourd'hui, on est dépendant de semences extérieures. Et après un passage cyclonique, la difficulté, c'est d'avoir de la semence forcément disponible et à prix identique, puisque forcément, il y a un effet inflationniste qui est immédiat. »

À la fin des récoltes, nombreux sont les fruits, légumes ou cannes à sucre à rester dans les champs et finir jetés ou décomposés causant alors de fortes pertes économiques qui pourraient être évitées. Danilo Taïlamé, Président de l'association des producteurs et fermiers du Grand Sud déplorait « *Le gros souci c'est le stockage. Pour les oignons il n'y a pas de lieux de stockage suffisants. C'est pour cela que la Chambre bataille¹³⁹ pour demander des permis de faire des hangars* »¹⁴⁰. Ainsi, un stockage permettrait de conserver la production et d'éviter des pertes pour les agriculteurs. Les biens pourraient être surgelés

¹³⁹ Se bat

¹⁴⁰ Arriver à la souveraineté alimentaire pour ne plus dépendre (Presque totalement) des importations. (2024, mai 13). <https://imazpress.com/actus-reunion/arriver-a-la-souverainete-alimentaire-pour-ne-plus-dependre-presque-totalement-des-importations>

et donc ils pourraient écouler toute l'année des produits de saison. De plus, cela pourrait potentiellement permettre de produire davantage et donc d'engendrer des économies d'échelles qui pourraient à leur tour aboutir à une baisse des prix. Cette lacune pose également problème pour les produits carnés, les producteurs ont du mal à rivaliser avec « *les produits de volaille et de viande importés, notamment ceux provenant des produits de dégagement de l'Europe, ainsi que les cuisses de poulet congelées en provenance d'Europe de l'Est* ». En termes de viande une grande partie de la consommation locale est d'ailleurs satisfaite par des viandes surgelées importées.

L'adaptation des normes et la création de nouvelles infrastructures pour répondre aux besoins de l'agriculture réunionnaise. Plusieurs pistes ont été étudiées par les acteurs locaux, néanmoins il est urgent d'agir et ce sont des points sur lesquels l'île est déjà très en retard. Pourtant, si des efforts étaient faits dans les domaines précités, la souveraineté alimentaire de l'île serait une hypothèse davantage plausible.

II. La Réunion, un territoire insulaire en proie aux aléas climatiques

Les impacts du changement climatique ne sont désormais plus une chimère. Lorsqu'en 2002 Jacques Chirac alertait sur la crise et notre inaction, « *notre maison brûle et nous regardons ailleurs* »¹⁴¹, est toujours d'actualité. La Réunion de par ses caractéristiques de RUP y est fortement sujette. Depuis quelques années, le régime de pluie est modifié, les températures augmentent progressivement, les apports en eau diminuent (A) et les cyclones violents (B) sont de plus en plus récurrents. Il est donc nécessaire de repenser la gouvernance locale afin de prévenir ces catastrophes qui impactent non seulement la population, mais aussi les professions en lien avec la nature tels que les agriculteurs. Ce sont les premières victimes des événements. Le Président des Jeunes Agriculteurs l'avait d'ailleurs très bien résumé « *Quand un cyclone passe, certains perdent leur maison. Nous, lorsque ça arrive, on perd notre maison et notre emploi* »¹⁴². Il semble essentiel de se mobiliser sur ces sujets

¹⁴¹ Mourgues, E. (2022, septembre 1). *20 ans plus tard, « Notre maison brûle (Toujours) et nous regardons ailleurs »*. France Culture. <https://www.radiofrance.fr/franceculture/20-ans-plus-tard-notre-maison-brule-toujours-et-nous-regardons-ailleurs-9298236>

¹⁴² *Lettre ouverte aux consommateurs réunionnais : « ce que j'ai à vous dire sur notre agriculture péi »*. (2025, avril 15). <https://imazpress.com/courrier-des-lecteurs/lettre-ouverte>

afin d'assurer un avenir certain et de s'organiser de façon à prévenir les pénuries et les dégâts potentiels.

I. L'eau : un bien commun partagé mais disputé

« Or bleu », l'eau a été rendue disponible en grande quantité et en tout temps avec les progrès techniques. Toutefois aujourd'hui elle cristallise les tensions. À La Réunion de nombreuses restrictions ont été instaurées afin de préserver les réserves d'eau en période de sécheresse. Plusieurs acteurs ont dénoncé ces restrictions sous couvert de mauvaise gestion de la ressource, elle serait puisée dans des territoires en besoin pour alimenter des secteurs qui usent de l'eau à mauvais usage. De plus, certains questionnements ont été soulevés sur les infrastructures et l'entretien de ces dernières. Le sujet est donc sensible à La Réunion, si les acteurs souhaitent la conserver et la préserver, il faut régler ces problèmes rapidement sous peine de nuire fortement aux besoins et à la sécurité de la population mais aussi à la souveraineté alimentaire. Sans eau, l'agriculture n'est pas performante et son accès est donc un sujet de préoccupation omniprésent chez les professionnels.

La loi NOTRe de 2015 établit que depuis le 1^{er} janvier 2020, « les autorités compétentes en matière de prélèvement, de traitement et de distribution de la ressource en eau à La Réunion sont les cinq communautés d'agglomération de l'île : le TCO, la CIREST, la CIVIS, la CINOR et la CASUD ». Ce regroupement de plusieurs communes sur le même territoire d'un seul tenant et sans enclave¹⁴³ permet de partager la ressource afin de garantir un équilibre dans sa distribution. Les collectivités ont transféré la gestion opérationnelle dans le cadre d'une délégation de service public à cinq opérateurs privés (Runéo, Cise Réunion, SPL Sources et Eaux, Sudéau et Saur Derichebourg aqua). De plus cette gestion concerne un certain nombre d'acteurs à plusieurs échelles. Le Comité de Bassin et les Commissions Locales de l'Eau décident et orientent la politique grâce au Schéma Directeur d'Aménagement et Gestion de l'Eau (SDAGE) Réunion et les Schémas d'aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE). L'État par le biais du Préfet, coordonne les actions des services de l'État qui sont chargés de la police de l'eau et de l'application des objectifs européens.

¹⁴³(S. d.). Consulté 16 mai 2025, à l'adresse <https://www.vie-publique.fr/fiches/20126-quest-ce-quune-communaute-dagglomeration>

Enfin, l'Office de l'eau Réunion, établissement public local rattaché au Département a pour mission l'étude et le suivi des milieux aquatiques, les ressources et les usages de l'eau puis elle programme et finance les actions et les travaux. Elle se distingue donc des opérateurs qui eux exploitent les infrastructures et ouvrages en tant que maîtres d'ouvrage publics par délégation. Ainsi, sur l'île, les intercommunalités ont décidé de déléguer la gestion de l'eau à un exploitant privé. Ce type de contrat est globalement très avantageux pour les communes car il permet, en déléguant le service public, de transférer également une partie des risques financiers qui sont liés à ce dernier et donc d'attribuer le budget qui y était dédié à d'autres projets. Pourtant, cela peut également rendre la supervision moins performante, la collectivité peut perdre en partie le contrôle sur l'effectivité du réseau mais toujours être tenue responsable des dysfonctionnements notamment au niveau des infrastructures.

Les ressources d'eau sont plutôt abondantes sur l'île mais elles le sont de façon inégale ce qui engendre un besoin d'importants aménagements hydrauliques pour l'irrigation agricole à savoir donc, que les producteurs agricoles sont répartis sur toute l'île.

La Réunion a très tôt commencé les travaux d'aménagement et de construction d'infrastructures. Dès la fin des années soixante, des chantiers sont conduits et les périmètres irrigués ont été constitués du Bras de la plaine et du Bras de Cilaos¹⁴⁴. Afin de pallier les inégalités de répartition de l'eau, un chantier de basculement a été initié de l'Est de l'île vers l'Ouest (Figure 14). L'objectif affiché était d'irriguer près de 6 000 hectares de terres agricoles dans l'Ouest. Aujourd'hui ils sont interconnectés et permettent de fournir la moitié des terres agricoles de La Réunion.

¹⁴⁴ *Foncier agricole dans les outre-mer*. (s. d.). Sénat. Consulté 16 mai 2025, à l'adresse <https://www.senat.fr/travaux-parlementaires/office-et-delegations/delegation-senatoriale-aux-outre-mer/foncier-agricole-dans-les-outre-mer.html>



Figure 14 : Enjeux de l'eau à La Réunion

Source : CIRAD

D'autres projets sont en cours comme le MEREN (Mobilisation des Ressources en Eau des microrégions Est et Nord). Il vise « à satisfaire les différents besoins en eau du territoire pour les usages agricoles, industriels, domestiques et de façon plus globale à servir de support aux autres activités économiques connexes (tourisme, loisirs) »¹⁴⁵ en réutilisant principalement les eaux usées. Ce projet répond selon le Département aux objectifs inscrits dans le plan AGRIPÉI 2030 : « Étendre les grands périmètres irrigués, préserver les emplois et le confier agricole avec l'aménagement des terrains productifs et systématiser le principe d'économie, de rationalisation de la ressource en eau »¹⁴⁶. Ambitieux, le projet ne sera pas finalisé dans les temps. Les travaux qui étaient censés commencer au début de l'année 2025 accusent du retard dû aux études qui prennent plus de temps que prévu, ce qui peut être très handicapant considérant que le projet est prévu sur 15 ans ce qui est déjà très long. Les responsables publics ne sont d'ailleurs pas tous satisfaits des travaux à l'instar de Patrice Selly, Maire de Saint-Benoît qui considère qu'il y a un manque de logique en commençant pas Sainte-Marie (commune se trouvant à côté de Saint-Denis), car « On connaît les épisodes de sécheresse les plus importants dans l'Est : Saint-Benoît, Saint-André, Bras-Panon, Salazie... Donc moi, je demande à ce que le Département revoie la feuille de route et démarre

¹⁴⁵ Meren. (2024, 10 décembre). *Projet MEREN : Aménagement hydraulique pour le développement*. <https://meren.re/comprendre/le-projet/>

¹⁴⁶ Ibid

d'abord dans l'Est pour aller ensuite dans le Nord »¹⁴⁷. De son côté le Département pointe l'insuffisance des infrastructures dans l'Est. Saint-André, manque de structures hydrauliques ce qui lui permet de ne stocker que 14 000 m³ d'eau alors que la commune fait partie des territoires dont la pluviométrie est la plus élevée.

De fait, les précipitations sont réparties de façon inégale selon les parties du territoire et cette disparité l'est de plus en plus sous l'effet du changement climatique. Selon le maire de Petite-Île, « *Le territoire détient des records mondiaux de pluviométrie. Il s'agit donc de stocker cette eau avant de pouvoir mieux la distribuer. Les périodes de sécheresse seront de plus en plus longues, tandis que les périodes pluvieuses seront plus intenses* ». La pluie tombe désormais rarement ce qui impacte les 140 exploitations de la commune de Salazie par exemple qui connaissait par le passé des pluies récurrentes.

Des restrictions ont même été instaurées suite aux longues périodes de sécheresse qu'a connu le territoire. Sur la période de 2024-2025, en raison du faible niveau des nappes souterraines, des arrêtés préfectoraux ont défini les communes dans lesquelles des mesures de vigilances ou des restrictions d'eau étaient nécessaires et se trouvent principalement dans l'Est de l'île (Figure 15). Un comité de sécheresse a été constitué, invitant les réunionnais à la sobriété dans leur consommation d'eau via des coupures régulières. Depuis le mois de décembre plusieurs communes sont même privées d'eau plusieurs heures par jour comme en témoignait une habitante de Saint-André « *actuellement, il n'y a pas d'eau entre 8h et 17h* ».

¹⁴⁷ « *Tout le monde en a marre* » : À La Réunion, une sécheresse historique prive les habitants d'eau courante. (2025, février 4). Vert. <https://vert.eco/articles/tout-le-monde-en-a-marre-a-la-reunion-une-secheresse-historique-prive-les-habitants-deau-courante>

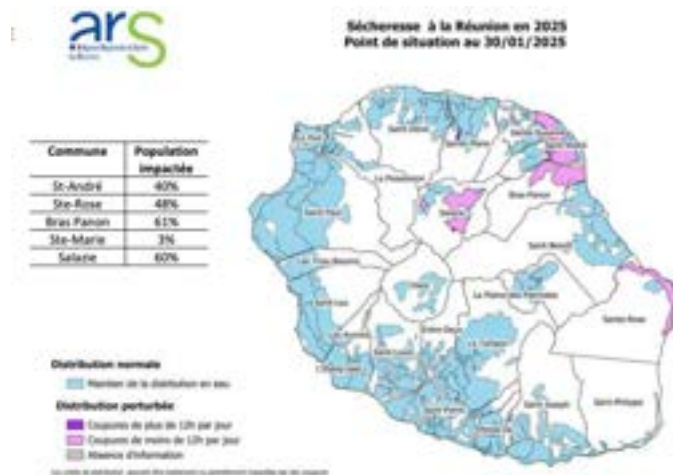


Figure 15 : Carte sécheresse à La Réunion en 2025

Source : ARS

Suivant les données publiées par l'Office réunionnaise de l'eau, les débits sont historiquement bas et les nappes phréatiques sont en déclin. La saison des pluies a eu plusieurs semaines de retard, et a entraîné une baisse du débit des rivières notamment dans l'Est. Des hommes de la brigade militaire de la Sécurité civile ont même été envoyés afin de capter de l'eau de mer pour la désaliniser et la rendre potable. Les habitants souffrent fortement de cette situation d'extrême sécheresse, une habitante de l'Est de l'île témoignait que les horaires étaient aléatoires et que ce manque d'eau les contraignait dans leur quotidien « *Tout le monde en a marre dans la commune. Pour prendre son bain, préparer les repas, c'est vraiment compliqué. Et puis, il fait chaud* »¹⁴⁸. Effectivement, il ne faut pas négliger les températures sur l'île qui engendrent un fort besoin d'hydratation. Bien que la situation climatique soit alarmante, ce n'est pas la seule responsable de cette pénurie d'eau.

Beaucoup ont dénoncé la gestion des réseaux. Depuis 2014, une galerie souterraine traverse les cirques de Salazie et de Mafate pour approvisionner l'Ouest en eau. Le Département défend le projet nécessaire pour l'agriculture de cette partie de l'île mais parallèlement, son utilisation fait polémique. Une habitante de l'Est se plaignait des coupures « *injustes* », car « *dans l'ouest, ils remplissent leurs piscines, et nous, on ne peut pas se doucher. L'eau vient pourtant de chez nous* ». Sur le réseau social Facebook, dans les commentaires d'une vidéo expliquant le basculement de l'eau de l'Est vers l'Ouest beaucoup

¹⁴⁸ « *Tout le monde en a marre* » : À La Réunion, une sécheresse historique prive les habitants d'eau courante. (2025, février 4). Vert. <https://vert.eco/articles/tout-le-monde-en-a-marre-a-la-reunion-une-secheresse-historique-prive-les-habitants-deau-courante>

s'indignent. La source de ce conflit est principalement due à un manque de clarté concernant l'utilisation de la ressource. De fait, sur la façade Ouest de l'île se trouve la majeure partie des hôtels, les habitants y sont davantage fortunés¹⁴⁹ et nombreux sont ceux qui possèdent des piscines¹⁵⁰. Les habitants s'indignent donc des usages d'intérêt général défendus par les pouvoirs publics contrairement à ce qui est potentiellement fait avec l'eau. Le Président de la CIREST, Patrice Selly a même demandé aux députés le 13 janvier 2025 l'ouverture d'une enquête parlementaire afin de lever le voile sur la distribution d'eau.



Figure 16 : Commentaires Facebook

Source : Facebook

Là n'est pas le seul point de vigilance. L'Est de l'île manque d'infrastructures et son réseau vieillissant, compte aujourd'hui de nombreuses fuites. Selon Thomas Billebeaud, spécialiste de l'alimentation en eau potable au sein de l'Office de l'eau, « *environ 37 % de l'eau potable s'échappe. Toutes les collectivités en sont conscientes. Le problème, c'est le mur d'investissements qui se dresse devant elles pour améliorer ça* »¹⁵¹. À La Réunion, le rendement net moyen est de 63 % en 2021 bien que selon la loi Grenelle 2 et le décret du 27 janvier 2012 les collectivités doivent respecter des performances minimales de 85 % de rendement, des modifications ont été apportées à ce dernier afin de s'adapter aux spécificités du territoire ultramarin. Seules 5 communes atteignent aujourd'hui l'objectif de 2021. En

¹⁴⁹ Niveaux de vie et pauvreté à La Réunion en 2017 - Insee Flash Réunion - 169. (s. d.). <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4292701>

¹⁵⁰ Piscines, arrosages. . . malgré la sécheresse, La Réunion consomme toujours plus d'eau. (2023, août 22). Imazpress. <https://imazpress.com/actus-reunion/piscines-arrosages-stations-de-lavage-malgre-la-secheresse-la-reunion-consomme-toujours-plus>

¹⁵¹ « Tout le monde en a marre » : À La Réunion, une sécheresse historique prive les habitants d'eau courante. (2025, février 4). Vert. <https://vert.eco/articles/tout-le-monde-en-a-marre-a-la-reunion-une-secheresse-historique-prive-les-habitants-deau-courante>

Janvier 2025 déjà, le maire de Saint-André Joé Bédier adressait un courrier au préfet dans lequel il urgiait de remédier aux problèmes structurels : « *cette crise révèle la nécessité de repenser les infrastructures hydrauliques* ». En mai, il revient sur le sujet et cette fois-ci s'adresse directement à la CIREST, responsable de l'eau dans l'Est et dénonce un manque d'anticipation et une gouvernance communautaire défailante. Selon lui, les dernières décennies ont été caractérisées par un manque de mobilisation de l'action publique : « *ici, on a trop peu de forages, alors que c'est pour moi le stockage naturel* ». De plus, le contrat de 210 millions d'euros passé avec la CISE suscite son attention car il « *prévoit une hausse automatique du prix de l'eau, alors même que le service reste inacceptable* »¹⁵². Une position qui s'avère assez critique vis-à-vis d'une institution au sein de laquelle il a lui-même été conseiller de 2014 à 2020¹⁵³.

Outre le problème de la pénurie d'eau, il y a aussi celui de sa qualité. En 2018, seulement 49 % des abonnés sont alimentés par des réseaux correctement équipés. Les eaux souterraines sont potabilisées par désinfection, il peut aussi s'agir d'eaux superficielles traitées par clarification avant désinfection¹⁵⁴. Quasiment autant (46 %) sont alimentés par des réseaux ne garantissant pas une sécurité sanitaire suffisante dû à l'absence de traitement de clarification des eaux d'origine superficielle avant désinfection. Mais c'est encore une fois les mêmes territoires qui sont touchés par le phénomène. 5 % des abonnés sont alimentés par des réseaux dont le risque sanitaire est avéré. Ils se trouvent dans les communes de Bras-Panon, Saint-André, Sainte-Marie, la Plaine des Palmistes, Cilaos et Salazie. Ainsi, en plus de manquer d'eau dans ces secteurs, les agriculteurs qui s'y trouvent bénéficient d'une eau à la qualité plutôt faible voire dangereuse (Figure 17).

¹⁵² Saint-André : Joé Bédier dénonce un abandon structurel face à la sécheresse et à la flambée du prix de l'eau. (2025, mai 3). <https://imazpress.com/index.php/actus-reunion/saint-andre-joe-bedier>

¹⁵³ Fiche Joe Bedier. (s. d.). <https://www.hatvp.fr/%20fiche-nominative%20/?declarant=bedier-joe-19524>

¹⁵⁴ Qualité de l'eau à La Réunion. (s. d.). Habiter La Réunion. Consulté 16 mai 2025, à l'adresse <https://habiter-la-reunion.re/qualite-de-l-eau-a-la-reunion/>

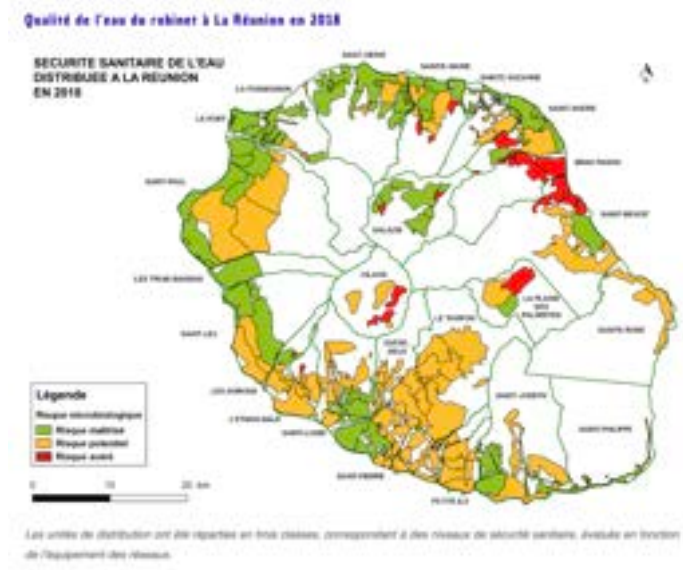


Figure 17 : qualité de l'eau du robinet à La Réunion en 2018

Source : ARS

« L'or bleu » est à la fois une ressource qui devient rare, mais dont la gestion est aussi très opaque. Les acteurs se divisent sur le sujet et la population en est la première victime. Entre désinformation et conflits politique sous-jacents, la vérité devient complexe à déchiffrer. Afin de fournir une eau saine et en quantité suffisante, une vraie mobilisation des acteurs est nécessaire afin de soutenir les habitants mais aussi les agriculteurs qui sont privés d'une ressource essentielle à leur production. À cela s'ajoutent les phénomènes climatiques importants qui impactent le territoire de façon plus récurrente qu'avant et qui nécessitent une réelle attention.

II. La fragilité d'un territoire exposé à des saisons cycloniques et des vents tropicaux violents

Tout d'abord, un cyclone est défini selon météo France comme « *une violente perturbation atmosphérique qui se forme dans les régions tropicales. C'est un phénomène tourbillonnaire et la pression en son centre est très basse* »¹⁵⁵. Si ces phénomènes sont assez récurrents à La Réunion, c'est parce qu'elle se trouve sur le trajet habituel des cyclones de l'Océan Indien. Selon J-F.Hoarau, les PEID sont sujets à trois formes de vulnérabilité potentielles : la vulnérabilité aux changements climatiques, la vulnérabilité économique et

¹⁵⁵ *Qu'est ce qu'un cyclone ?* | Météo-France. (s. d.). Consulté 16 mai 2025, à l'adresse <https://meteofrance.com/actualites-et-dossiers/comprendre-la-meteo/quest-ce-quun-cyclone>

enfin la vulnérabilité aux crises sanitaires¹⁵⁶. Ces trois dernières peuvent être causées par les cyclones, ce qui en fait des événements dont l'impact peut être durable et engendrer de grands désastres structurels.

Les cyclones se forment principalement à la fin de la saison chaude aux alentours des mois de février et mars et provoquent généralement des dégâts conséquents. Au centre du cyclone (l'œil), les conditions sont relativement calmes, le ciel est clair et les précipitations nulles. Néanmoins, autour de ce dernier la violence des conditions météorologiques est extrêmement violente. Il n'y a pas réellement de hausse du nombre de cyclones tropicaux intenses, néanmoins on constate une augmentation de la proportion de tempêtes tropicales devenant des cyclones sur les quarante dernières années. La Réunion est elle, davantage susceptible à une accélération des alizés pendant les mois d'hiver. De plus, elle se situe dans le bassin cyclonique du Sud-ouest de l'Océan Indien, où la saison cyclonique se déroule de décembre à avril. Le risque est principalement concentré sur les trois mois d'été austral, entre janvier et mars.

De fait, les cyclones et tempêtes tropicales peuvent provoquer des dégâts importants, notamment en raison des pluies abondantes, lorsqu'ils passent à proximité immédiate de l'île. Les dangers d'un cyclone à La Réunion sont : le vent, la pluie ainsi que la houle. Dans ce cas, le vent peut dépasser une vitesse de 300 km/h près du cyclone et varie en fonction de l'œil du cyclone¹⁵⁷. La pluie est considérée comme le danger le plus grave car elle est à l'origine du plus grand nombre d'accidents et de victimes. En grande quantité, elle entraîne des crues très brutales et très violentes des rivières ainsi que des ravines ; cela peut empirer lors d'épisodes pluvio-orageux. Ces événements ont engendré des dégâts importants sur les habitations et surtout sur la nature qui ne peut être protégée. De plus, le relief de l'île peut accentuer les impacts des événements car le vent est alors potentiellement accéléré et la pluie transformée en torrent dans les ravines.

La Réunion a connu plusieurs grands cyclones et événements climatiques mémorables, mais l'amélioration des constructions et les progrès induits par la technologie ont permis de réduire le nombre de victimes et de pertes humaines. Ces dernières années on compte divers

¹⁵⁶ Brial, A.-I., Ferrari, S., Gombert-Courvoisier, S. et Hoarau, J.-F.-o. (2022). La résilience alimentaire en milieu insulaire. Entre autonomie alimentaire et libre échange. *Économie rurale*, 382(4), 133-145. <https://doi.org/10.4000/economierurale.10828>.

¹⁵⁷ *Qu'est-ce qu'un cyclone ?* | Météo-France. (s.d.). Consulté 16 mai 2025, à l'adresse <https://meteofrance.com/actualites-et-dossiers/comprendre-la-meteo/quest-ce-quun-cyclone>

cyclones qui ont marqué l'île. À ce titre on peut citer le cyclone Dumile, Bėjisa, qui ont causé plusieurs dégâts, et dont on retient plusieurs blessés et deux morts. Tandis que le cyclone Firinga en 1989 avait fait 7 morts et en 1962 le cyclone Jenny avait causé 37 morts. Plus récemment, le cyclone Fakir en 2018 avait surpris la population par son ampleur. Survenu le 24 avril, lors d'une période où les cyclones se font très rares, sa vitesse supérieure à 200 km/h était d'une ampleur inédite¹⁵⁸. Suite au décès de deux personnes, le dispositif d'alerte cyclonique a été amélioré avec une « Alerte violette cyclonique – Je reste confiné »¹⁵⁹ imposant un confinement généralisé de la population mais aussi des services de gestion de crise en cours d'intervention. Cette alerte violette a d'ailleurs été déclenchée à l'occasion de la tempête tropicale Belal, en janvier 2024 qui a engendré la mort de quatre personnes. Ce cyclone est intervenu comme un choc alors que pendant plus de 30 ans, aucun cyclone n'avait touché directement La Réunion. Il a frappé le nord-ouest de l'île avec des vents allant jusqu'à 200 km/h et des pluies violentes. Il est considéré comme le cyclone ayant causé le plus de dégâts matériels par France Assureurs avec un coût total de 100 millions d'euros¹⁶⁰.

Dans cette lignée, le Projet ACCLIMATE mis en place par le Ministère de la transition écologique aspire à « *définir une stratégie régionale d'adaptation au changement climatique dans la région Océan Indien* »¹⁶¹. Les travaux effectués par ce dernier soulignent la forte vulnérabilité du territoire réunionnais aux risques naturels croissants. Les risques d'inondations du littoral et des ravines devraient s'accroître du fait de la plus grande fréquences des épisodes pluvieux. Dans les cirques notamment, les mouvements de terrains devraient eux aussi augmenter avec les années. Cette stratégie est d'autant plus urgente que la situation ne risque pas de s'améliorer.

En 2025, l'île est susceptible d'être touchée par d'autres phénomène en considérant que les études ont noté que les eaux de l'Océan Indien sont anormalement chaudes depuis

¹⁵⁸ *Cyclones à la réunion*. (s. d.). Habiter La Réunion. Consulté 16 mai 2025, à l'adresse <https://habiter-la-reunion.re/les-cyclones-a-la-reunion/>

¹⁵⁹ *Ibid*

¹⁶⁰ Habiter-La-Réunion. (2025, mars 21). Activité cyclonique à La Réunion. Habiter La Réunion. <https://habiter-la-reunion.re/activite-cyclonique-reunion/>

¹⁶¹ *Le gouvernement lance un nouveau plan national d'adaptation au changement climatique* | *Ministères Aménagement du territoire Transition écologique*. (s. d.). Consulté 16 mai 2025, à l'adresse <https://www.ecologie.gouv.fr/actualites/gouvernement-lance-nouveau-plan-national-dadaptation-changement-climatique>

plusieurs mois, situation propice à la formation de cyclones ou tempêtes¹⁶². De la même façon, le cyclone garance ayant frappé l'île dans un laps de temps assez court après Belal, a causé la mort de cinq personnes et de nombreux dégâts. Fabrice Chauvin, chercheur au Centre national de recherches météorologiques et Météo France constatait que La Réunion doit s'attendre non pas à une augmentation des cyclones, mais plutôt à des cyclones encore plus intenses à cause de la crise climatique. Des dizaines de milliers de personnes ont été privées d'eau courante et d'électricité, ce qui est à la fois dommageant pour les foyers, mais l'est surtout pour les agriculteurs. Il a d'ailleurs fallu attendre plusieurs jours pour avoir un retour total à la normale. L'agriculture est de fait très sensible aux sécheresses, aux épisodes pluvieux extrêmes, à la variabilité des saisons mais aussi aux risques de maladies et de ravageurs. Les impacts des cyclones sont donc multiples sur la souveraineté alimentaire mais ils peuvent aussi affecter les revenus des agriculteurs, qui comme nous l'avons vu sont déjà fragiles et fortement variables.

La Chambre d'Agriculture chiffrait le montant estimé des dommages causés aux exploitations agricoles réunionnaises à 163 millions d'euros de dégâts toute filières confondues¹⁶³. Mais ce chiffre est particulièrement élevé du fait de la sécheresse qui avait préalablement touché l'île. Les techniciens de la Chambre souhaitaient déjà déclencher la calamité agricole pour les mois de sécheresse précédant le cyclone, et ils s'en trouvent désormais obligés. Tout a souffert du cyclone, les agriculteurs ont perdu leurs récoltes, des structures, des moyens de production, des serres et même les chemins d'exploitations. La situation est désastreuse. Le président de la Chambre d'Agriculture en témoignait : « *Alors que l'agriculture commençait à repartir suite à une sécheresse et après le cyclone Belal, là on recasse tout le travail et on met tout le monde KO.* »¹⁶⁴. Le délai avant que les produits repoussent est également très long. Guillaume Payet, agriculteur, a perdu l'entièreté de sa bananeraie et témoigne alors que se 60 000 m² de terrain sont terrassés : « *Na pu rien. Tout' régimes lé à terre, poiké ek soley.* »¹⁶⁵ » lui qui pensait produire entre 95 et 100 tonnes de banane, il doit désormais attendre treize mois avant que ses pieds de banane ne repoussent.

¹⁶² *La saison cyclonique 2024-2025 s'annonce plus active à La Réunion.* (2024, novembre 9). Réunion la 1ère. <https://la1ere.franceinfo.fr/reunion/la-saison-cyclonique-2024-2025-s-annonce-plus-active-a-la-reunion-1534216.html>

¹⁶³ *La Chambre d'Agriculture annonce une estimation historique de 163 millions d'euros de dégâts après Garance.* (2025, mars 12). Réunion la 1ère. <https://la1ere.franceinfo.fr/reunion/la-chambre-d-agriculture-annonce-une-estimation-historique-de-163-millions-d-euros-de-degats-apres-garance-1569439.html>

¹⁶⁴ *Ibid*

¹⁶⁵ « *Il n'y a plus rien. Tout le régime de banane est détruit, séché par le soleil* »

Qualifiée de pire récolte des planteurs depuis un demi-siècle, le début d'année a été très rude et les responsables appellent à repenser le système. « Il faut un accompagnement pour qu'on puisse relancer les productions, pour qu'on puisse à terme dégager un revenu. » selon G. Sellier, Vice-président des Jeunes Agriculteurs outre-mer. Le Ministre de l'Outre-mer Emmanuel Valls, a annoncé une enveloppe de 15 millions d'euros lors de sa visite le 7 mars, soit cinq longs jours après la fin du cyclone. Les responsables politiques nationaux, en signe de soutien et afin de constater les dégâts auraient dû se déplacer bien avant. De plus, le gouvernement a créé un scandale, alors qu'à la suite du cyclone Belal, il aurait dû indemniser les agriculteurs à hauteur de 45 millions d'euros, à date de sa visite, seulement 2,5 millions auraient été versés.¹⁶⁶ Lors de sa venue sur l'île en avril, Emmanuel Macron a annoncé remédier à ce problème et les aides ont été débloquées¹⁶⁷. Pour autant, les agriculteurs ne sont pas satisfaits du système actuel et demandent une réactivité à hauteur de trois mois pour les versements et un dispositif accessible à la majorité d'entre eux. Aussi pour les indemnités, ils souhaitent une reconnaissance objective des pertes subies événement par événement et non pas une indemnité à l'aune des récoltes ou de productions de l'année précédente. Plusieurs aspects de la prise en compte des impacts cycloniques sont donc à revoir afin de soutenir les agriculteurs qui œuvrent à la souveraineté alimentaire de l'île.

Les cyclones sont donc des catastrophes auxquels l'île ne peut échapper, considérant son positionnement, elle y est exposée par nature. De plus, elle ne va pas moins en pâtir car les prévisions annoncent des cyclones probablement moins récurrents mais plus puissants, donc potentiellement plus destructeurs. Ainsi, l'accompagnement doit être repensé afin de soutenir les agriculteurs de façon fiable et plus soutenue.

Plus globalement, le métier d'agriculteur doit être repensé, tant les conditions de vie de ce dernier, mais aussi celles dans lesquelles il travaille. La dépendance aux importations dépend elle aussi des conditions qui sont fixées. Consommer des produits qui ne dérogent aux normes imposées aux agriculteurs locaux semble plutôt contradictoire et incarne une concurrence déloyale pour les agriculteurs péi. Une vraie réflexion doit être menée

¹⁶⁶ *Ibid*

¹⁶⁷ *Bras-Panon : Le président de la République a échangé avec les acteurs économiques.* (2025, avril 23). <https://imazpress.com/actus-reunion/macron-visite-presidentielle>

concernant les aménagements nécessaires pour faire face aux évolutions du climat. Des structures anticycloniques doivent être pensées, tout comme la gestion des ressources naturelles.

Conclusion

L'agriculture réunionnaise, héritière d'un passé colonial marqué par la monoculture de la canne et une forte dépendance aux importations porte encore aujourd'hui les stigmates de cette construction historique. À partir de l'abolition de l'esclavage, puis de la départementalisation, des avancées sociales et institutionnelles importantes ont été observées. Toutefois, de profondes inégalités persistent. L'île se trouve désormais contrainte d'affronter les difficultés structurelles persistantes du secteur agricole dans un contexte de croissance démographique et de précarité sociale. Cela contribue à une faible consommation de produits locaux, souvent perçus comme trop onéreux.

Face à ces défis, une dynamique de coopération entre les acteurs publics et ceux du monde agricole s'est progressivement mise en place. Les efforts conjoints, portés par des politiques publiques ambitieuses telles que le PRSA ou les lois ÉGalim ont permis de soutenir les filières agricoles et de renforcer la résilience du territoire. Ces efforts juridiques ont amélioré les conditions dans lesquelles les agriculteurs évoluent et ont garanti un cadre juridique stable susceptible d'être amélioré au cours des évolutions sociétales et environnementales. La convergence d'actions entre l'État, les collectivités territoriales, les filières et les autres acteurs du champ concourent à atteindre l'objectif de souveraineté alimentaire.

Pourtant, les freins demeurent puissants. L'attractivité décroissante des métiers agricoles, les normes d'importations inadaptées aux spécificités et réalités de l'île et les infrastructures inadaptées sont des enjeux auxquels La Réunion est particulièrement exposée. De plus, sa vulnérabilité face au changement climatique grandissant (cyclones, sécheresses etc.) en fait un territoire très fragile. Dans les prochaines années, elle va devoir développer une stratégie de résilience ambitieuse pour affronter ces défis majeurs au risque

de voir disparaître non seulement des exploitants, mais aussi une partie de son patrimoine agricole.

En conclusion, l'agriculture réunionnaise repose sur une équation complexe entre héritage historique, volontés politiques, réalités économiques et défis écologiques. L'inscription de la souveraineté alimentaire à l'agenda politique constitue une première avancée significative. Toutefois pour qu'elle devienne une réalité tangible, il est indispensable que les politiques publiques prennent pleinement en compte les spécificités du territoire réunionnais et s'inscrivent dans une démarche à la fois durable et adaptée.

Bibliographie

Articles de revues :

Alahyane, S. (2017) . La souveraineté alimentaire ou le droit des peuples à se nourrir eux-mêmes. *Politique étrangère*, Automne(3), 167-177. <https://doi.org/10.3917/pe.173.0167>.

Brial, A.-l., Ferrari, S., Gombert-Courvoisier, S. et Hoarau, J.-F.-o. (2022). Hoarau J.-F. (2018). Un état des lieux du modèle économique réunionnais hérité de la départementalisation : entre miracle et incomplétude. *La Lettre du CEMOI*, n° 14, 7 p.

Brial, A., Ferrari, S., Gombert-Courvoisier, S., & Hoarau, J.-F. (2022). La résilience alimentaire en milieu insulaire Entre autonomie alimentaire et libre échange. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, 382, 133-145. <https://doi.org/10.4000/economierurale.10828>.

Chanteur, J. (s. d.). *La loi naturelle et la souveraineté chez Jean Bodin*. Persée. https://www.persee.fr/doc/efr_0000-0000_1991_act_147_1_4176

Loyat J. (2018). Face aux risques du libre-échange, des politiques agricoles nécessaires pour garantir la souveraineté alimentaire. *Agriculture Stratégies*, n° 32, p. 6.

Mouchard, D. (2005) . Les altermondialismes. *Critique internationale*, no 27(2), 129-130. <https://doi.org/10.3917/criti.027.0129>.

Plihon, D. (2008) . L'altermondialisme, version moderne de l'anticapitalisme ? *Actuel Marx*, n° 44(2), 31-40. <https://doi.org/10.3917/amx.044.0031>.

Roudart, L. (2018) . Nouvelles ruralités, agroécologie, souveraineté alimentaire : vers des alternatives de développement ? Introduction. *Mondes en développement*, n° 182(2), 7-19. <https://doi.org/10.3917/med.182.0007>.

Worms, J. (1985). La décentralisation. Une boîte à outils simples et robustes. *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 28(1), 7-11. <https://doi.org/10.3406/aru.1985.1196>

Chapitres d'ouvrages :

Louis Malassis, Les trois âges de l'alimentaire. Essai sur une histoire sociale de l'alimentation et de l'agriculture, t. I : L'âge pré-agricole et l'âge agricole, t. 2 : L'âge agro-industriel, Paris, éd. Cujas, 199

Rapports et études :

Autonomie alimentaire Définitions et concepts. (2020). Dans *CIRANO*. Consulté le 3 janvier 2025, à l'adresse <https://cirano.qc.ca/files/uploads/files/2020RP-33.pdf>

Bénis, O. (2013, octobre 11). Le suicide, troisième cause de mortalité chez les agriculteurs. France Inter. <https://www.radiofrance.fr/franceinter/le-suicide-troisieme-cause-de-mortalite-chez-les-agriculteurs-4387616>

Bilan des importations de produits agricoles à la Réunion. (2024). Dans *AGRESTE* (n°4). https://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/bilan_imports_2014_2023.pdf

CIRAD. (2021, avril 28). *L'île de la Réunion en marche vers la bioéconomie circulaire*. CIRAD. <https://www.cirad.fr/espace-presse/communiqués-de-presse/2020/economie-circulaire-la-reunion-projet-gabir>

Commerce extérieur—Des importations et exportations très dynamiques en 2021 – Bilan économique 2021—La Réunion | Insee. (s. d.). Consulté 16 mai 2025, à l'adresse <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6451824?sommaire=6324763#:~:text=Comme%20les%20ann%C3%A9es%20pr%C3%A9c%C3%A9dentes%2C%20la,9%20%25%20entre%202020%20et%202021.>

Commission européenne, « Sécurité alimentaire : comprendre et relever le défi de la pauvreté », Bruxelles, octobre 2009, p. 9.

Communautés d'agglomération, Vie publique (S. d.). Consulté 16 mai 2025, à l'adresse <https://www.vie-publique.fr/fiches/20126-quest-ce-quune-communaute-dagglomeration>

Conférence de presse de M. Gabriel Attal, Premier ministre, sur la crise agricole, la souveraineté agricole, la reconnaissance du métier d'agriculteur, la rémunération des agriculteurs, la protection des agriculteurs face à la concurrence déloyale, la simplification des normes et le renouvellement des générations d'agriculteurs, Paris le 21 février 2024, Vie publique, <https://www.vie-publique.fr/discours/293101-gabriel-attal-21022024-crise-agricole-et-souverainete-agricole>

Cyclones à la réunion. (s. d.). Habiter La Réunion. Consulté 16 mai 2025, à l'adresse <https://habiter-la-reunion.re/les-cyclones-a-la-reunion/>

De la Réunion, D. (2024, 26 avril). *Bilan des importations 2014 - 2023*. DAAF de la Réunion. <https://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/bilan-des-importations-2014-2023-a3612.html>

Définition—Superficie agricole utilisée / SAU / SAU | Insee. (s. d.). Consulté 5 mai 2025, à l'adresse [https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1003#:~:text=La%20superficie%20agricole%20utilise%C3%A9e%20\(SAU,%2C%20vergers...\)](https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1003#:~:text=La%20superficie%20agricole%20utilise%C3%A9e%20(SAU,%2C%20vergers...)).

En 2021, le taux de pauvreté s'élève à 36 % à La Réunion—Insee Flash Réunion—268. (s. d.). Consulté 11 mai 2025, à l'adresse <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7767624>

Entre mer et volcans, La Réunion, une île de grande tradition agricole. (s. d.). Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Consulté 16 mai 2025, à l'adresse <https://agriculture.gouv.fr/entre-mer-et-volcans-la-reunion-une-ile-de-grande-tradition-agricole>

Foncier agricole dans les outre-mer. (s. d.). Sénat. Consulté 16 mai 2025, à l'adresse <https://www.senat.fr/travaux-parlementaires/office-et-delegations/delegation-senatoriale-aux-outre-mer/foncier-agricole-dans-les-outre-mer.html>

France relance : 47 nouveaux projets de filières agricoles et agroalimentaires lauréats. (2021, 20 décembre). [Communiqué de presse]. Consulté le 25 avril 2025, à l'adresse

<https://www.odeadom.fr/wp-content/uploads/2021/12/201221-CP-47-nvx-laureats-AAP-Structuration-filieres.pdf>

Fréquence des consommations alimentaires. (2022). Dans *ORS la Réunion*. Consulté le 13 février 2025, à l'adresse https://www.ors-reunion.fr/IMG/pdf/4_ors_frequeunces-de-consommation_mars2022.pdf

L'agriculture de La Réunion : évolution, chiffres clés et défis. (2021). Dans *CIRAD*. Consulté le 4 janvier 2025, à l'adresse <https://agritrop.cirad.fr/598945/2/V10%20Agriculture%20de%20La%20r%C3%A9union%20Vdef%20opt..pdf>

La crise agricole en 10 questions, Vie publique (S. d.). Consulté 16 mai 2025, à l'adresse <https://www.vie-publique.fr/questions-reponses/292775-la-crise-agricole-en-10-questions>

La protection du foncier agricole à La Réunion. (2015). Dans *AGRESTE*. Consulté le 8 mars 2025, à l'adresse https://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Protection-foncier-La-Reunion_cle8a8933.pdf

Niveaux de vie et pauvreté à La Réunion en 2017 - Insee Flash Réunion - 169. (s. d.). <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4292701>

L'Europe, R. T. (2019, février 24). *Le POSEI, une aide européenne pour l'agriculture d'outre-mer*. Touteurope.eu. <https://www.touteurope.eu/l-europe-en-region/le-posei-une-aide-europeenne-pour-l-agriculture-d-outre-mer/>

Loi Egalim 3 du 30 mars 2023 tendant à renforcer l'équilibre dans les relations commerciales entre fournisseurs et distributeurs, Vie publique (S. d.). Consulté 7 mai 2025, à l'adresse <https://www.vie-publique.fr/loi/287878-grande-distribution-relation-fournisseurs-loi-descrozaile-30-mars-2023>

Observations définitives Chambre d'Agriculture de la Réunion. (2024). Dans *Cour des Comptes*. Cour des comptes. Consulté le 10 avril 2025, à

l'adresse <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2024-07/20240712-S2024-0447-Chambre-agriculture-La-Reunion.pdf>

Outre-mer : une forte dépendance aux importations alimentaires. (2024, 23 juillet). Consulté le 10 décembre 2024, à l'adresse <https://www.vie-publique.fr/en-bref/290380-outre-mer-une-autonomie-alimentaire-limitee>

Panorama de La Réunion. (2024). Dans *IEDOM*. Consulté le 12 février 2025, à l'adresse https://www.iedom.fr/IMG/pdf/panorama_2024_vf.pdf

Plan régional de souveraineté alimentaire de la Réunion. (2023). Dans *Préfet de la Réunion*. Consulté le 24 novembre 2024, à l'adresse https://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/20231010_plan-regional-souverainete-alimentaire974_vdsignee.pdf

Réunion, D. de la. (2024, avril 19). *Part de la SAU des petites régions agricoles sur l'ensemble de la SAU régionale en 2020*. DAAF de la Réunion | Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la Réunion. <https://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/carte-sau-pra-a3578.html>

Réunion, D. de la. (2024, décembre 13). *Pat de bras-panon*. DAAF de la Réunion | Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la Réunion. <https://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/pat-de-bras-panon-a3779.html>

Réunion, D. de la. (2025, mars 12). *Présentation par fiches filières*. DAAF de la Réunion | Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la Réunion. <https://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/presentation-par-fiches-filieres-r883.html>

Schéma d'aménagement régional (Sar). (2024, juillet). [Terme]. Géoconfluences. <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/schema-damenagement-regional-sar>

Souveraineté alimentaire : un éclairage par les indicateurs de bilan. (2023). Dans *FranceAgriMer*. https://www.franceagrimer.fr/content/download/70677/document/ETU-2023-SOUVERAINETE_ALIMENTAIRE.pdf

Une population en hausse et vieillissante, malgré des naissances nombreuses—Insee Analyses Réunion—77. (s. d.). Consulté 11 mai 2025, à l'adresse <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6664672#:~:text=%C3%A0%20l'Ouest->

Revue de Presse :

« Tout le monde en a marre » : À La Réunion, une sécheresse historique prive les habitants d'eau courante. (2025, février 4). Vert. <https://vert.eco/articles/tout-le-monde-en-a-marre-a-la-reunion-une-secheresse-historique-prive-les-habitants-deau-courante>

Afp, L. M. A. (2024, 15 février). Colère des agriculteurs : manifestations et blocages dans plusieurs villes de France. *Le Monde.fr*. https://www.lemonde.fr/economie/article/2024/02/15/colere-des-agriculteurs-des-manifestations-et-blocages-dans-plusieurs-villes-de-france_6216764_3234.html

Arriver à la souveraineté alimentaire pour ne plus dépendre (Presque totalement) des importations. (2024, mai 13). <https://imazpress.com/actus-reunion/arriver-a-la-souverainete-alimentaire-pour-ne-plus-dependre-presque-totalement-des-importations>

Arriver à la souveraineté alimentaire pour ne plus dépendre (Presque totalement) des importations. (2024, mai 13). <https://imazpress.com/actus-reunion/arriver-a-la-souverainete-alimentaire-pour-ne-plus-dependre-presque-totalement-des-importations>

Avec AFP, F. (2024, 30 janvier). On vous explique les lois Egalim, qui cristallisent la rancœur des agriculteurs. *Franceinfo*. https://www.francetvinfo.fr/economie/crise/blocus-des-agriculteurs/on-vous-explique-les-lois-egalim-qui-cristallisent-la-ranc-ur-des-agriculteurs_6332368.html

Bras-Panon : Le président de la République a échangé avec les acteurs économiques. (2025, avril 23). <https://imazpress.com/actus-reunion/macron-visite-presidentielle>

Campagne sucrière 2024 : Absence de rentabilité, certains planteurs abandonnent la culture de la canne à sucre. (2024, août 29). Réunion la 1ère. <https://la1ere.francetvinfo.fr/reunion/sainte-rose/campagne-sucriere-2024-absence-de-rentabilite-certains-planteurs-abandonnent-la-culture-de-la-canne-a-sucres-1517411.html>

Filière canne : Un plan de relance pour rehausser les niveaux de production à La Réunion. (2023, octobre 13). Réunion la 1ère. <https://la1ere.franceinfo.fr/reunion/filiere-canne-un-plan-de-relance-pour-rehausser-les-niveaux-de-production-a-la-reunion-1435598.html>
<https://la1ere.francetvinfo.fr/reunion/colere-des-agriculteurs-suite-aux-nouvelles-mesures-du-gouvernement-a-la-reunion-les-syndicats-reclament-des-vraies-mesures-locales-1462065.html>

Import-Export : La Réunion est toujours dépendante de l'extérieur. (s. d.). Linfo.re. <https://www.linfo.re/la-reunion/societe/import-export-la-reunion-est-toujours-dependante-de-l-exterieur>

Job dating agricole : La pénurie de saisonniers met les employeurs sous pression. (2024, 29 octobre). [zinfo974.https://www.zinfos974.com/job-dating-agricole-la-penurie-de-saisonniers-met-les-employeurs-sous-pression/](https://www.zinfos974.com/job-dating-agricole-la-penurie-de-saisonniers-met-les-employeurs-sous-pression/)

Julien. (2024, 19 janvier). *A La Réunion; l'agriculture dévastée après le passage du cyclone Belal.* GoodPlanet Mag'. <https://www.goodplanet.info/2024/01/19/a-la-reunion-lagriculture-devastee-apres-le-passage-du-cyclone-belal/#:~:text=Le%20cyclone%20Belal%20qui%20a,s'annonce%20tr%C3%AAs%20mal%20%C2%BB>.

L'agriculture réunionnaise en danger. (2023, mai 9). <https://imazpress.com/courrier-des-lecteurs/l-agriculture-reunionnaise-en-danger>

La FNSEA demande la reconnaissance de l'agriculture comme étant « d'intérêt général majeur ». (2024, février 23). BFM BUSINESS. <https://www.bfmtv.com/economie/la-fnsea->

demande-la-reconnaissance-de-l-agriculture-comme-etant-d-interet-general-majeur_AV-202402230317.html

La saison cyclonique 2024-2025 s'annonce plus active à La Réunion. (2024, novembre 9). Réunion la 1ère. <https://la1ere.franceinfo.fr/reunion/la-saison-cyclonique-2024-2025-s-annonce-plus-active-a-la-reunion-1534216.html>

« La souveraineté alimentaire, une priorité pour l'avenir » pour Yaël Braun-Pivet. (2024, janvier 11). <https://imazpress.com/conseil-general/la-presidente-de-l-assemblee-nationale-rencontre-la-filiere-agricole-reunionnaise>

Le Bouclier Qualité Prix 2024 reste à 348 euros pour 153 produits, un nouveau panier créé pour l'entretien auto. (2024, mars 18). Réunion la 1ère. <https://la1ere.francetvinfo.fr/reunion/le-bouclier-qualite-prix-2024-reste-a-348-euros-pour-153-produits-un-nouveau-panier-cree-pour-l-entretien-auto-1473120.html>

Le Schéma d'Aménagement Régional prêt à être révisé par la Convention Citoyenne. (2024, mai 25). Réunion la 1ère. <https://la1ere.francetvinfo.fr/reunion/le-schema-d-amenagement-regional-pret-a-etre-revise-par-la-convention-citoyenne-1491131.html>

Le vivre ensemble réunionnais : Mythe ou réalité ? (s. d.). Linfo.re. Consulté 11 mai 2025, à l'adresse <https://www.linfo.re/la-reunion/societe/le-vivre-ensemble-reunionnais-mythe-ou-realite>

Lettre ouverte aux consommateurs réunionnais : « ce que j'ai à vous dire sur notre agriculture péi ». (2025, avril 15). <https://imazpress.com/courrier-des-lecteurs/lettre-ouverte> Mobilisation des agriculteurs : œufs, lisier et revendications devant la DAAF de Saint-Pierre. (2024, 5 décembre). Zinfo974. <https://www.zinfos974.com/mobilisation-des-agriculteurs-oeufs-lisier-et-revendications-devant-la-daaf-de-saint-pierre/>

L'île de La Réunion pourrait-elle atteindre la souveraineté alimentaire ? (2024, octobre 3) The Conversation. <http://theconversation.com/lile-de-la-reunion-pourrait-elle-atteindre-la-souverainete-alimentaire-237529>

Nouveau record d'importations agricoles : le prix de la dépendance. (2025, 2 mai). Zinfos 974. <https://www.zinfos974.com/nouveau-record-dimportations-agricoles-le-prix-de-la-dependance/>

Piscines, arrosages. . . malgré la sécheresse, La Réunion consomme toujours plus d'eau. (2023, août 22). Imazpress. <https://imazpress.com/actus-reunion/piscines-arrosages-stations-de-lavage-malgre-la-secheresse-la-reunion-consomme-toujours-plus>

Plus de 40 % des ménages agricoles réunionnais sont pauvres. (2024, 24 juillet). Clicanoo. <https://www.clicanoo.re/article/economie/2024/07/24/plus-de-40-des-menages-agricoles-reunionnais-sont-pauvres-66a05e46c536d>

De petits exploitants de l'île se regroupent en coopérative pour évoluer. Psm, J. /. (2023, 14 décembre). Réunion la 1ère. <https://la1ere.francetvinfo.fr/reunion/entre-deux/de-petits-exploitants-se-regroupent-en-cooperative-a-l-entre-deux-1450673.html>

Réunion, R. L. (2022, 19 novembre). *L'agriculture deviendra compétence régionale en 2028*. Leader Réunion. <https://www.leaderreunion.fr/lagriculture-deviendra-competence-regionale-en-2028/>

Réunion, R. L. (2024, 9 juin). *Eclocéa, un couvoir pour le Sud*. Leader Réunion. <https://www.leaderreunion.fr/eclocea-un-couvoir-pour-le-sud/>

Saint-André : Joé Bédier dénonce un abandon structurel face à la sécheresse et à la flambée du prix de l'eau. (2025, mai 3). <https://imazpress.com/index.php/actus-reunion/saint-andre-joe-bedier>

Signature du plan régional de la souveraineté alimentaire : « Sa ki fè ansanm pou manz pei » - 2023. (s. d.). <https://www.departement974.fr/actualite/signature-plan-regional-de-souverainete-alimentaire-sa-ki-fe-ansanm-pou-manz-pe-2023>

Sitographie :

Adresse aux Français, 12 mars 2020. (2020, mars 12). elysee.fr. <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2020/03/12/adresse-aux-francais>

Agriculture paysanne, agriculture vivrière. (2025, janvier). [Terme]. Géoconfluences.
<https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/agriculture-paysanne-vivriere>

Agripéi 2030 : Un modèle agricole ambitieux pour La Réunion. (s. d.). Consulté 16 mai 2025, à l'adresse <https://www.departement974.fr/actualite/agripei-2030-un-modele-agricole-ambitieux-pour-reunion>

Bénis, O. (2013, octobre 11). Le suicide, troisième cause de mortalité chez les agriculteurs. France Inter. <https://www.radiofrance.fr/franceinter/le-suicide-troisieme-cause-de-mortalite-chez-les-agriculteurs-4387616>

Chartes agricoles communales : État des lieux et perspectives—2019. (s. d.). Consulté 16 mai 2025, à l'adresse <https://www.departement974.fr/actualite/chartes-agricoles-communales-etat-des-lieux-perspectives-2019>

CIRAD. (2021, avril 28). *L'île de la Réunion en marche vers la bioéconomie circulaire.* CIRAD. <https://www.cirad.fr/espace-presse/communiqués-de-presse/2020/economie-circulaire-la-reunion-projet-gabir>

Cyclones à la réunion. (s. d.). Habiter La Réunion. Consulté 16 mai 2025, à l'adresse <https://habiter-la-reunion.re/les-cyclones-a-la-reunion/>

David Ricardo et les avantages comparatifs—Projet BaSES. (2013, avril 17). <https://wp.unil.ch/bases/>. <https://wp.unil.ch/bases/2013/04/david-ricardo-et-les-avantages-comparatifs/>

Définition—Chef d'exploitation agricole et coexploitants | Insee. (s. d.). Consulté 6 mai 2025, à l'adresse <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1326#:~:text=Le%20chef%20d'exploitati%20est,autres%20%C3%A9tant%20d%C3%A9finies%20comme%20coexploitants.>

Définition—Indice de gini / coefficient de gini / coefficient de gini | insee. (s. d.). Consulté 6 mai 2025, à l'adresse <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1551>

École normale supérieure de Lyon. (s. d.). *Intrants (engrais, pesticides. . .)* — *Géoconfluences*. 2002 Géoconfluences ENS de Lyon. <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/intrants>

Economie de la réunion. (s. d.). Habiter La Réunion. Consulté 5 mai 2025, à l'adresse <https://habiter-la-reunion.re/economie-a-la-reunion/>

Elysee. (2024, 24 avril). Discours sur l'& # 039 ; Europe. *elysee.fr*. <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2024/04/24/discours-sur-leurope>

Entre mer et volcans, La Réunion, une île de grande tradition agricole. (s. d.). Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Consulté 16 mai 2025, à l'adresse <https://agriculture.gouv.fr/entre-mer-et-volcans-la-reunion-une-ile-de-grande-tradition-agricole>

Fiche Joe Bedier. (s. d.). <https://www.hatvp.fr/%20fiche-nominative%20/?declarant=bedier-joe-19524>

Habiter-La-Réunion. (2025, mars 21). Activité cyclonique à La Réunion. Habiter La Réunion. <https://habiter-la-reunion.re/activite-cyclonique-reunion/>

Histoire de la réunion. (s. d.). Habiter La Réunion. Consulté 11 mai 2025, à l'adresse <https://habiter-la-reunion.re/histoire-de-la-reunion/>

<https://agriculture.gouv.fr/entre-mer-et-volcans-la-reunion-une-ile-de-grande-tradition-agricole>, MASA, 5 février 2021, Entre mer et volcans, La Réunion, une île de grande tradition agricole

Julien. (2024, 19 janvier). *A La Réunion, l'agriculture dévastée après le passage du cyclone Belal*. GoodPlanet Mag'. <https://www.goodplanet.info/2024/01/19/a-la-reunion-lagriculture-devastee-apres-le-passage-du-cyclone-belal/#:~:text=Le%20cyclone%20Belal%20qui%20a,s'annonce%20tr%C3%A8s%20mal%20%C2%BB>.

L'histoire. (s. d.). SAFER Réunion. Consulté 16 mai 2025, à l'adresse <https://www.safer-reunion.fr/l-histoire>

La décentralisation, un processus en mutation. (s. d.). Fondation Jean-Jaurès. Consulté 16 mai 2025, à l'adresse <https://www.jean-jaures.org/ressource/la-decentralisation-un-processus-en-mutation/>

La faim et l'insécurité alimentaire (FAO) Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. (s. d.). HungerAndFoodInsecurity. <https://www.fao.org/hunger/fr>

La Plantation, axe de l'histoire sociale de La Réunion. (s. d.). Société de plantation, histoire et mémoires de l'esclavage à La Réunion. Consulté 15 mai 2025, à l'adresse <https://www.portail-esclavage-reunion.fr/documentaires/societe-de-plantation/definition-2/definition/>

Larousse, É. (s. d.). *Définitions : cari, cary, carry - Dictionnaire de français Larousse.* <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/cari/13291>

Le Département pleinement mobilisé aux côtés des agriculteurs après le cyclone Garance— 2025. (s. d.). Consulté 7 mai 2025, à l'adresse <https://www.departement974.fr/actualite/departement-pleinement-mobilise-aux-cotes-des-agriculteurs-apres-cyclone-garance-2025>

Le gouvernement lance un nouveau plan national d'adaptation au changement climatique | Ministères Aménagement du territoire Transition écologique. (s. d.). Consulté 16 mai 2025, à l'adresse <https://www.ecologie.gouv.fr/actualites/gouvernement-lance-nouveau-plan-national-dadaptation-changement-climatique>

Meren. (2024, 10 décembre). *Projet MEREN : Aménagement hydraulique pour le développement.* <https://meren.re/comprendre/le-projet/>

Mise en valeur d'une exploitation agricole par un colon, preneur d'un domaine pour un temps déterminé sous condition d'en assurer l'entretien, et d'en partager les bénéfices
<https://www.cnrtl.fr/definition/colonage#:~:text=D%C3%89R.,Colonage%2C%20subst.,d'en%20partager%20les%20b%C3%A9n%C3%A9fices>.

Monde, A. du. (2015, novembre 12). *Définition*. Artisans du Monde.
<https://artisansdumonde.org/definition>

Mourgues, E. (2022, septembre 1). *20 ans plus tard*, « *Notre maison brûle (Toujours) et nous regardons ailleurs* ». France Culture. <https://www.radiofrance.fr/franceculture/20-ans-plus-tard-notre-maison-brule-toujours-et-nous-regardons-ailleurs-9298236>

Outre-mer : une forte dépendance aux importations alimentaires. (2024, 23 juillet). Consulté le 10 décembre 2024, à l'adresse <https://www.vie-publique.fr/en-bref/290380-outre-mer-une-autonomie-alimentaire-limitee>

Qu'est ce qu'un cyclone ? | *Météo-France*. (s. d.). Consulté 16 mai 2025, à l'adresse <https://meteofrance.com/actualites-et-dossiers/comprendre-la-meteo/quest-ce-quun-cyclone>

Qualité de l'eau à La Réunion. (s. d.). Habiter La Réunion. Consulté 16 mai 2025, à l'adresse <https://habiter-la-reunion.re/qualite-de-l-eau-a-la-reunion/>

Quelle est la définition d'une friche ? | *Banque des Territoires*. (2022, décembre 20). <https://www.banquedesterritoires.fr/questions-reponses/friche-definition>

Rédaction, L. (2018, juillet 4). *Frédéric Célestin, Poèmes fonnkèr*. Recours au poème. <https://www.recoursapoeme.fr/frederic-celestin-poemes-fonnker/>

Rôle de l'ODEADOM – ODEADOM, Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer. (s. d.). Consulté 16 mai 2025, à l'adresse <https://www.odeadom.fr/presentation/>

Schéma d'aménagement régional (Sar). (2024, juillet). [Terme]. Géoconfluences.
<https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/schema-damenagement-regional-sar>

SEMENCE : définition de SEMENCE. (s. d.). <https://www.cnrtl.fr/lexicographie/semence>

Souveraineté alimentaire : Dictionnaire d'agroécologie. (s. d.-b).
<https://dicoagroecologie.fr/dictionnaire/souverainete-alimentaire/>

Surface agricole utile. (s. d.). Eaufrance. Consulté 5 mai 2025, à l'adresse
<https://www.eaufrance.fr/glossaire/surface-agricole-utile>

Annexe 1: Liste des entretiens réalisés

Fonction	Date	Lieu
Directeur de la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF)	3 janvier 2025	Bureau de la DAAF
Chargée d'Autonomie Alimentaire Région de La Réunion	3 janvier 2025	Café à La Réunion
Maire de Bras-Panon	9 janvier 2025	Mairie de Bras-Panon
Maire de Petite-Île, Vice-Président du Département de La Réunion	10 janvier 2025	Mairie de Petite-Île
Co-initiateur de OASIS Réunion	23 janvier 2025	Visioconférence
Présidente de l'Association AGATHE	1 mai 2025	Visioconférence
Maraîcher, Vice-Président du CESER, Président du Conseil d'Administration de l'ODÉADOM	2 mai 2025	Visioconférence

Annexe 2: Lettre ouverte des Jeunes Agriculteurs de La Réunion

Essayez de faire vivre une famille avec ça.

Vous voyez un pick-up ? Nous voyons un outil de travail. Le seul capable d'atteindre certains champs.
Vous trouvez nos produits chers ? Nous voyons des personnes pleurer pour une salade à 2€ puis acheter des produits transformés, sucrés, importés, sans cligner des yeux avant de repartir du supermarché en voiture tunée.

Vous critiquez les remorques sur la 4 voies ? Nous y voyons une filière canne qui fait vivre des milliers de Réunionnais, les éleveurs voient un moyen de nourrir les bêtes, et d'épandre leurs effluents d'élevage afin de fertiliser les champs, les entreprises voient une source d'énergie.

Si l'agriculture péi meurt, ce ne sont pas que des produits qui disparaîtront. Ce sont des champs remplacés par des immeubles. Ce sont des paysages défigurés. Ce sont des familles effacées. Ce sont des libertés perdues.

Vous comptez sur les importations ? Sans agriculture locale pour équilibrer les prix, qui se fera de l'argent sur votre dos ? Les lobbys, les pays étrangers, l'État.

Aujourd'hui, nous pleurons avec vous. Car oui, le prix est devenu difficile à supporter. Mais posez-vous les bonnes questions :

Souhaitez-vous encore d'une agriculture réunionnaise ?
Souhaitez-vous encore de nos produits, de notre savoir-faire, de notre terre nourricière ?
Souhaitez-vous encore que nos enfants puissent grandir ici, sur leur île, en continuant à la faire vivre ?

L'agriculture péi vous parle. Écoutez-la tant qu'elle existe encore.

Pour que l'agriculture péi ait un avenir.

Lettre ouverte aux consommateurs réunionnais :

Oui, le prix des fruits et légumes péi est plus élevé aujourd'hui qu'hier.
Oui, nos produits sont parfois plus chers que ceux venus d'ailleurs.
Oui, certains agriculteurs seront indemnisés pour leurs pertes après le cyclone Garance.
Oui, des assurances existent, et ceux qui ont eu les moyens de s'en offrir verront une partie de leurs réparations prises en charge.
Oui, vous voyez des pick-up sur nos routes.
Oui, des tracteurs roulent sur la 4 voies pendant la campagne canne.

Mais...

Mais l'agriculture péi, ce n'est pas un caprice ni un passe-temps. C'est un métier. C'est une vie. C'est le quotidien de femmes et d'hommes qui se lèvent chaque matin pour nourrir cette île.

C'est une agriculture qui tente de payer ses salariés, ses charges, ses factures au prix de la vie à la Réunion.
C'est une agriculture qui refuse de produire des légumes calibrés mais sans goût, des fruits brillants mais vides de sens.
C'est une agriculture de petites exploitations, sur des terrains escarpés, difficilement mécanisables, où chaque kilo produit est un combat.
C'est une agriculture qui ne se fait pas avec de la main-d'œuvre sous-payée à l'autre bout du monde.
C'est une agriculture qui subit, année après année, des sécheresses, des cyclones, des pertes, des retards d'indemnisation, des découragements. Et malgré tout ça, elle continue.

Quand un cyclone passe, certains perdent leur maison. Nous, lorsque ça arrive, on perd notre maison ET notre emploi. Et contrairement à d'autres, nous n'avons ni salaire garanti, ni aide immédiate pour relancer notre activité. Les indemnisations ? Parfois un an d'attente pour quelques centaines d'euros. Certains sont propriétaires, d'autres locataires, les charges s'accumulent et doivent être payées, les délais ne sont pas extensibles indéfiniment.

Essayez de faire vivre une famille avec ça.

Annexe 3 : Synthèse des actions identifiées dans le plan régional de souveraineté alimentaire de La Réunion par type d'action et axe stratégique

D- Synthèse des actions identifiées dans le plan régional de souveraineté alimentaire de La Réunion, par type d'action et axe stratégique

Type d'action => Axe stratégique	Leviers nationaux (N)	Leviers régionaux (R)	Projets structurants (PS)
0- Conditions transversales	0-1. Adaptation au niveau de production constaté des crédits POSEI, CIOH, et RSA. 0-2. Adaptation les dispositifs d'aide (France 2030, PSIF) au contexte ultra-marin 0-3. Pérenniser les RiTA		
1- Promouvoir un modèle agricole résilient et circulaire	1-2-2. Pacte de confiance national et d'un socle commun d'innocuité des MAJOR	1-2-1. Sécurisation du financement et finalisation du SATEO 1-2-4. Conseil et formation en fertilisation 1-3-1. Production de fourrages non herbacés 1-3-2. Production locale de semences et plants	1-1. Outil de traitement des déchets carnés de volaille 1-2-3. Normalisation des effluents d'élevage 1-2-5. Outil Camp Pierrot (Salazie) 1-2-6. Laboratoire COFRAC 1-3-3. Projet MEREN
2- Pallier les difficultés de recrutement dans la filière agricole	2-1. Valorisation du PLOA, et de son volet outre-mer 2-5. Attractivité du retour à l'emploi	2-2. Communication dans la durée, de façon adaptée au contexte régional 2-3. Contrats de filière sur la formation professionnelle 2-6. Développement des formes alternatives de travail (dont ETA)	2-4. Mise en place d'un cursus ingénieur agronome (AAP CMA France 2030)

Type d'action => Axe stratégique	Leviers nationaux (N)	Leviers régionaux (R)	Projets structurants (PS)
3- Préserver le foncier et reconquérir les friches	3-5. Maintien de l'avis conforme de la COPNAF	3-1. Révision du SAR 3-2. Déclinaison de la loi sur l'accélération des énergies renouvelables (solaire) 3-3. Mobilisation des friches 3-4. Charte péli sur la préservation du foncier agricole	
4- Consolider la structuration des filières agricoles	4-2. Consolidation du modèle interprofessionnel réunionnais 4-3. Ciblage du POSEI sur les filières organisées 4-4. Soutien aux approvisionnements par le RSA		4-1. Outils de transformation et de conditionnement agro-alimentaires
5- Construire un modèle phytosanitaire efficace et durable	5-1-1. Demandes de dérogation 120 jours (très court terme) 5-1-2. Recherche d'extension d'usage de produits autorisés en métropole (court terme) 5-1-3. Travail sur des modèles d'évaluation adaptés à l'agriculture tropicale (moyen terme) 5-2-1. Recherche de solutions alternatives dans le cadre du chantier de planification écologique (long terme) 5-2-2. Soutien à la production d'auxiliaires biologiques pour étendre leur utilisation (court terme)	5-3. Déploiement du plan régional Écophyto	
6- Les enjeux vétérinaires : assainir et prévenir		6-1. Construction de la seconde phase du PQMSB 2024-2026 6-2. Elaboration d'un PSIC relatif à l'introduction de bovins	

Annexe 4 : Produit réunionnais (La Réunion)



Table des matières :

Avertissement	2
Résumé	3
Remerciements	4
Liste des acronymes et abréviations	5
Sommaire	6
Introduction	7
CHAPITRE I. La genèse de l’agriculture à La Réunion : de l’emprise coloniale aux défis post coloniaux	18
I. Une dépendance imposée par le passé colonial	19
A. La canne : une monoculture imposée sous le joug colonial.....	19
B. Un développement réunionnais entravé par la dépendance aux importations.....	25
II. Une situation sociale et territoriale en difficulté depuis la départementalisation.....	30
A. Le foncier : un dilemme de répartition et d’occupation	30
B. La population réunionnaise : entre augmentation démographique et précarité	37
CHAPITRE II. Une coopération à plusieurs échelles en vue de la construction d’un système agricole solide	42
I. Des objectifs de soutien aux agriculteurs : une politique impulsée par l’État, ses organes et ses coopérations	42
A. Une politique étatique de soutien et de développement du territoire ambitieuse	43
B. Administrations, services et établissements publics : une action complémentaire.....	48
II. Une action locale indispensable au soutien des filières agricoles	53
A. Les collectivités locales au premier plan dans la quête de souveraineté alimentaire	54
B. Les filières, coopératives et associations : des acteurs clés dans l’organisation et le soutien aux agriculteurs	61
CHAPITRE III. Des conditions de travail complexifiées : des freins majeurs à la souveraineté alimentaire	65
I. Une agriculture en grande difficulté face à un impératif d’évolution	66
A. L’emploi agricole : une perte d’attractivité marquée par la pénibilité du métier	66
B. Le dilemme des normes d’importations inadaptées et des infrastructures insuffisantes.....	72
II. La Réunion, un territoire insulaire en proie aux aléas climatiques	76

A. L'eau : un bien commun partagé mais disputé	77
B. La fragilité d'un territoire exposé à des saisons cycloniques et des vents tropicaux	84
Conclusion	89
Bibliographie	91
Annexes	105